
République de Guinée

ETUDE D'IMPACT D'UN APE

**« Renforcement des capacités en appui à la
préparation des Accords de Partenariat
Economique »**

(8 ACP TPS 110)

Rapport Final



Octobre 2004

Consultants:

Patrick **Sinnott**
James **McLeod**
Norbert **Heiser**
Maladho **Barry**

1. INTRODUCTION

Au cours des trois prochaines années, la République de Guinée, comme tous les autres pays ACP, sera invitée à négocier un Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, qui remplacera et élargira les accords existants dans le cadre de la Convention de Cotonou.

Contrairement aux accords de Cotonou, les nouveaux accords à mettre en place auront les caractéristiques suivantes :

Ils seront négociés séparément sur une base régionale plutôt que sur une base tous pays ACP, base régionale qui, dans le cas de la Guinée, sera la CEDEAO.

Ils seront réciproques et non discriminatoires, ce qui implique un traitement égal des préférences commerciales des deux parties, comme exigé par l'OMC.

Ils seront accompagnés de mesures qui ne seront pas limitées au commerce, vers un partenariat économique plus étendu.

Les changements potentiellement apportés par un nouvel APE sont susceptibles d'avoir une grande portée, et il est donc crucial pour la Guinée, comme pour les autres pays concernés, d'obtenir des résultats aussi avantageux que possible sur le long terme.

Dans le but d'aider les pays ACP à comprendre les enjeux d'un tel accord et à mieux décider des approches et des moyens à mettre en œuvre, le Secrétariat ACP a créé une UGP (Unité de Gestion de Programme) pour le "renforcement de capacité en appui à la négociation des APE ". L'UGP est financée par la Communauté Européenne et supervisée par le Secrétariat ACP.

Dans la phase initiale de ses activités, l'UGP a entrepris une série d'études pour différents pays ACP, ayant pour objectifs :

- de faire prendre conscience des questions impliquées afin d'encourager les pays concernés à s'organiser le plus efficacement possible pour relever les prochains défis de la négociation.
- d'analyser les impacts potentiels des principales lignes de conduite possibles.

Dans le cas de la Guinée, l'étude initiale a été conduite par une équipe d'experts du bureau Metra Economic Consulting Ltd, UK, au cours de la période janvier - mai 2004. L'équipe de Metra a été principalement en contact avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME.

Lors d'un premier séminaire, tenu à Conakry les 24 et 25 février 2004, Metra a présenté l'objet de l'étude et les résultats attendus devant environ 70 représentants du Gouvernement

Guinéen, du secteur privé et de la société civile. D'autres intervenants, de diverses organisations, ont apporté leur témoignage sur la situation économique actuelle de la Guinée, l'histoire des échanges UE - Guinée et le mouvement vers l'intégration régionale au sein de la CEDEAO. Les membres de l'équipe Metra ont émis des observations préliminaires concernant la signification qu'aurait un APE pour la Guinée.

Lors du second séminaire, qui a eu lieu à Conakry le 18 et 19 mai, les consultants de l'équipe Metra ont expliqué en détail les conclusions de leur étude et les moyens par lesquels ils y sont parvenus. Après la présentation audio-visuelle de Metra, les participants se sont répartis en quatre groupes thématiques afin de considérer étroitement les conclusions de l'étude... et le meilleur chemin à suivre pour la Guinée dans les circonstances.

Cette version finale du rapport tient compte des questions soulevées au cours de ce second séminaire.

Les comptes-rendus des deux séminaires ont été diffusés séparément.

NOTE

Ce projet a été fait et le rapport a été produit par une équipe d'experts gérée par le cabinet Metra Economic Consulting, avec l'assistance financière de la Commission Européenne et du Secrétariat ACP. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles des consultants et ne représentent aucune opinion officielle, ni de la CE ni de l'ACP.

LISTE DES ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AGOA	Africa Growth & Opportunity Act
APE	Accord de Partenariat Economique
ASYCUDA	voir SYDONIA
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
CA	Centime Additionnel
CAF	Coût, Assurance et Fret
CBG	(Une taxe sur les opérations minières)
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCI	Centre du Commerce International
CFA	Communauté Financière Africaine
CGC	Compagnie Guinéenne de Coton
CNSHB	Centre Nationale des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
DFI	Droit Fiscale d'Importation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECO	(Nom de la monnaie « virtuelle » proposée dans la ZMAO (voir ci-dessous))
FAO	Food & Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FG	Franc(s) guinéen(s)
FKD	Fonds Koweïtien de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free on board
FRPC	Facilite pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FSD	Foundation for Sustainable Development
GNF	Franc(s) guinéen(s)
GTZ	(Nom de l'agence allemand de développement)
HS	Harmonized System (Le système de classification de produits pour des fins statistiques et douanières)
IPFE	Initiative pour les Pays Fortement Endettés
ITRAD	Institut Chadien de Recherche Agricole pour le Développement
MCIPME	Ministère du Commerce ; de l'Industrie et des PME
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
NEPAD	New Economic Programme for African development
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPIP	Office de Promotion des Investissements Privés

PAC	Politique Agricole Commune
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PC	Prélèvement Communautaire
PCPEA	Programme Cadre de Promotion des Exportations Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIP	Programme Indicatif du Pays
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petite(s) et Moyenne(s) Entreprises(s)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RTG	Radio et Télévision de la Guinée
RTL	Redevance de Traitement et de Liquidation
SC	Surtaxe de Consommation
SDI	Schéma Directeur d'Industrialisation
SDR	Special Drawing Rights
SGS	Société Générale de Surveillance
SIAQPPA	Service Industries et Assurance qualité des Produits de la Pêche et De l'Aquaculture
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
SYDONIA	(Nom du logiciel utilisé en Afrique de l'Ouest pour le traitement Des statistiques douanières (ASYCUDA en anglais))
TEC	Tarif Extérieur Commun
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UGP	Unité de Gestion de Programmes
USAID	(Nom de l'agence américaine de développement)
USD	Dollars US
ZEE	Zone économique exclusive
ZMAO	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
1 Introduction	1
Liste des acronymes	3
Liste des Tableaux, diagrammes, tables, annexes	5
2 Résumé exécutif	8
3 La Guinée : aperçu économique et politique	18
Les secteurs de l'économie et leurs contributions au PIB	18
Le budget national	20
L'importance des droits de douane parmi les recettes nationales	21
Les organisations internationales d'appui au développement du commerce en Guinée	23
Le Cadre Intégré et son rôle dans le développement économique	25
4 La structure du commerce extérieur	30
Introduction	30
Les exportations – produits	30
Les exportations – destinations	31
Les importations – produits et origines	33
Droits de douane – le montant en jeu	36
Organisation douanière et fiscale et sa capacité	36
5 Vers un Accord de Partenariat Économique	41
L'histoire des négociations UE-ACP et UE-CEDEAO	41
Vers l'intégration régionale	46
L'adoption du Tarif Extérieur Commun et l'ECO	47
L'APE sera négocié au niveau de la CEDEAO	48
Les Accords de Doha	48
La justification d'un APE pour la Guinée	50
Les alternatives à un APE	54
6 L'impact prévu d'un Accord de Partenariat Économique	56
Pertes fiscales	56
Évaluation de l'impact d'un APE sur les recettes douanières pour certains produits sensibles	62
Exclusions à demander et leur impact	73
Calendrier de libéralisation progressive	74
Planning des réductions des tarifs douaniers	74
Les impacts probables à travers la CEDEAO	76
Autres pertes et bénéfices d'un APE	76
7 Analyses sectorielles	82
Généralités	82
Le secteur agricole et élevage	84
Le secteur pêche	103
Le secteur minier	113
Le secteur industriel	118
Le secteur du tourisme	124
Le secteur financier et autres services	127
Le secteur informel	129

Section	Page
Le secteur des travaux publics et des transports	133
8 Conclusions et recommandations	134
Au niveau politique	137
Au niveau sectoriel	138
Au niveau social	140
Plan d'actions	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1 Guinée : Produit intérieur brut (PIB) à prix 1996 par secteur (en milliards de FG)	18
2 Guinée : Opérations financières de l'État (budget national) (en milliards de FG)	21
3 Revenus de l'Etat entre 1998 et 2002 (en milliards de FG)	23
4 Guinée : Répartition des sources de revenu en pourcentage moyennée 2000/02	23
5 Guinée : Composition des exportations des marchandises (En millions de USD ; et pourcentages)	30
6 Guinée : Principaux marchés destinataires pour les produits non miniers (En millions de USD et pourcentages)	33
7 Guinée : Composition des importations (En millions de USD et pourcentages)	33
8 Guinée : Importations principales de l'UE (2003)	35
9 Montants et Evolution des droits de douanes et de la TVA sur les importations de l'UE (2002 et 2003)	56
10 Estimation des pertes dans le cadre d'un APE sur les importations de l'UE (base 2003)	57
11 Importations Guinéennes en provenance de l'UE en 2003 – valeurs et pourcentages de taxation	58
12 Droits de douane sur les majeures importations en provenance de l'Union Européenne (en FG) Comparaison 2002-2003	60
13 Valeur d'importation pour les 7 principaux produits à protéger	73
14 Programme de réduction des taux des droits de douane réduits à zéro en 2018	75
15 Diminution des recettes des droits de douane de 2003-2018 (produits de l'UE)	76
16 Evolution de la production et des importations de riz en milliers de tonnes	85
17 Paiements sous l'accord de pêche avec l'UE	104
18 Potentiel de captures	106

Tableau	Page
19 Evolution des captures par groupe d'espèces (tonnes)	107
20 Part respective des captures industrielle et artisanale (tonnes)	107
21 Décomposition des importations UE depuis la Guinée	108
22 Exportations minières	113
23 Evolution de la production manufacturière en milliards de FG et en % du PIB	120
24 Entreprises industrielles employant en moyenne 100 à 150 personnes	121
25 Entreprises industrielles employant moins de 100 personnes	121
26 Répartition (%) des artisans selon l'âge par secteur d'activité	131
27 Répartition (%) des artisans par secteur d'activité et par région	131

LISTE DES DIAGRAMMES ET TABLES

Diagramme	Page
1 Exportations Guinéennes - Répartition par Région en Pourcentage du Total	32
2 Importations Guinéennes Répartition par Région en Pourcentage du Total	34
3 Droits de douane sur produits importés d'UE	59
4 Commerce UE – Guinée 2002-03	
Tables	
1 Avantages et inconvénients d'un APE et des alternatives	55
2 Plan d'actions	142
Encadrés	
1 Le TEC de l'UEMOA	47
2 Points prioritaires de concentration pour la Guinée dans la négociation d'un APE	141
Fiches	
1 Fiche évolution – Produit à risque : Viande de bœuf	66
2 Fiche évolution – Produit à risque : Lait et crème	67
3 Fiche évolution – Produit à risque : Pommes de terre	68

Diagramme		Page
4	Fiche évolution – Produit à risque : Oignons	69
5	Fiche évolution – Produit à risque : Riz	70
6	Fiche évolution – Produit à risque : Farine de blé	71
7	Fiche évolution – Produit à risque : Ciment Portland	72

ANNEXES

1 - Termes de références

2 - Liste des organisations et des personnes consultées

3 - Principaux documents consultés

4 - Importations de la Guinée en provenance de l'UE 2002/2003

5 - Autres statistiques de commerce international

6 - Aménagements routiers

1. INTRODUCTION

Au cours des trois prochaines années, la République de Guinée, comme tous les autres pays ACP, sera invitée à négocier un Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, qui remplacera et élargira les accords existants dans le cadre de la Convention de Cotonou.

Contrairement aux accords de Cotonou, les nouveaux accords à mettre en place auront les caractéristiques suivantes :

Ils seront négociés séparément sur une base régionale plutôt que sur une base tous pays ACP, base régionale qui, dans le cas de la Guinée, sera la CEDEAO.

Ils seront réciproques et non discriminatoires, ce qui implique un traitement égal des préférences commerciales des deux parties, comme exigé par l'OMC.

Ils seront accompagnés de mesures qui ne seront pas limitées au commerce, vers un partenariat économique plus étendu.

Les changements potentiellement apportés par un nouvel APE sont susceptibles d'avoir une grande portée, et il est donc crucial pour la Guinée, comme pour les autres pays concernés, d'obtenir des résultats aussi avantageux que possible sur le long terme.

Dans le but d'aider les pays ACP à comprendre les enjeux d'un tel accord et à mieux décider des approches et des moyens à mettre en œuvre, le Secrétariat ACP a créé une UGP (Unité de Gestion de Programme) pour le "renforcement de capacité en appui à la négociation des APE ". L'UGP est financée par la Communauté Européenne et supervisée par le Secrétariat ACP.

Dans la phase initiale de ses activités, l'UGP a entrepris une série d'études pour différents pays ACP, ayant pour objectifs :

- de faire prendre conscience des questions impliquées afin d'encourager les pays concernés à s'organiser le plus efficacement possible pour relever les prochains défis de la négociation.
- d'analyser les impacts potentiels des principales lignes de conduite possibles.

Dans le cas de la Guinée, l'étude initiale a été conduite par une équipe d'experts du bureau Metra Economic Consulting Ltd, UK, au cours de la période janvier - mai 2004. L'équipe de Metra a été principalement en contact avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME.

Lors d'un premier séminaire, tenu à Conakry les 24 et 25 février 2004, Metra a présenté l'objet de l'étude et les résultats attendus devant environ 70 représentants du Gouvernement

Guinéen, du secteur privé et de la société civile. D'autres intervenants, de diverses organisations, ont apporté leur témoignage sur la situation économique actuelle de la Guinée, l'histoire des échanges UE - Guinée et le mouvement vers l'intégration régionale au sein de la CEDEAO. Les membres de l'équipe Metra ont émis des observations préliminaires concernant la signification qu'aurait un APE pour la Guinée.

Lors du second séminaire, qui a eu lieu à Conakry le 18 et 19 mai, les consultants de l'équipe Metra ont expliqué en détail les conclusions de leur étude et les moyens par lesquels ils y sont parvenus. Après la présentation audio-visuelle de Metra, les participants se sont répartis en quatre groupes thématiques afin de considérer étroitement les conclusions de l'étude... et le meilleur chemin à suivre pour la Guinée dans les circonstances.

Cette version finale du rapport tient compte des questions soulevées au cours de ce second séminaire.

Les comptes-rendus des deux séminaires ont été diffusés séparément.

NOTE

Ce projet a été fait et le rapport a été produit par une équipe d'experts gérée par le cabinet Metra Economic Consulting, avec l'assistance financière de la Commission Européenne et du Secrétariat ACP. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles des consultants et ne représentent aucune opinion officielle, ni de la CE ni de l'ACP.

LISTE DES ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
AGOA	Africa Growth & Opportunity Act
APE	Accord de Partenariat Economique
ASYCUDA	voir SYDONIA
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BID	Banque Islamique de Développement
CA	Centime Additionnel
CAF	Coût, Assurance et Fret
CBG	(Une taxe sur les opérations minières)
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCI	Centre du Commerce International
CFA	Communauté Financière Africaine
CGC	Compagnie Guinéenne de Coton
CNSHB	Centre Nationale des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
DFI	Droit Fiscale d'Importation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECO	(Nom de la monnaie « virtuelle » proposée dans la ZMAO (voir ci-dessous))
FAO	Food & Agriculture Organisation
FED	Fonds Européen de Développement
FG	Franc(s) guinéen(s)
FKD	Fonds Koweïtien de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free on board
FRPC	Facilite pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FSD	Foundation for Sustainable Development
GNF	Franc(s) guinéen(s)
GTZ	(Nom de l'agence allemand de développement)
HS	Harmonized System (Le système de classification de produits pour des fins statistiques et douanières)
IPFE	Initiative pour les Pays Fortement Endettés
ITRAD	Institut Chadien de Recherche Agricole pour le Développement
MCIPME	Ministère du Commerce ; de l'Industrie et des PME
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
NEPAD	New Economic Programme for African development
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OPIP	Office de Promotion des Investissements Privés

PAC	Politique Agricole Commune
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PC	Prélèvement Communautaire
PCPEA	Programme Cadre de Promotion des Exportations Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIP	Programme Indicatif du Pays
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petite(s) et Moyenne(s) Entreprises(s)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RTG	Radio et Télévision de la Guinée
RTL	Redevance de Traitement et de Liquidation
SC	Surtaxe de Consommation
SDI	Schéma Directeur d'Industrialisation
SDR	Special Drawing Rights
SGS	Société Générale de Surveillance
SIAQPPA	Service Industries et Assurance qualité des Produits de la Pêche et De l'Aquaculture
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
SYDONIA	(Nom du logiciel utilisé en Afrique de l'Ouest pour le traitement Des statistiques douanières (ASYCUDA en anglais))
TEC	Tarif Extérieur Commun
TSA	Tout Sauf les Armes
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UGP	Unité de Gestion de Programmes
USAID	(Nom de l'agence américaine de développement)
USD	Dollars US
ZEE	Zone économique exclusive
ZMAO	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
1 Introduction	1
Liste des acronymes	3
Liste des Tableaux, diagrammes, tables, annexes	5
2 Résumé exécutif	8
3 La Guinée : aperçu économique et politique	18
Les secteurs de l'économie et leurs contributions au PIB	18
Le budget national	20
L'importance des droits de douane parmi les recettes nationales	21
Les organisations internationales d'appui au développement du commerce en Guinée	23
Le Cadre Intégré et son rôle dans le développement économique	25
4 La structure du commerce extérieur	30
Introduction	30
Les exportations – produits	30
Les exportations – destinations	31
Les importations – produits et origines	33
Droits de douane – le montant en jeu	36
Organisation douanière et fiscale et sa capacité	36
5 Vers un Accord de Partenariat Économique	41
L'histoire des négociations UE-ACP et UE-CEDEAO	41
Vers l'intégration régionale	46
L'adoption du Tarif Extérieur Commun et l'ECO	47
L'APE sera négocié au niveau de la CEDEAO	48
Les Accords de Doha	48
La justification d'un APE pour la Guinée	50
Les alternatives à un APE	54
6 L'impact prévu d'un Accord de Partenariat Économique	56
Pertes fiscales	56
Évaluation de l'impact d'un APE sur les recettes douanières pour certains produits sensibles	62
Exclusions à demander et leur impact	73
Calendrier de libéralisation progressive	74
Planning des réductions des tarifs douaniers	74
Les impacts probables à travers la CEDEAO	76
Autres pertes et bénéfices d'un APE	76
7 Analyses sectorielles	82
Généralités	82
Le secteur agricole et élevage	84
Le secteur pêche	103
Le secteur minier	113
Le secteur industriel	118
Le secteur du tourisme	124
Le secteur financier et autres services	127
Le secteur informel	129

Section	Page
Le secteur des travaux publics et des transports	133
8 Conclusions et recommandations	134
Au niveau politique	137
Au niveau sectoriel	138
Au niveau social	140
Plan d'actions	141

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1 Guinée : Produit intérieur brut (PIB) à prix 1996 par secteur (en milliards de FG)	18
2 Guinée : Opérations financières de l'État (budget national) (en milliards de FG)	21
3 Revenus de l'Etat entre 1998 et 2002 (en milliards de FG)	23
4 Guinée : Répartition des sources de revenu en pourcentage moyennée 2000/02	23
5 Guinée : Composition des exportations des marchandises (En millions de USD ; et pourcentages)	30
6 Guinée : Principaux marchés destinataires pour les produits non miniers (En millions de USD et pourcentages)	33
7 Guinée : Composition des importations (En millions de USD et pourcentages)	33
8 Guinée : Importations principales de l'UE (2003)	35
9 Montants et Evolution des droits de douanes et de la TVA sur les importations de l'UE (2002 et 2003)	56
10 Estimation des pertes dans le cadre d'un APE sur les importations de l'UE (base 2003)	57
11 Importations Guinéennes en provenance de l'UE en 2003 – valeurs et pourcentages de taxation	58
12 Droits de douane sur les majeures importations en provenance de l'Union Européenne (en FG) Comparaison 2002-2003	60
13 Valeur d'importation pour les 7 principaux produits à protéger	73
14 Programme de réduction des taux des droits de douane réduits à zéro en 2018	75
15 Diminution des recettes des droits de douane de 2003-2018 (produits de l'UE)	76
16 Evolution de la production et des importations de riz en milliers de tonnes	85
17 Paiements sous l'accord de pêche avec l'UE	104
18 Potentiel de captures	106

Tableau	Page
19 Evolution des captures par groupe d'espèces (tonnes)	107
20 Part respective des captures industrielle et artisanale (tonnes)	107
21 Décomposition des importations UE depuis la Guinée	108
22 Exportations minières	113
23 Evolution de la production manufacturière en milliards de FG et en % du PIB	120
24 Entreprises industrielles employant en moyenne 100 à 150 personnes	121
25 Entreprises industrielles employant moins de 100 personnes	121
26 Répartition (%) des artisans selon l'âge par secteur d'activité	131
27 Répartition (%) des artisans par secteur d'activité et par région	131

LISTE DES DIAGRAMMES ET TABLES

Diagramme	Page
1 Exportations Guinéennes - Répartition par Région en Pourcentage du Total	32
2 Importations Guinéennes Répartition par Région en Pourcentage du Total	34
3 Droits de douane sur produits importés d'UE	59
4 Commerce UE – Guinée 2002-03	
Tables	
1 Avantages et inconvénients d'un APE et des alternatives	55
2 Plan d'actions	142
Encadrés	
1 Le TEC de l'UEMOA	47
2 Points prioritaires de concentration pour la Guinée dans la négociation d'un APE	141
Fiches	
1 Fiche évolution – Produit à risque : Viande de bœuf	66
2 Fiche évolution – Produit à risque : Lait et crème	67
3 Fiche évolution – Produit à risque : Pommes de terre	68

Diagramme		Page
4	Fiche évolution – Produit à risque : Oignons	69
5	Fiche évolution – Produit à risque : Riz	70
6	Fiche évolution – Produit à risque : Farine de blé	71
7	Fiche évolution – Produit à risque : Ciment Portland	72

ANNEXES

- 1 - Termes de références
- 2 - Liste des organisations et des personnes consultées
- 3 - Principaux documents consultés
- 4 - Importations de la Guinée en provenance de l'UE 2002/2003
- 5 - Autres statistiques de commerce international

- 6 - Aménagements routiers

2. Résumé Exécutif

1. Le remplacement des accords commerciaux existants entre les pays ACP et l'UE (c'est-à-dire la Convention de Cotonou) par un nouvel APE, qui aura pour effet de libéraliser les échanges dans les deux directions, a pour objectif d'encourager les pays ACP sur la voie d'une croissance plus dynamique pour le long terme.
2. De manière générale, il est admis que la libéralisation progressive du commerce a contribué de manière significative à l'amélioration de la situation économique qu'ont connue la plupart des régions en voie de développement dans le monde ces 20 dernières années (en particulier l'Amérique Latine, l'Europe de l'Est, l'Asie de l'Est et du Sud-est).
3. L'Afrique Subsaharienne, en majorité, n'a pas partagé cette amélioration. Alors que la plupart des régions du monde ont fait des progrès, l'Afrique a stagné, donc a régressé par rapport aux autres régions. La reconnaissance de cette situation a récemment conduit à de nouvelles initiatives telles que le NEPAD, et à une augmentation de l'aide au développement en faveur de l'Afrique Subsaharienne (selon l'OCDE).
4. En même temps, l'OMC s'est rendue compte que les accords unilatéraux de préférence commerciale, en particulier ceux entre les pays ACP et l'UE sous la convention de Lomé, n'ont pas donné les résultats escomptés. Ils devraient donc être remplacés par une nouvelle approche.
5. Cette nouvelle approche implique que des pays comme la Guinée devraient encourager l'ouverture de leurs marchés à une compétition plus libre avec l'extérieur, tout en continuant à bénéficier de préférences commerciales avec l'Europe. A long terme, il est attendu qu'une telle ouverture des marchés encourage le développement d'une culture plus entrepreneuriale, engendrant une amélioration du niveau de vie et une réduction de la pauvreté.
6. Malheureusement, ce processus de transition ne se fera pas sans difficulté. Afin de pouvoir bénéficier de ce nouvel ordre, la Guinée, tout comme les autres pays ACP, devra faire des réformes majeures dans les domaines de la taxation, des banques, de l'investissement... et de manière générale dans la politique portant sur le commerce et le secteur privé.
7. Avant de commencer à évaluer l'impact de cette politique sur la Guinée, nous devons rappeler ce qui va se passer :
 - A l'heure actuelle, la Guinée exporte ses produits vers l'UE sans payer de taxes à l'entrée

- En revanche, la Guinée prélève des taxes sur les produits de l'UE importés en Guinée. Ces taxes à l'importation varient largement, mais généralement entre 5% et 30%.
 - Selon l'accord de Cotonou de 2000, qui prend déjà en compte les exigences de l'OMC concernant la réciprocité, un nouvel accord devrait être mis en place d'ici 2007. Sa réalisation peut être graduelle sur une période de 12 ans à partir de 2007.
8. Le principe de réciprocité exige que si la quasi-totalité des exportations guinéennes vers l'UE ne soit pas taxée, de même la quasi-totalité des exportations européennes vers la Guinée soit détaxée.

«Quasi-totalité» n'est pas définie précisément, mais selon l'expérience des pays qui ont déjà négocié un APE avec l'UE (ex. Afrique du Sud), on peut l'interpréter comme 90% de la valeur totale du commerce dans les 2 sens. Donc pas nécessairement 90% dans chaque sens mais possiblement 85% pour le commerce UE → Guinée et 95% pour le commerce Guinée → l'UE. La disponibilité éventuelle d'une telle concession implique que la Guinée pourrait continuer indéfiniment à offrir une protection douanière suffisante à ses produits sensibles (peu en nombre) ...produits tels que pommes de terre, oignons, farine de blé, ciment qui risqueraient autrement d'être concurrencés par les importations en provenance de l'UE élargie.

9. Pour des raisons pratiques, tout nouvel accord avec l'UE devra se faire au niveau du groupe économique régional auquel la Guinée se rattache, c'est-à-dire la CEDEAO, mais cela ne dispensera pas la Guinée de faire les changements décidés, probablement en même temps que ses voisins.
10. De plus, le nouvel accord avec l'UE ne se restreindra pas à des accords commerciaux, mais ira beaucoup plus en profondeur dans la réforme de l'économie. Ce sera un Accord de Partenariat Economique, qui pourra inclure un grand nombre de mesures par lesquelles l'UE pourra assister la Guinée dans son développement économique, dans l'intégration de ses secteurs productifs dans les principaux marchés, dans la réalisation d'une véritable coopération dans le domaine des affaires... En somme, l'UE s'engagera à fournir financements et expertises pour aider la Guinée à développer ses capacités de production.
11. Ce sont ici les principes généraux, mais à ce stade du processus il est difficile de rentrer plus en détails dans certains aspects, par exemple la question de savoir dans quelle mesure l'UE accordera des financements et de l'expertise en Guinée. C'est une question de négociations.
12. Les aspects négatifs, ou inconvénients, d'un APE pour la Guinée sont relativement concrets et faciles à identifier. Les aspects positifs, ou avantages,

sont quant à eux moins évidents à démontrer, mais néanmoins nous sommes persuadés qu'ils surpassent les inconvénients.

Les aspects négatifs sont les suivants :

13. La perte de revenus des taxes d'importation sur les produits européens

- A l'horizon 15 ans, la Guinée « perdra » les revenus qu'elle « tire » actuellement des importations de l'UE
- Selon la Direction Nationale de la Douane, la trésorerie de la Guinée a obtenu 85 milliards de FG (USD 43 millions)¹ en 2002 et 109 milliards de FG (USD 56 millions) en 2003 de taxes sur les biens importés de l'UE (soit 46 et 50 millions d'euros pour 2002 et 2003 respectivement. De plus, ces charges douanières sont sujettes à 18% de TVA ; ce qui pour 2003 accroît le prélèvement effectif du Trésor de € 50 M à € 59 M.
- Ces sommes sont importantes, et représentent 11-15% des revenus totaux du gouvernement. Donc, elles ne peuvent pas tout simplement disparaître sans être remplacées par d'autres sources de revenus.
- Afin de remplacer ces revenus, il sera nécessaire de restructurer le système de taxes du pays, en augmentant les taxes sur les bénéfices, les revenus, la consommation, etc. Bien entendu, cet objectif est ambitieux et ne pourra être atteint que sur une longue période, avec des modifications annuelles et progressives des taxes à l'importation (réduction) et des autres taxes (augmentation).
- Il faut noter ici que nous nous basons sur les chiffres actuels. Les revenus de la trésorerie provenant des taxes sur l'importation des produits en provenance de l'UE auront tendance à fluctuer d'une année à l'autre, selon l'évolution de la demande pour ces biens, et le taux qui leur est appliqué. Donc le chiffre correspondant à la perte de revenu pour le gouvernement n'est qu'une estimation pour une année, qui ne reflète pas nécessairement le futur.
- Un autre facteur qui doit être pris en compte dans les calculs est le fait que la Guinée soit sur le point d'adopter un nouveau système tarifaire, qui correspond au Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. Si le calendrier est respecté, le TEC entrera en vigueur en Guinée à partir du 1^{er} janvier 2005. Le TEC proposé est plus simple que le système actuel appliqué en Guinée. Il a été calculé que, si les exonérations sont éliminées, les recettes douanières ne seront pas moins qu'à présent.
- Il est important de noter que la diminution des taux de droit de douane peut être effectué progressivement sur la période 2008-2020. Un effet significatif en termes de recettes douanières ne devrait être ressenti qu'après 2012. Donc il y a l'opportunité pour une adaptation graduelle du système de taxation pour compenser la réduction des recettes douanières.

¹ Les cours moyen de conversion du Franc Guinéen et de l'Euro en US Dollar ont été de :
2002 - 1Euro = 1,828.84 FG et 1 US\$ = 1,965.38 FG
2003 - 1Euro = 2,172.11 FG et 1 US\$ = 1,953.69 FG

14. Certains secteurs seront particulièrement sensibles à un APE :

- Certaines industries seront vulnérables à la compétition créée par l'abolition des taxes sur les produits européens. Les secteurs à risque comprennent les produits agricoles qui sont cultivés à la fois dans l'UE et en Guinée, comme les pommes de terre et les oignons, et certains produits cultivés en Guinée (comme le riz) qui pourraient être remplacés par des produits de substitution européens moins chers (par exemple le blé).
- La Guinée a une base industrielle très peu développée (seulement 25 entreprises de taille significative), mais certains de ses produits pourraient être concurrencés par les produits européens (le ciment, les produits métalliques, la farine, etc.)

15. D'un autre côté, les aspects positifs d'un APE sont les suivants :

- L'assurance d'un accès continu des produits guinéens au marché européen
- La création probable de nouvelles activités économiques, génératrices de bien-être et d'emploi grâce aux investissements et à la création de joint-ventures
- La disponibilité de ressources pour le renforcement des capacités des principales institutions de support au commerce
- L'expansion générale du commerce au niveau international et régional
- L'élimination des droits de douane sur un grand nombre de produits manufacturés en provenance d'Europe (y compris les voitures, les produits alimentaires transformés, les médicaments.....) réduira les prix de détail et rendra une gamme large de produits plus accessibles aux populations locales.
- De la même manière, cela signifie une baisse des prix des matières premières pour l'agriculture (engrais, etc.) et certaines industries telles que la transformation du métal.

16. Il y a une alternative. En tant que « pays moins avancé » la Guinée peut choisir, comme les autres PMA, qu'ils soient ACP ou non, de reposer sur la facilité TSA, qui permet à ses produits d'accéder à l'UE sans taxes. Dans le cadre de l'option TSA, les PMA n'ont pas d'obligation de réciprocité. Ces pays peuvent choisir de continuer à dépendre ou non de la facilité TSA à partir de 2007.

17. L'alternative qui consiste à se reposer sur la facilité TSA est simple et directe, mais cela comporte un risque, car la facilité TSA est une concession accordée aux PMA, qui peut être suspendue à tout moment (mais d'un autre côté, cette facilité a été mise en place pour offrir une sorte de « filet de sécurité » aux pays en situations les plus précaires, et on peut se demander si la communauté internationale serait capable d'abandonner ces pays au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire s'ils refusaient l'APE jugé trop onéreux). Cette situation

supposerait que la Guinée se contente de rester au rang des pays les moins avancés.

18. Jusqu'à maintenant, la CEDEAO a pris en compte dans ses négociations avec l'UE les principaux éléments de la déclaration de Doha. Toutefois, celles-ci ne peuvent pas vraiment rentrer dans le cadre d'un APE tant qu'elles n'auront pas été avalisées au niveau de l'OMC.
19. Les politiques commerciales nationales en Guinée devraient maintenant être examinées dans le contexte du Cadre Intégré. Celui-ci fournit un excellent schéma de développement, et il a été en principe accepté. Mais pour l'instant sa mise en place est bloquée par le manque de financements, qui ont été suspendus par les bailleurs de fonds. Le FMI reproche à la Guinée de ne pas respecter l'équilibre budgétaire, tandis que l'UE lui reproche de ne pas respecter les règles de la bonne gouvernance. En conséquence, la plupart des donateurs ont gelé tout financement jusqu'à ce que les règles soient respectées ou qu'un consensus politique soit trouvé.
20. La Guinée a une position particulière vis-à-vis de la CEDEAO et de ses négociations avec l'UE, et elle a donc besoin de faire reconnaître ses revendications auprès de la CEDEAO. Sa situation est atypique, car la plupart des autres pays de la CEDEAO dépendent majoritairement de leurs exportations agricoles (plus des ressources naturelles dans quelques cas : le pétrole pour le Nigeria, l'or pour le Ghana). Mais aucun autre pays de la CEDEAO ne dépend comme la Guinée des exportations de minerais, principalement de la bauxite. Ce secteur sera probablement peu affecté par un APE, donc il serait facile pour la CEDEAO de décréter qu'un APE ne posera pas de problème particulier à la Guinée. La Guinée doit donc faire valoir ses besoins particuliers auprès de la CEDEAO et se battre pour faire adopter les mesures nécessaires par la CEDEAO.
21. Les effets prévus d'un APE varieront selon le secteur de l'économie :

Dans la filière de l'agriculture et de l'élevage, un APE implique une augmentation de la concurrence exercée par les produits importés.

- Viandes et produits laitiers d'origine de l'UE profitent des subventions sous la Politique Agriculture Commune (PAC). Là où les produits guinéens sont menacés par ces importations, la Guinée devrait chercher à maintenir le droit de douane existant. (Normalement 27%)...comme exception sous l'échappatoire de «quasi-totalité» (Voir # 8 dessus).
- Pour le riz, où seule une petite proportion des importations provient de l'UE, l'effet le plus important d'un APE sera le possible changement d'habitudes alimentaires de la part des consommateurs guinéens en faveur de la farine de blé.

- La production de pommes de terre et d'oignons est particulièrement susceptible d'être menacée par des importations sous un APE. Ce sont des produits dont l'importation de l'UE est en pleine croissance, et ce phénomène risque d'être accéléré par l'expansion récente de l'UE. Les nouveaux adhérents (Pologne, Hongrie, les états baltiques, etc.) représentent de nouvelles sources de production à prix bas. La Guinée devrait demander une protection douanière continue, sur une base saisonnière.
- Les fruits et légumes ne souffriront guère des importations
- L'hévéa, le café et le cacao ne seront pas directement affectés.
- L'huile de palme fera face sur le marché domestique à la concurrence des importations de produits de substitution
- Pour le coton et l'élevage, les effets néfastes d'un APE seront éprouvés au niveau de la région CEDEAO et non seulement par la Guinée

Le secteur de la pêche ne souffre pas des importations. Un APE offrira la possibilité d'importer les équipements à des prix plus économiques et d'encourager l'investissement dans la transformation, activité sous-développée à l'heure actuelle en Guinée.

Les effets directs d'un APE sur le secteur minier seront moindres. Toutefois, un APE pourra favoriser l'investissement dans la transformation en aval des produits miniers, comme par exemple l'alumine, la joaillerie et le polissage des diamants.

Le secteur industriel sera confronté à des importations européennes à des prix inférieurs, mais les effets directs varieront selon les produits. Selon l'avis des propriétaires de certaines sociétés manufacturières, un APE favorisera la possibilité de création de joint-ventures, pour la sous-traitance et la production d'articles intermédiaires (les pièces de meubles en bois, par exemple). Il est aussi à noter que plusieurs sociétés dépendent de l'importation de la plupart de ces intrants, et qu'un APE donnera l'opportunité de chercher des nouvelles sources

Le secteur du tourisme ne sera pas directement affecté par un APE. Cependant, les développements dans les autres secteurs (croissance du commerce et du nombre de visiteurs en Guinée) et le progrès vers l'intégration régionale ouvrent la voie au développement du tourisme.

Les coûts sociaux sont difficiles à estimer, par exemple un APE risque d'impliquer des effets néfastes, à travers la perte d'emploi dans le secteur industriel. Cependant, un APE offre des bénéfices concrets s'il est lié à un programme et à des activités pour la promotion de l'investissement dans les

secteurs comme l'agriculture ciblée vers l'exportation, le tourisme et les services.

22. Dans le chapitre 8 nous avons proposé un plan d'actions qui est trop détaillé pour résumer ici, mais nous recommandons qu'il soit soigneusement étudié et adopté. Le plan est absolument cohérent avec le Cadre Intégré et ses conclusions.

23. En conclusion, la Guinée est obligée de prendre plusieurs décisions politiques importantes :

- Est-elle prête à se lancer aux défis qui sont présentés par un APE ? Si non, elle devra espérer que les préférences accordées par la facilité TSA continueront indéfiniment;
- Si elle décide de rechercher un APE, la Guinée devra lancer des discussions sérieuses au sein de la CEDEAO, pour assurer que ses besoins spéciaux soient pris en compte dans les négociations avec l'UE au niveau de la CEDEAO.
- Un consensus national devra être achevé sur les questions suivantes :
 - le calendrier des réductions des taux de douanes sur les importations d'origine UE;
 - les produits prioritaires pour lesquels une protection continue est nécessaire et pour lesquels une dérogation devra être cherchée;
 - les impôts qui devront être augmentés (et quand) pour compenser les pertes de revenus;
 - les priorités des différents ministères, du secteur privé et de la société civile quant à leurs besoins pour l'assistance technique et financière afin de profiter d'un APE.

24. Si la Guinée décide de rechercher un APE,

- a. Il serait raisonnable de négocier le maintien d'une protection tarifaire pour quelques 7 à 8 produits qui pourraient être à risque sous un APE ; les droits de douane sur les autres produits descendant progressivement jusqu'à zéro, sur la période 2008-2020.

Une telle protection continue aurait les qualités suivantes :

- Elle serait probablement commune à tous les pays de la CEDEAO (mais la Guinée doit s'assurer que tous ses produits sensibles font bien partie de l'exemption accordée à la CEDEAO, soit par dérogation générale pour la communauté ouest africaine, soit par une exemption spécifique aux besoins de la Guinée).
- Elle n'enfreindrait pas les directives sur la libéralisation de la "quasi-totalité" des importations UE (une définition qui pourrait être interprétée

comme permettant une protection sur jusqu'à 12-15 % de la valeur des échanges).

- b. Sur une période de 10 à 12 ans à compter de 2008, la Guinée va graduellement perdre ses droits de douane sur les produits importés d'UE comme source de revenu. En revanche, l'impact annuel de ces pertes (et par conséquent le montant à remplacer par l'accroissement régulier d'une taxation par ailleurs) ne devrait pas atteindre plus de 7 milliards de FG chaque année sur une durée de 10 à 12 ans (3.5 millions de US\$). Nous croyons que la communauté internationale (ex. FMI) est prêt à rendre un appui en reconstituant les systèmes et taux de taxation, afin de compenser ces pertes de recettes douanières (qui ne représentent que 1% de la base de taxation nationale par an, pendant la période 2008-2020).

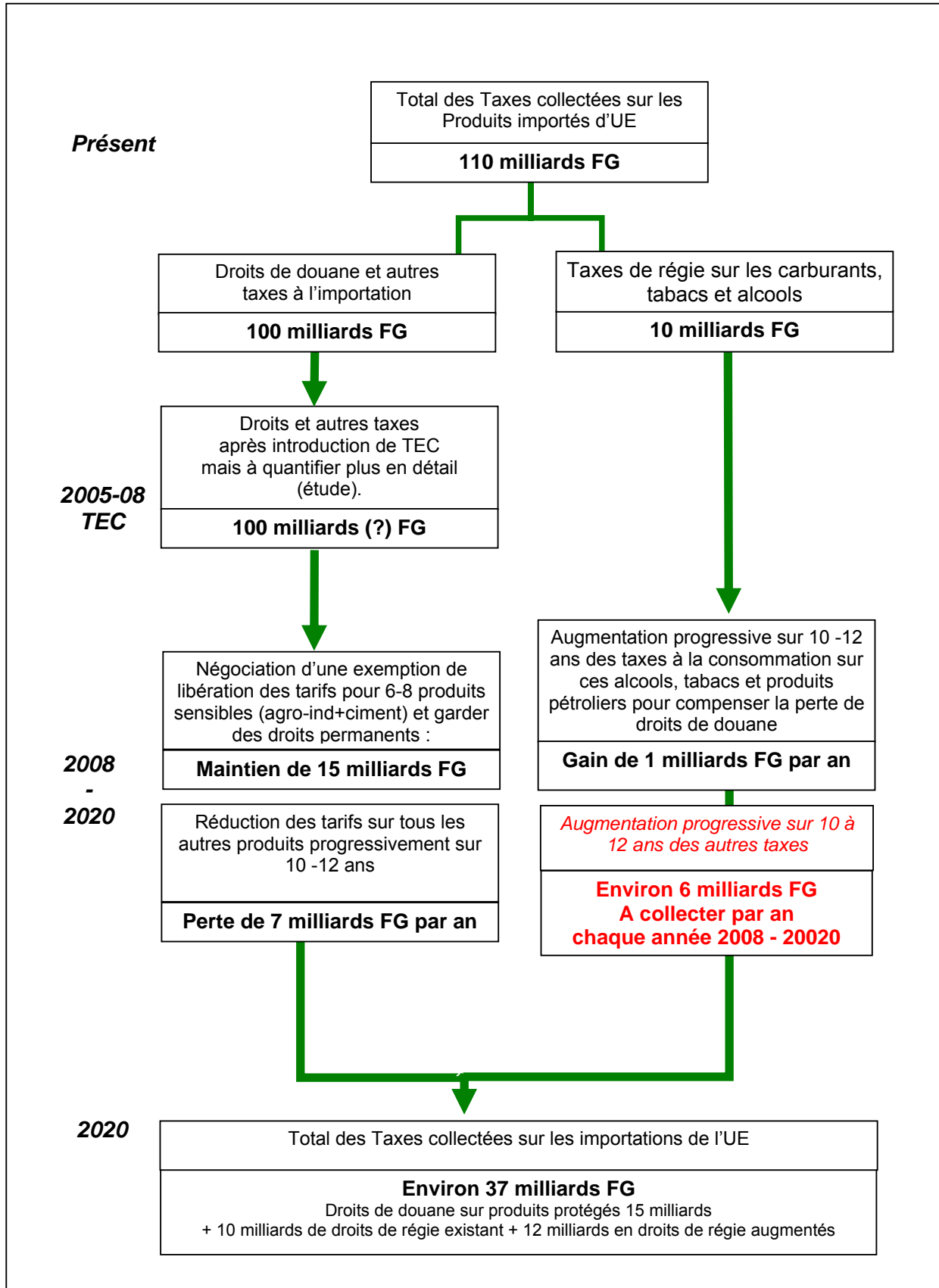
25. Le tableau ci dessous schématise les aspects clés qui risquent d'être affectés et les points que la Guinée devra aborder durant les négociations d'un APE au sein de la CEDEAO.

**SOMMAIRE DES IMPACTES ET ACTIONS COMPENSATOIRES
RELATIFS A LA GUINEE SOUS UN APE**

Issues	Risques	Opportunités	Commentaire et Actions à prendre
Exportations de produits miniers (actuellement 60 % de la valeur totale)	Aucun	Aucune	Pour la majorité des exportations guinéennes (ce qui veut dire Bauxite et alumine, or et à moindre échelle diamants) un APE avec l'UE aura un effet négligeable : car ces matériaux sont effectivement des produits dont le prix est déterminé par les conditions du marché mondial. Aucune action requise.
Exportations vers l'UE de produits agroindustriels (café ; poisson ; coton ; fruits et légumes, caoutchouc, bois)	Aucun (car l'accès exempt de droits continuera sous TSA)	Aucune directement (mais une assistance technique peut être demandée dans les négociations pour faciliter l'accès au marché)	De nos jours, l'accès au marché Européen n'est pas primordialement une question de droits ; c'est plus une question de conformité aux réglementations (sanitaires, phytosanitaires ; SPS) qui détermine si un produit sera autorisé à la vente en Europe. Une assistance technique devra être recherchée auprès de l'UE pour permettre aux producteurs guinéens de conformer aux normes et produire les certifications requises.
Exportations hors de l'UE de produits agroindustriels (café ; poisson ; coton ; fruits et légumes, caoutchouc, bois)	Aucun (car l'APE est juste avec l'UE)	Aucune (car l'APE est juste avec l'UE)	Aucune action requise
Importations d'UE de produits non agricoles (mécaniques, chimiques, pharmaceutiques)	Aucun (car il n'existe pas d'industrie locale capable d'être affectée)	Réduction des prix due à l'abolition des droits de douane ; encouragement des achats.	Aucune action requise au sein d'un APE, mais il sera utile de faire une étude sur les effets économiques avantageux des importations moins chères de ces produits non agricoles

Issues	Risques	Opportunités	Commentaire et Actions à prendre
Importations d'UE de produits agricoles et agroindustriels	Certaines productions locales partiellement développées pourraient être affectées : 1. viande de boeuf 2. lait et crème.... 3. pommes de terre 4. oignons 5. riz 6. farine de blé 7. ciment	Aucune mais la Guinée devrait encourager le développement des productions locales, en reconnaissance qu'elles ont le bénéfice d'une protection tarifaire continue	Demander le maintien des tarifs protectionnistes pour ces produits
Importations en provenance de pays non UE	Aucun	Aucune	Aucune action requise
Perte de revenu de droits d'entrée sur les marchandises d'origine d'UE	€ 50 millions (\$ 45 M./2003) de perte de revenu (qui devront être collecté ailleurs)	Aucune	Cela représente 15 % du revenu total de l'Etat ; ce qui est suffisamment significatif pour requérir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une extension de la période de transition durant laquelle les droits de douane sont progressivement réduits (sur 12 ans) ▪ Substantielle assistance technique durant cette période transitoire pour planifier et implémenter pleinement les mécanismes de collecte des revenus de remplacement.
Capacité institutionnelle des départements de ministère des finances	Perte de 15 % du revenu national collecté (nécessité de trouver des taxes pour remplacer ces revenus)	Aucune	Le FMI a déjà offert une assistance : L'UE pourrait appuyer
Négociations avec la CEDEAO et l'UE pour obtenir d'un APE des résultats satisfaisants	Inexpérience et le manque de personnel à affecter menace la capacité de la Guinée à négocier un résultat avantageux	Il y a beaucoup d'opportunité si la capacité est améliorée	Profiter de l'assistance offerte par le programme multilatéral Trade.com qui offre une expertise européenne permanente durant la période jusqu'à 2008

Modèle d'évolution de la taxation sur les produits importés d'Europe
 - basé sur chiffres 2003 -



3. LA GUINÉE : APERÇU ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

Les secteurs de l'économie et leurs contributions au PIB

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 394 dollars par habitant en 2001, la Guinée appartient à la catégorie des Pays Moins Avancés (PMA). Entre 1996 et 2001 le PIB par habitant a chuté de 32%, suite à la dévaluation du franc guinéen mais aussi à certains facteurs exogènes qui ont handicapé le développement économique : l'insécurité dans les pays voisins (le Libéria et la Sierra Léone), qui a conduit à un afflux de réfugiés et à des incertitudes de la part d'investisseurs potentiels dans la région ; un déclin des prix mondiaux de la bauxite et de l'alumine, qui ensemble représentent plus de 60% des exportations du pays en valeur ; et une augmentation générale des prix des produits pétroliers importés.

Le tableau suivant indique la contribution de chaque secteur de l'économie au PIB, selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 1998 - 2002 :

Tableau 1 : Guinée : Produit intérieur brut (PIB) à prix 1996, par secteur (en milliards de FG)

	1998	1999	2000	2001	2002 (est.)
PIB à coût facteur	4.106,2	4.302,3	4.390,5	4.559,4	4.715,2
Secteur primaire	749,3	808,8	806,5	857,2	901,2
Agriculture	493,9	535,9	514,7	549,4	582,5
Elevage	140,9	149,7	159,2	164,7	171,1
Pêche	27,6	29,2	32,6	35,8	37,1
Forêts	86,8	93,2	100,0	107,3	110,5
Secteur secondaire	1.261,1	1.342,0	1.390,7	1.464,8	1.532,6
Mines	703,3	740,1	751,9	778,5	801,2
Industries	157,7	168,0	179,7	189,6	201,1
Eau et électricité	25,0	26,5	27,5	28,3	29,1
Construction	375,1	407,5	431,	468,4	501,2
Secteur tertiaire	2.095,8	2.151,5	2.193,3	2.237,5	2.281,3
Commerce	1.143,0	1.179,6	1.201,7	1.225,8	1.247,8
Transport	257,3	266,3	270,3	275,3	281,3
Administration	249,3	246,0	249,3	250,8	257,0
Autres	446,2	459,6	472,0	485,7	495,1
Impôts indirects	164,7	166,3	161,5	166,0	207,3
PIB à prix constants	4.270,9	4.468,6	4.552,0	4.725,4	4.992,4

Source : FMI

Le secteur primaire contribue pour environ 18% au PIB national, une proportion assez limitée étant donné les potentialités de production et d'exploitation et les ressources naturelles du pays. On note en particulier la quasi-insignifiance de la pêche (moins de 1%) et son faible taux de croissance, et la dominance des filières de l'agriculture et l'élevage.

Le secteur secondaire est dominé par les mines, dont la contribution au PIB s'élève à environ 17%. Les industries jouent un rôle mineur bien qu'une potentialité énorme existe pour la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et pour les industries de substitution des produits d'importation. Toutefois, le taux de croissance de la filière des industries est compris entre 5,2 et 7% par an, ce qui représente en fait une des sources les plus actives du PIB.

Le secteur tertiaire contribue à presque 50% du PIB. Le commerce est le volet le plus important, impliquant les sociétés commerciales dans le secteur formel, les PME et le secteur informel. On estime que le secteur du commerce représente jusqu'à 60% de l'emploi en Guinée.

Le taux de croissance de l'économie de la Guinée ne reflète pas le potentiel du pays. Le désenclavement de ce potentiel et la lutte contre la pauvreté dépendent de certaines politiques et actions indispensables de la part du Gouvernement, comprenant :

- Une amélioration de l'environnement juridique et réglementaire pour l'investissement, en particulier privé et étranger. Il est incontestable que les ressources en capital ne sont pas suffisantes dans le pays pour soutenir une relance économique, ainsi la création d'une atmosphère attrayante pour les investisseurs étrangers est essentielle.
- Le renforcement et la reconstruction de l'infrastructure physique du pays. Le transport, l'énergie, l'eau et les télécommunications doivent être mis à la disposition des secteurs productifs, à des prix concurrentiels.
- Une diversification de la structure des exportations du pays. Les produits et les services pour lesquels la Guinée bénéficie d'un avantage comparatif doivent être identifiés et valorisés afin que le pays puisse profiter des marchés régionaux et internationaux et des efforts vers l'intégration régionale comme la CEDEAO.

Le développement et la diversification économique de la Guinée, y compris sa réponse aux défis de la mondialisation du commerce, la perte partielle de ses préférences dans les marchés européens et les ajustements nécessaires pour un Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne, dépendent aussi d'un mandat clair de la part du Gouvernement concernant la transparence, la bonne gouvernance, et l'élimination de la bureaucratie et des tracasseries administratives.

Dans le secteur de l'agriculture, le Gouvernement reconnaît qu'un objectif clé est de chercher à augmenter la productivité plutôt que l'expansion des terres cultivées, par le moyen de la mécanisation et l'utilisation accrue d'engrais et de nouvelles variétés. L'autosuffisance alimentaire, la production pour l'exportation et la gestion améliorée des terrains et des forêts sont des priorités. L'accès au crédit rural et l'implantation de réseaux pour la commercialisation de la production ont aussi été identifiés comme prioritaires.

Le secteur de la pêche a bénéficié dans les années récentes d'une assistance technique significative, surtout dans la surveillance des eaux territoriales pour limiter les activités de pêche illégales, dans la gestion des stocks et l'amélioration des méthodes de pêche et de conservation. La Guinée a aussi signé en 2003 un nouvel accord de pêche avec l'UE.

Le développement du secteur minier dépend de nouveaux investissements significatifs. Le Gouvernement est conscient du besoin des réformes dans l'encadrement institutionnel et la clarification du régime fiscal.

Une augmentation des activités industrielles et de transformation dépendra de mesures dans les secteurs agricoles, minier et commercial visant à fournir des produits de base et intermédiaires et améliorer l'infrastructure. Il faudra aussi mettre en place des systèmes d'incitations pour les entreprises qui créent de la valeur ajoutée sur le marché domestique, et faciliter l'accès au crédit.

Enfin, une amélioration de l'environnement du commerce international ne sera pas possible sans l'élimination de procédures administratives lourdes ou compliquées, une simplification du système tarifaire (prévu pour 2005) et la prise de mesures pour l'intégration régionale.

Le budget national

Les recettes se sont améliorées pendant cette période grâce aux mesures prises pour circonscrire la fraude et l'évasion fiscale, mais elles restent en deçà des objectifs quantitatifs du programme établis dans le cadre de la FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance) du FMI. La réduction de la dette qui en aurait résulté aurait permis de dégager des ressources budgétaires supplémentaires pour la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2000-2019, en particulier les dépenses de fonctionnement des secteurs prioritaires (santé, éducation) et l'investissement public pour des actions concernant les populations les plus défavorisées. Cependant, des missions d'enquête du FMI ont exprimé leur inquiétude face à la situation qui s'est présentée depuis 2002 en matière d'indiscipline fiscale et surtout dans le domaine de la définition des priorités données aux dépenses publiques et à la collecte des impôts. Le FMI a aussi noté une chute des réserves officielles de devises. Cela a eu pour résultat la suspension depuis 2003 de son appui financier à la Guinée et aussi de l'assistance budgétaire de la part des principaux bailleurs de fonds.

L'implication d'une continuation de la suspension d'appui de la part du FMI et des bailleurs de fonds est que le programme des investissements publics devra être sérieusement diminué.

Le budget national présente ainsi un déficit annuel qui a augmenté, passant de 31,1 milliards de FG en 1998 à 368,9 milliards en 2003. Si les dons ne sont pas pris en compte, la situation est encore plus grave, surtout parce que cette source a diminué pour les raisons citées.

Le tableau suivant indique les opérations financières de l'État guinéen entre 1998 et 2003.

**Tableau 2 : Guinée : Opérations financières de l'État (budget national)
(en milliards de FG)**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Recettes et dons	624,5	628,3	719,8	873,0	909,7	1,048,8
Recettes	496,7	517,2	594,5	670,2	763,9	754,1
Secteur minier	126,4	117,3	145,4	166,6	145,4	105,9
Secteur non minier	370,4	399,9	448,1	503,6	618,5	648,2
<i>Contributions directes</i>	48,1	57,7	58,3	78,1	94,9	102,4
<i>Impôts indirects</i>	289,3	309,4	335,9	362,5	452,4	347,9
<i>Impôts sur le commerce international</i>	71,9	80,8	119,1	114,0	139,1	149,1
<i>Recettes non fiscales</i>	32,9	32,8	53,9	63,1	71,3	48,9
Dons	127,8	111,1	125,3	202,8	145,8	294,8
Dépenses et prêts nets	655,6	773,6	893,0	1.113,8	1.281,8	1,417,0
Dépenses courantes	387,7	429,5	504,0	684,7	776,1	898,9
Traitement et salaires	181,2	194,7	206,2	215,1	236,9	258,6
<i>Autres biens et services</i>	89,4	89,6	110,4	133,9	209,9	198,1
<i>Subventions et transferts</i>	53,0	70,7	97,6	246,1	224,0	294,8
<i>Intérêt sur la dette extérieure</i>	55,2	59,5	73,9	62,1	74,1	78,2
<i>Intérêt sur la dette intérieure</i>	8,9	15,0	15,9	27,5	31,2	69,2
Programme des investissements publics	250,4	343,9	386,6	423,4	493,4	518,1
Financés de l'extérieur	209,0	285,0	345,0	388,7	415,0	425,0
<i>Financés de l'intérieur</i>	41,4	48,9	41,6	34,7	78,4	91,2
Restructuration du système bancaire	13,6	0,0	0,0	4,5	7,9	0,0
Prêts nets	3,9	0,2	2,4	1,3	4,4	0,0
Balance						
Dons compris	(104,7)	(148,4)	(200,3)	(261,1)	(451,2)	(386,1)
Dons non compris	(158,8)	(256,4)	(298,5)	(240,8)	(2372,1)	(734,6)

Source : FMI

L'importance des droits de douane parmi les recettes nationales

La répartition des recettes indique que les impôts sur le commerce international représentent (typiquement, pour la période 1998-2003) entre 15 % et 20 % des recettes totales (dons exclus) : Le pourcentage pour 2003 était 19,8 % (149 sur 754 milliards FG ou USD 76M sur USD 386 Million).

Tableau 3 : Revenus de l'Etat entre 1998 et 2002 (en milliards de FG)

	1998	1999	2000	2001	2002
Revenus Totaux	496.7	517.2	594.5	670.3	763.9
Secteur Minier	126.4	117.3	146.4	166.6	145.4
Taxes sur le profit et dividendes	7.5	5.0	6.0	7.8	8.7
Taxes spéciales sur les produits miniers	116.7	109.6	140.0	154.1	131.2
Autres	2.2	2.2	0.5	4.7	5.0
Secteur non-Minier	370.3	399.9	448.1	503.7	618.5
Taxes sur le revenu et le profit	48.1	57.7	58.3	78.1	94.9
Taxes sur la production et le commerce domestiques	217.4	228.6	216.8	248.5	313.2
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	96.4	102.7	115.1	156.2	184.8
Surtaxe de Régie	8.5	9.5	7.2	10.8	10.6
Surtaxe sur le pétrole	66.3	70.7	47.2	72.8	77.4
Autres	46.2	45.8	47.3	8.7	40.5
Taxes sur le commerce international	71.9	80.8	119.1	114.0	139.1
Droits sur les Importations	67.8	76.7	84.3	88.0	108.4
Taxes sur les exportations	0.8	1.3	4.0	5.2	5.8
Autres	3.3	2.8	30.8	20.8	24.9
Revenus autres que taxe et divers	32.9	32.8	53.9	63.1	71.3

Source : FMI

Ainsi on remarque que :

- Les droits de douane ("droits sur les importations") ne sont pas les seules taxes sur le commerce international (on a aussi quelques taxes sur les exportations et autres) ; mais les droits de douane représentent (pour les années récentes) 75 à 80 % de l'ensemble des taxes sur le commerce).
- Comme sources de revenu les plus importantes, les taxes sur le secteur minier et la TVA représentent ensemble 45 % du total, suivi par les droits de douane à 14 %.

Tableau 4 : Guinée : Répartition des sources de revenu en pourcentage moyennée 2000/02

Source de Revenu	% Moyenne 2000-2002
Taxes sur les opérations du secteur minier	22.6 %
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	22.5 %
Droits de douane (DD)	13.8 %
Taxes sur le revenu et le profit des sociétés non minières	11.4 %
Accises (tabac, alcool, pétrole etc.)	11.1 %
Divers	18.6 %

Source : FMI

En mars 2004 le Gouvernement a annoncé une révision fondamentale du système de collecte des impôts décrits plus bas.

Les organisations internationales d'appui au développement du commerce en Guinée

Le rôle des organisations internationales dans le développement du commerce est important en Guinée. Elles représentent une source indispensable de financement et d'assistance technique et pratique.

Le Fonds Monétaire International

La Guinée est membre du FMI depuis septembre 1963. Il a joué le rôle de parti preneur dans l'appui à la Guinée dans la stratégie de réduction de la pauvreté sous le programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour la période 2001-2004. Le programme a établi des critères de performance structurels dans les zones de réforme, y compris la supervision de la dette publique, l'administration fiscale, la supervision des banques et de la micro finance. L'appui du FMI a consisté en une assistance financière (ressources générales budgétaires sous forme de SDR, prêts sous Facilité Augmentée d'Ajustement Structurel et l'Initiative pour les Pays Fortement Endettés, IPFE), un système d'audit externe à la Banque Centrale de la République de Guinée, et de l'assistance technique et conseils dans les domaines de la réforme douanière, la surveillance bancaire et la collecte de statistiques.

En décembre 2002, le FMI, ayant établi que le FRPC avait divergé des critères de performance, a exprimé ses inquiétudes au Gouvernement et a proposé des mesures pour y relancer l'adhérence. Cependant, au cours du premier trimestre de 2003, les excédents de dépenses publiques ont continué en lien avec les déficits budgétaires. Il a alors été décidé par le FMI de suspendre son assistance financière jusqu'à ce que le Gouvernement puisse montrer un niveau de contrôle financier plus satisfaisant. Le programme IPFE a également été suspendu.

La Banque Mondiale

La Banque Mondiale est impliquée dans 10 projets en Guinée, dont la plupart dans le domaine social : la santé, l'éducation, le développement rural, l'eau et l'assainissement. Elle a établi un programme « roulant » de trois années, sous lequel elle a proposé de financer des projets d'appui aux ONG, pour la création de facilités de micro finance et pour les mesures de bonne gouvernance, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel, qui visait à s'attaquer aux problèmes chroniques de pauvreté dans le pays. Le PAS pourrait aussi comprendre des mesures d'assistance à la Guinée pour sa participation au progrès vers la Création de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Mais pour cela il faudrait que la Banque soit satisfaite de la conformation du Gouvernement aux critères du FMI en matière de dépenses publiques et de contrôle de l'inflation. Pour le moment la planification de ces projets est suspendue.

En 2003 la Banque a financé et coordonné des études sous le programme de Cadre Intégré (voir plus loin).

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD se charge de deux programmes en Guinée sur la période 2002-2006 dans les domaines de la réduction de pauvreté et de la bonne gouvernance dans les régions les moins favorisées du pays. Il travaille étroitement avec la Banque Mondiale. À part ces actions et le suivi du Cadre Intégré (voir plus loin) les agences spécialisées des Nations Unies interviennent surtout dans l'appui institutionnel et le renforcement des capacités administratives.

La Commission Européenne

Le Programme Indicatif National (PIN) pour la Guinée 2002-2007 prévoit un budget de 220 millions d'Euros, avec un financement du 9^{ème} FED. La stratégie de coopération entre l'UE et la Guinée s'appuie sur la stratégie nationale de réduction de pauvreté dans un contexte de renforcement de la démocratie, de l'état de droit et de l'insertion de la Guinée dans l'économie mondiale. 158 millions d'Euros doivent servir à couvrir les opérations de développement de long terme dans les domaines suivants :

- Transport : 50 - 60%
- Développement rural et sécurité alimentaire : 15 - 20%
- Appui macro-économique : 20 - 25%
- Hors concentration : bonne gouvernance, appui institutionnel : 5 -10%

Le reliquat de 62 (220-158) millions d'Euros est à mobiliser pour des appuis supplémentaires en cas de chocs exogènes ou de besoins imprévus tels que l'aide d'urgence.

Suite aux élections présidentielles de 2003 en Guinée, le Comité du FED à Bruxelles a décidé d'invoquer l'Article 96 de la Convention de Cotonou, qui traite des mesures à prendre en cas de non observation des droits de l'homme, des principes démocratiques et des règles de la loi. Le PIN 2002-2007 a alors été suspendu pendant que des discussions étaient conduites pour essayer de résoudre les différends entre la Guinée et l'UE. (Cette suspension de financement n'implique pas l'aide aux négociations de l'APE, car celle-ci est financée par un programme ciblé vers tous les pays ACP).

L'UE continue à financier des activités avec les reliquats des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED.

La Coopération française

L'aide française transite par deux canaux principaux : l'Agence Française de Développement (AFD) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle. Les secteurs dominants sont le développement rural et les infrastructures de transport. La France appuiera aussi un programme de réforme du système judiciaire. Pour le moment l'AFD a suspendu ses dépenses pour cause de non-paiement de ses dettes par le Gouvernement.

Le Cadre Intégré et son rôle dans le développement économique

Le Programme de Cadre Intégré est une initiative de la Conférence Interministérielle de l'OMC à Singapour de 1996 visant à faciliter l'intégration des Pays les Moins Avancés aux échanges commerciaux internationaux. Il s'appuie sur le cadre de "Guinée 2010" pour une stratégie de planification qui a été préparée entre 1996 et 1998. Les agences participantes sont le Centre International pour le Commerce (CCI), la CNUCED, le FMI, l'OMC, le PNUD et la Banque Mondiale. Un fonds a été créé pour renforcer les retombées en faveur des PMA. En 2002, dans l'encadrement de sa Stratégie de Réduction de Pauvreté, la Guinée a introduit une demande pour bénéficier du Cadre Intégré par le moyen d'une étude pour définir un plan d'action assorti de priorités afin que les échanges commerciaux deviennent un instrument de croissance et de réduction de la pauvreté. Il est prévu que le plan d'action soit inscrit dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et que les ressources nécessaires soient alors recherchées auprès des bailleurs de fonds.

L'étude a été conduite en 2003 et consiste en deux tomes :

- Le Tome 1 contient un résumé analytique, un examen de l'économie guinéenne, une analyse des facteurs de la compétitivité des exportations guinéennes, et un résumé des analyses sectorielles

- Le Tome 2 est composé de neuf chapitres :
 - Le commerce extérieur
 - L'administration des douanes
 - Le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé et de promotion des exportations
 - Le commerce international
 - Le secteur agricole
 - La pêche
 - Le tourisme
 - L'artisanat minier
 - L'artisanat non minier

L'étude a identifié la faible diversification des exportations de la Guinée et la sur dépendance vis-à-vis des exportations de produits miniers. La médiocre performance des exportations est due à des facteurs exogènes (les prix des produits de base sur les marchés internationaux, l'instabilité dans la sous région), mais aussi le caractère peu attrayant du climat pour l'investissement en Guinée. Spécifiquement :

- Le cadre légal et réglementaire pour le commerce reste peu clair et peu incitatif pour les investisseurs, nationaux ou internationaux ;

- Le secteur privé est handicapé par la mauvaise qualité des services publics tels que l'électricité, l'eau et l'infrastructure de transport.

La mission a proposé une stratégie de réforme progressive et pragmatique sous deux catégories :

- Réformes « horizontales » pour rendre l'économie guinéenne plus compétitive et pour envoyer des signaux aux investisseurs ;
- Réformes sectorielles pour stimuler la production des produits pour lesquels la Guinée jouit d'atouts.

Les réformes « horizontales » recommandées incluent :

- L'amélioration de l'acquis de politique macroéconomique : contrôle du déficit budgétaire, accroissement des efforts de mobilisation fiscale, ... ;
- La facilitation du commerce : réduction des obstacles à la libre circulation des marchandises, réforme des douanes et sécurisation des recettes douanières, mise en place du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA, réduction des exonérations douanières ;
- Libéralisation du commerce au sein de la CEDEAO : réciprocité dans le traitement des exportations et des importations ;
- Un ajustement du marché des changes, afin de décourager les exportations opportunistes et d'encourager le rapatriement des recettes en devises ;
- L'application du droit du commerce pour éviter le risque d'abus liés aux situations monopolistiques ;
- Le renforcement du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé : renforcement des compétences au sein du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME, définition d'une politique nationale de promotion de la qualité, implication du secteur privé, ... ;
- L'investissement dans l'infrastructure, sans laquelle toute l'économie est handicapée.

Les réformes sectorielles nécessaires identifiées par la mission incluent :

Agriculture

- Réduction des coûts de production par une réduction des coûts de connexion aux grands marchés nationaux à cause de l'enclavement de l'intérieur du pays ;
- Facilitation de l'accès au crédit pour assurer un environnement attrayant pour les investisseurs ;
- Renforcement des services de recherche, de vulgarisation et de promotion de la qualité.

Pêche

- Restructuration du secteur et renforcement des fonctions de formulation politique et stratégique, de la recherche et de la promotion des activités ;
- Engagement des procédures nécessaires pour faire reconnaître les droits de la Zone Économique Exclusive ;
- Renforcement des capacités d'évaluation du potentiel des ressources halieutiques et de surveillance des activités des opérateurs.

Tourisme

- Développement du site côtier de Bel Air comme complexe touristique ;
- Développement de niches touristiques tels que les circuits culturels ;
- Promotion des Îles de Loos ;
- Développement des parcs de Niokolo, Badiar et Niger.

Artisanat minier et traditionnel

- Promotion du développement de l'artisanat minier en complémentarité avec le secteur minier industriel ;
- Promotion de l'artisanat non minier ;
- Renforcement institutionnel et réglementaire.

Les recommandations du Cadre Intégré, en terme d'actions ont été résumées dans une Matrice d'Actions Prioritaires. Celle-ci, avec les deux tomes de l'étude, a été diffusée largement parmi le Gouvernement, le secteur privé et la société civile et débattue à un atelier qui a eu lieu en octobre 2003 à Conakry. L'objectif de cet atelier était de valider la matrice d'actions et d'identifier trois actions prioritaires pour être soumises aux partenaires du Cadre Intégré. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME a établi un Comité National de Pilotage, impliquant le Gouvernement, le secteur privé et les bailleurs de fonds, pour suivre cet atelier.

Malgré la suspension des programmes du FMI et de la Banque Mondiale en 2003, le PNUD a financé, comme « Guichet 1 » du programme de suivi, la création d'un point focal dans le Ministère du Commerce pour coordonner les actions de suivi.

L'atelier a identifié trois projets prioritaires, pour lesquels des financements sont recherchés à présent par l'intermédiaire du PNUD.

Projet pour le renforcement des institutions d'appui au commerce

- Le projet vise à rationaliser et à consolider les services d'appui aux entreprises exportatrices, notamment la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence, le Service National de Contrôle de Qualité et des Normes, l'Institut de Normalisation et de la Métrologie, la Chambre de Commerce, ... ;
- Il visera à rationaliser le cadre institutionnel et à le recentrer sur les missions prioritaires d'appui qui répondent aux besoins des entreprises ;
- Il développera un système national d'informations commerciales ;
- Il mettra en œuvre un programme national de promotion de la qualité et des normes en Guinée ;
- Le projet a une durée d'un an et un budget de 400 000 USD.

Projet de développement durable du commerce extérieur de la Guinée

- L'objectif du projet est de renforcer les capacités nationales de négociations commerciales, en vue d'une participation effective de la Guinée au système commercial international ;
- Le projet renforcera les capacités nationales pour mieux comprendre les accords de l'OMC, par la formation des principaux acteurs et par un renforcement de la capacité du Comité National des Négociations Internationales ;
- Il contribuera aussi à renforcer les capacités à entreprendre des analyses statistiques des données du commerce international afin de participer pro activement aux négociations multilatérales ;
- Les activités consisteront surtout en la formation des cadres et des formateurs ;
- Le projet aura une durée d'un an et un budget de 250 000 USD.

Projet pour le développement des exportations agricoles

- L'objectif du projet est de contribuer à la croissance des exportations de produits agricoles, par l'amélioration de la compétitivité et l'image de marque de certaines filières ;
- Il entreprendra en premier lieu une analyse du potentiel réel d'offre de produits agricoles sélectionnés ;
- Il conduira aussi une analyse de la demande internationale et de positionnement de la Guinée sur les marchés porteurs afin de déterminer les axes stratégiques d'intervention qui seront nécessaires

- Les actions identifiées seront mises en œuvre comme mesures d'accompagnement ;
- Le projet a une durée d'un an et un budget de 300 000 USD.

Les grandes orientations et les mesures recommandées dans l'étude du Cadre Intégré sont également applicables dans le contexte d'un Accord de Partenariat Économique. Dans la section Conclusions et Recommandations nous avons pris en compte la Matrice d'Actions Prioritaires en faisant nos propres propositions en matière d'un plan d'actions à entreprendre pour que la Guinée puisse se préparer pour les négociations d'un APE et pour en limiter les effets négatifs.

4. LA STRUCTURE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Introduction

Pour examiner la structure du commerce en Guinée nous avons consulté quatre principales sources de statistiques : les chiffres des exportations, des importations et des recettes douanières fournis par la Direction Nationale des Douanes à Conakry ; et les publications du Fonds Monétaire International et les chiffres du CCI (Genève) et de l'Eurostat. Tout en prenant en compte le fait que les statistiques de ces sources soient exprimées en trois devises différentes (Francs guinéens, Euro et Dollars), il est évident que de larges divergences existent entre les totaux et les précisions de chacune. Pour cette raison, il est inévitable que des incohérences soient trouvées.

Un des objectifs principaux de cette étude est de calculer et d'analyser les pertes éventuelles de recettes douanières dont la Guinée pourrait souffrir suite à l'abolition des droits de douane sur les importations d'origine UE, et pour cela nous nous sommes basés sur des statistiques fournies par les sources officielles du Gouvernement. Dans le contexte de cette étude, il n'a pas été possible de réconcilier les larges divergences entre les chiffres et les données des différentes sources. Pour cette raison nous avons utilisé principalement les chiffres officiels guinéens. Ceux de l'Eurostat ont été utilisés quand nous avons eu besoin de consistance et de comparabilité en devises, année par année, mais seulement pour les exportations de l'UE et non les importations de la Guinée. En général, les sources UE de données garantissent un niveau plus élevé de fiabilité que celles émanant du gouvernement de Guinée.

Les exportations : produits

Selon le FMI, les exportations de la Guinée pour la période 1998 – 2002 se répartissent comme suit :

**Tableau 5 : Guinée : Composition des exportations des marchandises
(En millions de USD ; et pourcentages)**

	1998		1999		2000		2001		2002	
Total Exportations	653,0	100,0	635,7	100,0	666,6	100,0	722,8	100,0	700,4	100,0
Produits miniers	544,5	83,3	537,8	84,6	570,6	85,6	636,5	88,1	611,8	87,3
<i>Bauxite</i>	325,3	49,8	298,4	46,9	299,4	44,9	319,6	44,2	305,2	43,5
<i>Alumine</i>	99,0	15,1	94,1	14,8	102,8	15,4	138,5	19,2	128,4	18,4
<i>Diamants</i>	48,4	7,4	50,8	8,0	51,3	7,7	28,1	3,9	34,5	4,9
<i>Or</i>	71,8	11,0	94,5	14,9	117,1	17,6	150,2	20,8	143,7	20,5
Autres	108,5	16,6	97,9	15,4	96,0	14,4	86,4	11,9	88,6	12,6
<i>Café</i>	37,5	5,7	35,4	5,6	21,4	3,2	15,2	2,1	17,6	2,5
<i>Pêche</i>	24,1	3,7	14,0	2,2	23,5	3,5	25,2	3,5	28,3	4,0
<i>Autres exportations</i>	46,9	7,2	48,5	7,6	51,1	7,7	46,1	6,3	42,7	6,1

Source : FMI

Les produits miniers représentent plus de 80% des exportations en valeur, dont la bauxite presque la moitié. On remarque la chute constante des exportations de café, de 37,5 millions de dollars en 1998 à 15,2 millions en 2001. Les exportations de la pêche ne représentent que 4% en valeur, malgré l'existence de ressources abondantes. Les exportations des produits industriels sont insignifiantes.

La catégorie "Autres exportations" de ce tableau du FMI inclue quelques produits dont les exportations ne sont pas présentement significatives, mais qui ont éventuellement la potentialité d'une augmentation² s'ils sont accompagnés de mesures de promotion et d'appui. Ces produits comprennent :

- Les fruits et légumes (y compris les jus)
- Les graines végétales (graines à huile)
- Le cacao
- L'hévéa
- Le bois (y compris le bois transformé)
- Le coton

Le montant des exportations de ce groupe de produits (c'est à dire tous les produits non miniers ; café et poisson excepté) est de l'ordre de 40 millions US\$, dont coton supérieur à la moitié et donc tous les autres produits agricoles confondus vers 15 – 20 millions US\$.

Les exportations : destinations

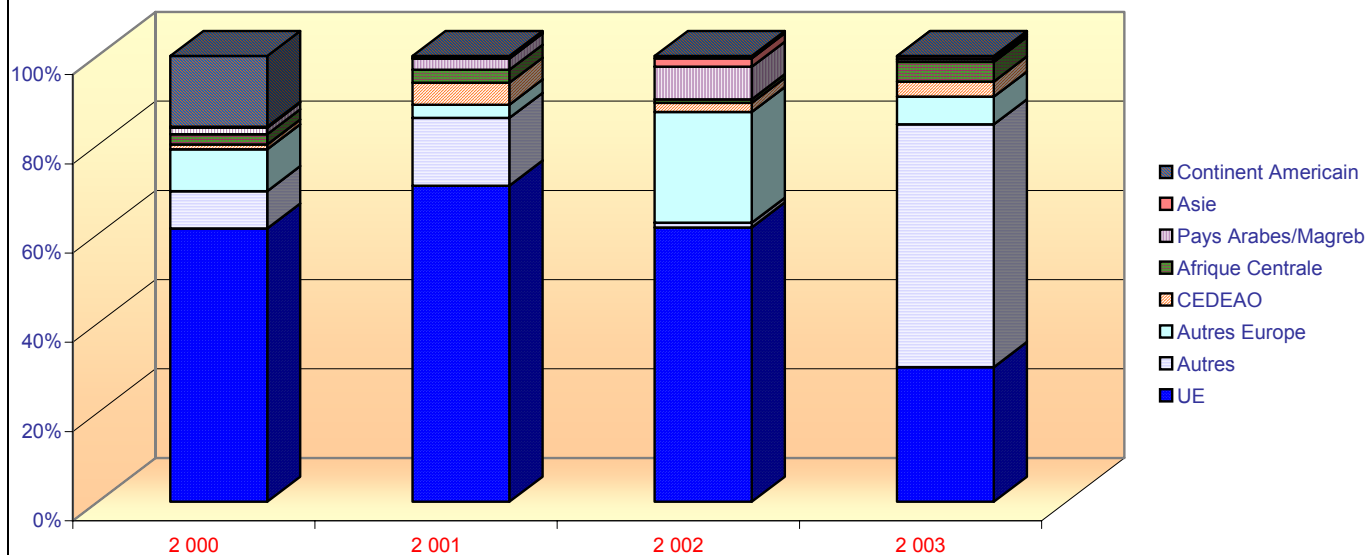
Selon les statistiques de la Direction Nationale des Douanes, les exportations vers l'Union Européenne entre 2000 et 2002 représentaient environ 60% en valeur de la totalité. Les marchés les plus importants sont la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les pays de la région ouest africaine (la CEDEAO) ne comptent que pour environ 5% des exportations, les pays destinataires les plus importants étaient les proches voisins comme la Sierra Léone et le Mali. Cependant, ces statistiques ignorent les échanges informels transfrontaliers.

Il existe aussi des divergences énormes entre les chiffres d'exportations du FMI et de la Douane : par exemple, en 2001, le FMI estime la totalité des exportations à 722,8 millions de dollars, tandis que le chiffre correspondant selon la Douane ne s'élève qu'à 425 milliards de francs guinéens, équivalent à seulement 212,5 millions de dollars. Il n'y a aucune explication évidente à ces différences mais il est probable qu'elles proviennent de l'utilisation de différentes méthodes de calcul et de collecte des données.

² Les besoins et les contraintes que confrontent les principaux d'entre eux sont traités dans la section 7 (analyses sectorielles) de ce rapport.

La figure suivante illustre la décomposition des exportations par destination :

Diagramme 1: Exportations Guinéennes
Répartition par Région en Pourcentage du Total



Source : Direction Nationale des Douanes

La baisse des exportations vers l'UE entre 2002 et 2003 s'explique par la destination de la bauxite qui en 2003 s'est concentrée vers la Turquie, pays hors de l'UE ; alors qu'au cours des années antérieures l'UE avait été le principal acheteur de bauxite.

La bauxite et l'alumine (bauxite après semi raffinage) représentent environ 60 % de la valeur totale des exportations du pays, donc si les acheteurs de bauxite / alumine changent d'une année à l'autre (ce qui est souvent le cas) toute la configuration des exportations en est affectée. Il faut remarquer que le commerce de la bauxite est fait par le moyen de la bourse des matières premières.

Dans le cadre d'un APE, les produits miniers ne seront guère affectés (quels que soient les termes de l'accord) donc c'est les produits agro-industriels qui sont plus intéressants et pertinents pour notre étude d'impact.

Selon le Centre du Commerce International (CCI) à Genève ; les principaux marchés destinataires pour les produits de la catégorie "autres" (sur la base des données pour l'année 2002) sont les suivants :

**Tableau 6 : Guinée : Principaux marchés destinataires
pour les produits non miniers**
(En millions de USD et pourcentages)

	Valeur Approx.	1 ^{er} Marché	%	2 nd Marché	%
Café	\$ 18M	Maroc	52	France	29
Pêche : Frais	\$28M	France	86	Sénégal	5
Pêche : Surgelé		Mali	42	Corée	5
Pêche : En filets et pièces		Espagne	53	Corée	45
Pêche : Fumé		Royaume Uni	80	USA	1
Crustacés		Espagne	98	France	2
Graines végétales : à huile	\$2M	Italie	51	France	49
Cacao	\$5M	N/S	53	Maroc	22
Hévéa	\$3M	France	5	Royaume Uni	15
Bois Cru	\$5M	France	89	Maroc	11
Bois Scié		Italie	36	USA	28
Coton	\$25M	Sénégal	100		

Source : CCI Genève

Il est à remarquer que la plupart des marchés industrialisés (UE ; USA) offrent – et continuerons à offrir – des préférences aux exportations d'origine guinéennes ; situation qui ne sera pas affectée par la conclusion d'un APE avec l'UE (et la continuation des mesures AGOA).

Les importations : produits et origines

Selon le FMI, les importations de la Guinée dans les dernières années se sont décomposées comme indiqué dans le tableau suivant. On note l'importance des importations de produits minéraux (surtout le pétrole), suivi par les importations de produits chimiques et alimentaires.

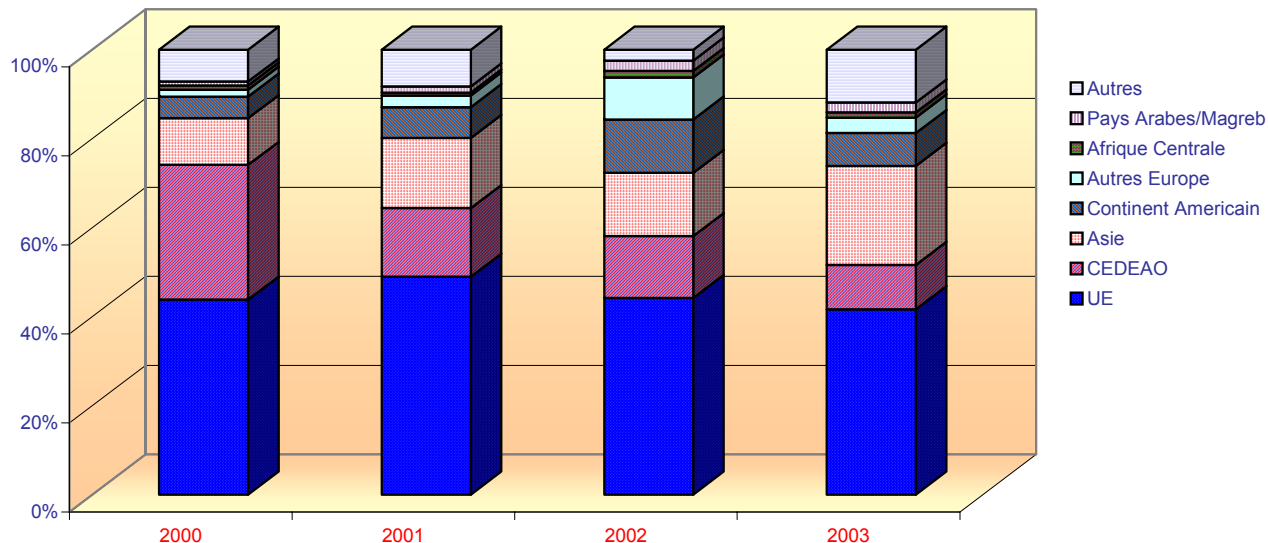
Tableau 7 : Guinée : Composition des importations
(En millions de USD et pourcentages)

Code HS	Section	1998		1999		2000		2001	
	Total	618,0	100,0	585,1	100,0	532,7	100,0	557,8	100,0
	<i>dont</i>								
I	Animaux vivants, produits animaux	12,3	2,0	6,6	1,1	15,0	2,8	6,8	1,2
II	Produits végétaux	75,4	12,2	32,4	5,5	49,0	9,2	48,9	8,8
III	Graisses et huiles animales ou végétales	12,7	2,0	8,2	1,4	9,9	1,8	10,6	1,9
IV	Produits alimentaires, boissons, tabac	89,7	14,5	41,5	7,1	58,1	10,9	59,8	10,7
V	Produits minéraux	64,8	10,5	17,3	2,9	130,2	24,4	186,1	33,3
VI + VII	Produits chimiques, plastiques, caoutchouc	84,2	13,6	59,1	10,1	76,9	14,4	74,4	13,3
VIII	Cuir, peaux, articles de voyage	1,9	0,3	1,1	0,1	1,4	0,2	1,5	2,7
IX + X	Bois et papier	10,9	1,7	11,1	1,9	8,6	1,6	9,2	1,6
XI	Textiles et articles en textile	31,5	5,1	19,6	3,3	23,7	4,4	21,6	3,9
XII	Chaussures	15,0	2,5	5,9	1,0	7,3	1,3	6,9	1,2
XIII + XIV	Articles en pierre, céramique, verre	7,0	1,1	3,6	0,6	5,4	1,0	6,4	1,1
XV	Métaux base	34,4	5,6	21,5	3,6	31,7	5,9	24,7	4,4
XVI	Equipements et fournitures mécaniques	116,0	18,8	41,9	7,2	61,4	11,5	51,1	9,1
XVII	Véhicules, vaisseaux et équipements de transport	49,9	8,1	25,4	4,3	40,9	7,7	41,3	7,4
XVIII	Montres et instruments musicaux	4,7	0,7	3,8	0,6	5,2	0,9	3,0	0,5
XIX	Armements	1,5	0,2	1,4	0,2	1,7	0,3	1,0	0,2
XX	Divers	7,6	1,2	6,1	0,7	6,1	1,1	4,3	0,7

Source : FMI

La figure suivante montre la répartition des importations selon leur origine. Les importations de l'UE dans les années récentes sont restées stables à environ 40% en valeur. Dans la même période les importations de la CEDEAO ont diminué progressivement : elles représentent presque exclusivement le pétrole originaire de Côte d'Ivoire. Dans le même temps, les importations de l'Asie ont augmenté de 10 à 20% du total.

Diagramme 2: Importations Guinéennes
Répartition par Région en Pourcentage du Total



Source : Direction Nationale des Douanes

Les produits (ou groupes de produits) les plus importants en valeur en provenance de l'UE sont indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2003. La valeur de ces produits (410,5 milliards de francs guinéens) représente environ 85% des importations totales de l'UE (478,7 milliards de FG), selon les statistiques fournies par la Direction Nationale des Douanes.

On remarque la performance de :

- Produits alimentaires
- Ingénierie mécanique ; véhicules etc....
- tabac

Tableau 8 : Guinée : Importations principales de l'UE (2003)

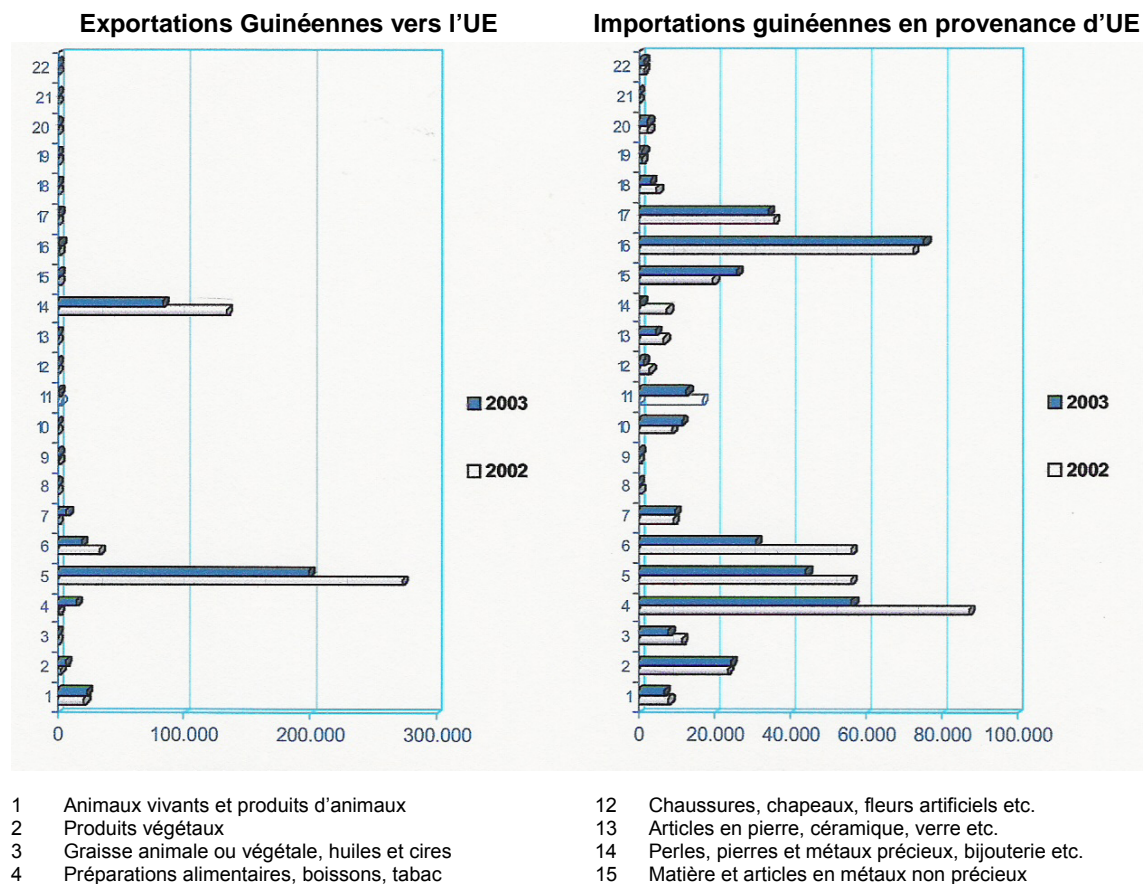
Description	importations Valeur en (FG)	Equivalent en \$US millions
Produits alimentaires total	118,816,981,169	60.81
Papiers et imprimés	53,308,970,982	27.28
Véhicules, bateaux et leurs parties et pièces de rechange	41,647,789,839	21.31
Outils pneumatiques rotatifs et/ou à percussion pour emploi à main	29,656,344,707	15.18
Produits tabac soumis à la taxe de consommation	26,202,506,820	13.41
Appareils électriques de ménage et autres	25,731,928,422	13.17
Produits pétroliers et bitumineux	24,392,657,882	12.48
Ouvrages en fil de fer ou d'acier	21,643,623,276	11.08
Produits chimiques primaires et de nettoyage	9,024,464,884	9.74
Vêtements et chaussures	14,211,063,861	7.27
Matériaux de construction	12,933,847,093	6.62
Appareils de commutation pour la téléphonie, télégraphie, TV	12,671,530,170	6.48
Produits en caoutchouc	10,637,413,335	5.44

Source : Direction Nationale des Douanes (taux d'échange FG 1954 = US\$1)

Schéma des Echanges UE – Guinée

Le graphique suivant basé sur les données Eurostat montre très clairement l'importance faible des groupes de produits autres que miniers pour les exportations en direction de l'Europe et la diversité des produits exportés par l'UE vers la Guinée.

Diagramme 3 : Commerce UE – Guinée 2002-03 (€milliers)



5	Produits minéraux	16	Machinerie et appareils électriques et mécaniques,
6	Produits chimiques	17	Véhicules, avions, équipement de transport
7	Matière et articles Plastiques, caoutchouc	18	Instruments et appareils photo, optique, médical, musical, horlogerie
8	Cuir, peau, sacs et articles de voyage	19	Armement
9	Bois et articles de bois, vannerie	20	Produits manufacturés divers
10	Papier, pulpe de bois, carton etc.	21	Arts et antiquités
11	Textile et articles de textile	22	Non classifiés

Droits de douane : le montant en jeu

La négociation d'un Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne sera basée sur le principe que la Guinée (avec les autres pays membres de la CEDEAO) devra abolir progressivement ses droits de douane sur la « quasi-totalité » (probablement entre 80 et 90% par valeur) de ses importations d'origine UE, afin de garder l'accès libre pour ses exportations (tarif zéro) vers le marché européen. Cet équilibre et cette réciprocité seront demandés par les règles de l'OMC, à partir de 2008. Dans les sections suivantes nous allons calculer les pertes éventuelles, basées sur les statistiques de recettes sur les importations en provenance de l'UE, fournies par la Direction Nationale des Douanes.

Il est évident que, même si les proportions des importations de l'UE ne changent pas significativement par la diversion des échanges (tendance à changer les sources des importations en réponse à des changements de prix), un APE impliquera une perte des recettes douanières sur environ 40% des importations du pays. Si l'on prend les statistiques d'importations du FMI (2001= \$557,8 millions, dont environ 40% en provenance de l'UE) cela implique que la Guinée pourrait perdre des recettes douanières sur $40\% \times \$557,8M = \$223M$ de biens importés de l'UE. Au taux moyen de droit de douane, 20-25%, ça représente une **perte aux alentours de \$50M par an.**

La signature éventuelle d'un Accord de Partenariat entre la République de Guinée et l'Union européenne supprimera presque toutes les ressources en droits et taxes de douanes. Par contre, la TVA et les taxes sur les tabacs, alcools et produits pétroliers à l'importation seront susceptibles d'un recouvrement de droits et taxes permettant d'améliorer les ressources fiscales de la Guinée.

La contribution en termes de recettes douanières générées actuellement par produit, et donc le forfait éventuel, sont analysés en profondeur en Section 6.

Organisation douanière et fiscale, et sa capacité

Le recouvrement des impôts et taxes en Guinée est effectué par différents départements du Ministère de l'Économie et des Finances.

La Direction Nationale des Douanes est chargée de recouvrir les droits et taxes sur les importations en Guinée ainsi que la TVA sur les produits d'importations.

La Direction Nationale des Impôts est chargée du recouvrement des droits et taxes liées à l'activité économique des entreprises. Il n'est pas de sa responsabilité de modifier les impôts

et taxes existants puisque ceux-ci sont décrétés par le Ministère de l'Économie et des Finances, après accord du Premier Ministre et des Assemblées (Loi de Finances République de Guinée).

La Direction Nationale des Impôts a la charge et suit l'application des textes auprès de 750 entreprises enregistrées auprès de ses services et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Pour ce faire, la Direction Nationale des Impôts effectue des audits avec l'appui de 75 auditeurs fonctionnaires dépendant de sa direction. La collecte des impôts et taxes représente l'activité principale de cette Direction. Cependant, selon des entretiens conduits au cours de cette étude, seulement une petite proportion des sociétés enregistrées a déposé leurs cahiers fiscaux auprès de la Direction Nationale des Impôts.

La même commission interministérielle d'évaluation qui traite des questions douanières citées plus haut a annoncé des mesures pour le renforcement de la collecte des recettes fiscales. Les mesures incluent le recouvrement de tous les impôts et taxes dus à l'État et la vérification de la situation fiscale des sociétés et sous-traitants des compagnies minières.

On notera que les autorités douanières ne disposent pas d'Assistance Technique en vue d'améliorer le système de recouvrement et de collecte des droits et taxes à l'importation. Malheureusement, il est à déplorer que seule une conseillère anti-fraude, agent de l'Etat et rattachée auprès du Président de la République, soit en charge d'améliorer le recouvrement et la collecte des droits et taxes pour l'ensemble du système fiscal national. Ce qui est une charge bien lourde eut égard aux responsabilités et aux montants des ressources pouvant être réellement collectées.

Le volume des droits et taxes perçus auprès de la Direction des Douanes et du Trésor reste faible et confirme la faible performance des structures administratives existantes. Les aspects liés à l'audit technique et à l'organisation des services de la Direction des Douanes ne faisant pas partie de cette mission, il ne nous paraît pas opportun d'apporter des éléments de réflexion hors des termes de référence confiés.

On constate dans l'ensemble que les libellés liés au Code des Douanes et aux Tarifs des Douanes qui sont appliqués à présent sont satisfaisants et exploitables. D'une manière générale les ressources douanières restent liées à la demande intérieure et aux variations des prix internationaux pour les produits importés. C'est l'une des principales raisons pour laquelle la République de Guinée tient à son rattachement à une zone monétaire plus stable et plus influente, c'est-à-dire la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Malgré tout, la République de Guinée a connu des variations non négligeables liées à ces deux principaux facteurs. La demande extérieure de biens et services à l'importation est liée aux disponibilités en devises de la Banque Centrale guinéenne, d'où les difficultés pour certaines entreprises de justifier leur création de valeurs par une création de devises positives. C'est la raison pour laquelle les importations et la demande intérieure guinéenne connaissent une instabilité qui limite indirectement les investissements.

Développements organisationnels prévus

Deux développements politiques portant sur le système douanier sont en cours pendant cette étude d'impact :

- À partir du 1 janvier 2005 il est prévu que la Guinée va adopter et appliquer le Tarif Extérieur Commun de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cela implique une simplification et une rationalisation du Code de Douanes. Le TEC comprend quatre taux entre 0 et 20%. Selon une étude récente³, il est prévu que les recettes douanières de la Guinée ne seront pas diminuées par l'adoption du TEC, si l'adoption du TEC s'accompagne d'une réduction des exonérations. Le taux moyen du TEC pondéré par les importations guinéennes est de 12,4% alors que le tarif moyen actuel avant exonérations est de 18,3%. (Voir section 6).
- En mars 2004 le Ministre de l'Économie et des Finances a annoncé une révision détaillée des exonérations fiscales, douanières et de régimes privilégiés par une commission interministérielle d'évaluation. Le Gouvernement a adopté des mesures visant à renforcer la politique budgétaire et monétaire afin de réduire le déficit budgétaire et de maximiser les recettes douanières. Depuis le 8 avril 2004 tous les enlèvements provisoires au niveau de la Douane ont été arrêtés, ainsi que toutes formes d'exonération, et un renforcement du suivi des flux de marchandises aux frontières a été annoncé.

Il est attendu que les deux développements cités au-dessus (l'entrée en vigueur du TEC de l'UEMOA et le renforcement de la collecte des recettes fiscales) mèneront à une amélioration des recettes douanières en Guinée.

Après l'introduction du TEC une comparaison plus précise des recettes sur les importations de l'UE devrait être effectuée.

Procédures de dédouanement, SGS et système informatique SYDONIA

La République de Guinée, comme de nombreux pays membre de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), a procédé à la mise en place de systèmes informatiques générés par les services de la CNUCED. Ce système informatique a évolué au fil des années, mais a gardé son appellation d'origine (ASYCUDA en anglais, SYDONIA en français).

Ce système informatique apporte des facilités de dédouanement des marchandises et dans la collecte des données et sur les opérations effectuées.

³ Guinée : Vers la Mise en Application du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. FMI, Washington. Septembre 2002.

L'inspection des marchandises exportées et surtout importées en République de Guinée fait l'objet d'une assistance de la société suisse SGS (Société Générale de Surveillance). Ces opérations d'inspection sont réalisées en présence d'un inspecteur des douanes guinéen.

L'activité de la société SGS est limitée à l'établissement de certificats relatifs à la quantité et la qualité des marchandises importées ou exportées pour le compte et paiement de son client, pour des opérations à l'importation ou à l'exportation. La société SGS établit des certificats d'avaries en tous genres, aussi bien pour les opérations d'importations que d'exportations.

Les activités de la SGS sont essentiellement de nature commerciale, et sont réalisées principalement sur le Port Autonome de Conakry. Celle-ci n'inclut pas des conseils et avis qu'elle pourrait transmettre aux autorités de douane concernant les méthodes et les règlements, ainsi que l'organisation.

Application des droits de douane

Un audit simplifié du système fiscal douanier confirme les conclusions concernant les tarifs douaniers guinéens. Ces tarifs sont composés de droits fiscaux d'importations DFI, de redevance de traitement et de liquidation RTL, d'une surtaxe de consommation SC, ainsi que d'un Prélèvement Communautaire PC perçu au profit de la CEDEAO, et d'un centime additionnel CA reversé à la Chambre de Commerce.

Hors exonérations et régimes existants, les tarifs de droits communs s'élèvent entre 7,2% et 17,4% de l'assiette imposable. La surtaxe de consommation pour la bière importée s'élève à 63%, alors que les taxes sur les productions locales de bières sont très fortement inférieures à ce niveau.

Les importations de produits agricoles de base sont fortement taxées, principalement celles des produits agricoles considérés comme sensibles, ce qui aurait tendance à favoriser les revenus des ménages et des populations rurales mettant sur le marché leurs productions.

Les importations de riz et de farine de blé (alimentation humaine) sont exonérées de la TVA. Cependant il existe une taxe forfaitaire de 60 500 FG la tonne sur les importations de riz, produit sensible et fortement consommé.

Les informations concernant les exonérations des produits sont difficiles à identifier et à interpréter car les services des douanes utilisent des taux et des modes de calculs différents pour un même type de produits. On a pu constater des modes de calculs offrant des résultats différents pour un même produit tel que défini dans le code général des produits.

Les procédures de dédouanement et d'exonération ne sont pas facilement accessibles, ce qui contribue à majorer le temps nécessaire pour effectuer des opérations de dédouanement.

Les difficultés signalées ci-dessus n'ont pas la prétention d'être exhaustives et de couvrir l'ensemble des difficultés rencontrées pour les opérations d'importations ou d'exportations.

5. VERS UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

L'histoire des négociations UE-ACP et UE-CEDEAO

Les négociations des Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont été lancées à Bruxelles en septembre 2002.

Il a été défini, au démarrage, que les négociations seraient divisées en deux phases. La première phase s'occuperait des questions communes au niveau de tous les pays ACP, tandis que la deuxième phase serait conduite au niveau de certains pays et régions ACP, en prenant en compte les obligations spécifiques et les particularités de ceux-ci.

La première phase

Les négociations de la première phase ont été conduites, de la part de la Commission Européenne, par des représentants de la Direction Générale du Commerce et, de la part des pays ACP, par un comité d'ambassadeurs basés à Bruxelles. Les deux parties sont tombées d'accord pour que la Convention de Cotonou, signée le 23 juin 2000, fournisse la base et les principes sur lesquels les APE seront fondés. Il a été convenu que les objectifs éventuels des APE soient le développement durable des pays ACP, leur intégration dans l'économie mondiale et l'éradication de la pauvreté. Les objectifs spécifiques sont la croissance économique, l'augmentation de la production et de la capacité d'approvisionnement des pays ACP, d'encourager la transformation structurelle et la diversification des économies ACP, et d'appuyer l'intégration régionale entre les pays ACP. Les APE devront être conformes aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en particulier dans le contexte de l'Agenda de Doha sur le Développement, et en matière de réciprocité dans les préférences accordées aux exportations de chaque partie vers les marchés de l'autre.

L'histoire des relations entre les pays ACP et l'UE, qui date des années 50 et 60, montre que la coopération commerciale a été trop limitée dans ses ambitions et dans son champ d'application. Elle s'est concentrée sur la promotion du commerce entre les pays ACP et l'UE mais elle a négligé le potentiel pour les pays ACP à développer les marchés nationaux, régionaux et internationaux pour leurs produits et services. Elle a ignoré le fait que, dans le monde du commerce et dans le contexte de la mondialisation des affaires, l'importance des tarifs douaniers diminue progressivement, afin que les préférences accordées aux exportations des pays ACP deviennent un avantage de moins en moins important. En même temps, les mesures non tarifaires, telles que les normes techniques et la réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS) sont d'importance croissante. Il est reconnu que les mesures existantes n'ont pas mené à une augmentation, ni à une diversification, des exportations des pays ACP :

- Entre 1976 et 1999, la part des pays ACP dans les exportations mondiales a diminué de 3,4 à 1,1%
- La part des pays ACP dans les importations totales de l'UE a diminué de 6,7 à 2,8%
- En 1999 seulement 10 pays africains représentaient 61% des exportations totales des ACP
- 9 produits (surtout des produits de base, y compris le pétrole) représentaient 57% des exportations des pays ACP

Les APE sont basés sur la reconnaissance que des mesures plus ambitieuses et concrètes sont nécessaires pour atteindre les objectifs recherchés.

Dans les négociations de la première phase, les pays ACP ont identifié six questions sensibles, qui ont été l'ordre du jour de l'agenda des réunions avec la Commission et qui ont été discutées avec leurs homologues européens :

- L'accès aux marchés
- L'agriculture et la pêche
- Le développement économique
- Le commerce en services
- Les questions liées au commerce
- Les questions juridiques

Sur la première question, *l'accès aux marchés*, il a été convenu que les aménagements sous un APE ne devraient mettre aucun pays ACP dans une position inférieure à celle dans laquelle il se trouve à présent. La couverture des produits pour lesquels est accordé un accès préférentiel sur les marchés de l'UE sera à négocier au niveau national ou régional. Mais la question des subventions accordées par l'UE à certains produits agricoles exportés vers les pays ACP avec le bénéfice de ces subventions (y compris la viande bovine et le riz) n'a pas été résolue et devra faire partie des négociations suivantes. La question est toujours ouverte de savoir, quelles seront les mesures applicables à certains pays ACP qui décident (pour quelque raison que ce soit) de ne pas signer un APE mais de dépendre des mesures alternatives (telles que Tous Sauf les Armes, TSA). Les pays ACP cherchent à obtenir une diminution de leurs tarifs sur les importations de l'UE qui soit basée sur la réalisation de certains indicateurs économiques, tandis que l'UE souhaite un calendrier fixe qui s'accorde avec les règles de l'OMC. Enfin, les pays ACP souhaitent des règles d'origine plus flexibles et qui reconnaissent le potentiel pour le développement d'industries traitant des produits de base venant de pays tiers, tandis que l'UE demande des règles harmonisées.

Sur la deuxième question, *l'agriculture et la pêche*, les deux parties sont d'accord sur l'importance de ces secteurs économiques pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable, et sur l'importance des questions de transformation, marketing, distribution et transport des produits de base. Ils sont d'accord sur le fait que la question de l'impact de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE sur les pays ACP doit faire partie des négociations des APE. Et ils reconnaissent le besoin de signer des accords régionaux

sur la pêche. Cependant, certaines différences significatives se sont présentées sur les mesures spécifiques à prendre, par exemple :

- Les pays ACP souhaitent un arrêt complet des nouvelles mesures SPS pour cinq à dix ans, et un dialogue sur les inquiétudes européennes en matière de santé et sur la capacité des pays ACP à y répondre.
- Les pays ACP pensent que l'importance de la question de la PAC pour le développement agricole ACP n'est pas suffisamment reconnue par l'UE dans le contexte des négociations.

En ce qui concerne *le développement économique*, les pays ACP ont constaté que des financements additionnels (à ceux qui sont déjà prévus dans la Convention de Cotonou) seront nécessaires, liés avec des procédures simplifiées, pour aider au développement ; l'UE insiste sur le fait qu'aucun financement supplémentaire ne sera accordé tant que les fonds existants ne seront pas épuisés. L'UE cherche à relier l'assistance à la restructuration dans les pays ACP à l'implantation de mesures spécifiques pour la libéralisation des échanges de la part de ces pays. La question de l'appui à la restructuration fiscale et économique et des programmes sociaux associés à la mise en place des APE n'a pas été discutée avec précision.

En matière du *commerce en services*, les pays ACP ont fait quelques propositions pour le développement du secteur des services, qu'ils considèrent comme pré condition de sa libéralisation. L'UE n'a pas répondu à cette question lors du cycle de négociations infructueuses lancées à Cancún. Cependant, l'UE a accepté le principe qu'un appui puisse être fourni aux pays ACP dans le contexte des APE, mais sans obligation de la part des pays ACP. L'UE n'est pas d'accord avec la proposition des pays ACP sur la libre circulation des personnes.

Les négociations de la première phase n'ont guère abordé sur *les questions liées au commerce*, par exemple la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, les normes et la certification, les SPS et les questions environnementales. Les ACP pensent que, en l'absence des conseils d'experts avant d'entrer dans les négociations, cette liste devrait rester brève.

Les questions juridiques couvrent :

- Les objectifs et principes de base portant sur les APE
- La structure et le contenu prévu des APE
- Les parties qui signeront les APE
- Les résultats des négociations de la première phase
- La conformation aux règles de l'OMC
- Les modalités pour l'entrée en vigueur des APE
- La règle des différends

Il existe une différence fondamentale entre les pays ACP et l'UE en matière d'accent mis sur les objectifs prioritaires des négociations : les pays ACP accordent la priorité à l'élimination

de la pauvreté et au développement durable, tandis que l'UE cherchent surtout l'intégration des économies ACP dans l'économie mondiale par le moyen de la libéralisation du commerce de biens et de services. Pour l'UE, la question pressante est que les pays ACP se compromettent à modifier leurs politiques en faveur de la libéralisation avant que les mesures d'appui ne puissent être mises en place. Les pays ACP ont cherché à conclure un accord formel à la fin des négociations de première phase, tandis que l'UE s'est contentée de rester flexible en vue des négociations de la deuxième phase. La question des ressources additionnelles est restée ouverte. Il existe une divergence sur la question de modifications potentielles des règles de l'OMC : les pays ACP sont de l'opinion que toute modification devrait prendre en compte les besoins des ACP, en particulier sur la question de la période de transition et l'achèvement de certains objectifs de développement.

Les négociations formelles de cette première phase se sont conclues en octobre 2003. Cependant, il a été convenu d'établir un Comité de Suivi Technique ACP-UE, dont les objectifs seront d'assurer la transparence dans les procédures de négociation au niveau régional et d'assurer un flux d'information et de promouvoir le dialogue entre les différents groupements de pays ACP, d'un côté, et la Commission Européenne, de l'autre.

La deuxième phase

Pour la Guinée, bien que la deuxième phase des négociations n'ait commencé formellement qu'en octobre 2003, des réunions préparatoires ont été menées au niveau régional avant même la conclusion des négociations de la première phase.

En réponse à la décision prise lors des négociations à Bruxelles que les APE seraient conclus avec des groupes régionaux, les Chefs d'État des pays de l'Afrique de l'Ouest ont décidé que le partenaire de négociation pour les pays de la région soit la Communauté Économique des Pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont le secrétariat se trouve à Abuja (Nigeria). La Mauritanie, ancien pays membre de la CEDEAO et le seul pays ACP dans la région qui ne soit pas membre actuel de la CEDEAO, a été invitée à se joindre à la CEDEAO pour la conduite des négociations. La possibilité a été considérée de nommer l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui regroupe tous les pays francophones de la région (à l'exception de la Guinée) et qui a déjà établi une zone de libre échange et une monnaie commune (le franc CFA), comme partenaire. Cependant, dans le contexte des mouvements parallèles vers l'intégration politique et économique de la région (voir section suivante), il a été décidé de chercher à négocier au niveau des 15 pays (plus la Mauritanie).

En avril 2003 une réunion des experts des ministères en charge du commerce et des finances s'est tenue à Accra (Ghana) pour préparer une réunion ministérielle de concertation Afrique de l'Ouest-UE pour les jours suivants. Ont assisté à la réunion ministérielle tous les États membres (à l'exception du Libéria), les ambassadeurs des pays membres basés à Bruxelles et à Genève, des délégations des secrétariats de la CEDEAO et de l'UEMOA, et des représentants de la Commission Européenne.

Les travaux de cette réunion ont porté principalement sur :

- L'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
- L'agenda de Doha sur le Développement et ses liens avec les APE

- L'état d'avancement de la première phase des négociations et la préparation de la deuxième phase
- Le financement du développement

Sur l'état d'avancement de la première phase des négociations et la préparation de la deuxième phase, les parties ont noté les principaux points de convergence et de divergence (décrits ci-dessus). Il a été convenu que la CEDEAO devrait poursuivre la préparation de la région pour les négociations de deuxième phase, quand celles-ci démarreraient en septembre 2003 ; de réaliser une étude de l'impact d'un APE sur l'économie des pays ACP *au niveau régional* ; de prendre toutes dispositions utiles pour rendre opérationnelle la structure régionale de négociation ; et de diffuser l'information relative aux décisions communautaires au niveau du secteur privé et de la société civile.

Un deuxième groupe de réunions préparatoires régionales s'est tenu en juillet 2003 à Bamako (Mali). La Guinée a été un des pays de la CEDEAO qui y a pris part. Une réunion ministérielle a été précédée d'une réunion d'experts. En considérant l'état d'avancement de la première phase, les délégués ont noté la nécessité de la mise en place de ressources additionnelles par l'UE pour le renforcement de leurs capacités. Ils ont aussi exprimé leurs inquiétudes face à la complexité et à la lenteur des procédures liées à l'utilisation des fonds de la coopération UE/ACP.

En matière de préparatifs pour la deuxième phase des négociations, la réunion a approuvé :

- La mise en place d'une structure d'appui et d'accompagnement au niveau tous les pays ACP
- La communication aux états membres d'une liste de bureaux de consultants capables de conduire des études d'impact au niveau national
- La finalisation de certaines études d'impact en cours

Il a été demandé au secrétariat de la CEDEAO de :

- Élaborer une note explicative sur la structure prévue des négociations
- Améliorer la feuille de route par une meilleure articulation des activités, l'indication des acteurs responsables et la définition des échéances et des résultats attendus
- Inscire la question des modalités des négociations au conseil des ministres de la CEDEAO prévu à Cotonou en septembre 2003

Le Conseil des Ministres de la CEDEAO a alors décidé en septembre de lancer officiellement la deuxième phase des négociations Cotonou en octobre 2003. À cette dernière réunion, il a été noté que l'UE avait dégagé une enveloppe des 50 millions d'Euros en faveur des pays ACP pour renforcer leurs capacités de négociation des APE. Pour la Guinée, il a été confirmé le lancement d'un appel d'offres pour une étude d'impact (ce qui constitue le présent rapport).

Depuis cette réunion, la CEDEAO a nommé son ambassadeur à Bruxelles auprès de la Commission Européenne, à coordonner et à mener les négociations avec l'UE. Celles-ci

sont sur le point de démarrer, tout en attendant les résultats des premières études d'impact au niveau national. Il est attendu que ces études, en précisant les effets potentiels des pertes de droits de douane sur les importations de l'UE, les effets de la concurrence sur les secteurs et produits sensibles dans chaque pays, et les mesures nécessaires pour les confronter et les contourner, serviront de base sur lesquelles les négociations sérieuses se tiendront. A notre connaissance, le calendrier des réunions anticipées n'a pas été décidé ; Cependant, il est urgent que la Guinée décide sur la hiérarchisation par priorité des éléments qu'elle voudrait inclure dans les négociations avec l'UE au niveau de la CEDEAO.

Vers l'intégration régionale

La négociation d'un APE avec l'UE par les pays membres de la CEDEAO (plus la Mauritanie) est liée inextricablement au progrès vers l'intégration régionale. Celle-ci consiste en trois principaux volets complémentaires qui impliquent pour la Guinée : la création d'une zone de libre échange comprenant tous les états de la CEDEAO ; la création et l'adoption d'un tarif extérieur commun de l'UEMOA ; et les mouvements vers l'introduction d'une unité monétaire commune.

La CEDEAO a été établie en 1976 avec, parmi ses objectifs, la création d'une zone de libre échange et d'un marché commun. En 1983 un système de libéralisation des échanges a été lancé, visant à permettre le commerce sans frais de douanes entre les pays membres de trois catégories de biens : les matériaux bruts ; l'artisanat ; et les produits industriels d'origine CEDEAO. Les deux premières catégories ont été exonérées de douane immédiatement. Pour les produits industriels la libéralisation a été repoussée, jusqu'à ce que, en 1990, un délai de dix ans ait été fixé pour la création d'une zone de libre échange. Selon le calendrier, la Guinée (classée parmi les pays les moins avancés) a 8 ans à partir du 1 janvier 1990 pour abolir les frais de douane sur les importations de produits industriels originaires de la CEDEAO.

Cependant, ce calendrier n'a pas été respecté : la Guinée a invoqué la raison que le fonds de compensation établi pour compenser les pertes tarifaires impliquées par la libéralisation des échanges n'avait pas été versé à la Guinée à hauteur des montants prévus. Dans la réalité la Guinée continue à soumettre les produits industriels aux frais de douane, et seulement deux sociétés guinéennes (la SOBRAGUI et Nestlé) profitent du système de compensation sur leurs exportations vers les pays voisins. En effet, les importations officielles de la Guinée d'origine CEDEAO sont insignifiantes en comparaison avec celles des pays industrialisés de l'UE, des Etats-Unis et du Japon. L'objectif de créer un marché commun semblable à l'Union Européenne est toujours éloigné, malgré les résolutions périodiques de la part des Chefs d'État, et cette situation empêche le développement de la concurrence parmi les entreprises de la région.

L'implication pour un APE groupant les pays de la région est que le manque d'intégration économique et politique freine les négociations avec l'UE. C'est en fait un problème auquel tous les groupements régionaux des pays ACP se voient plus ou moins confrontés. Les Caraïbes (CARICOM) sont probablement les plus avancés dans ce domaine ; toutefois,

même pour eux, l'intégration se déroule plus lentement que prévue au calendrier des négociations des APE.

L'adoption par la Guinée du TEC et l'ECO

L'UEMOA, qui regroupe les sept pays francophones et lusophones de la région (excepté la Guinée) utilise depuis l'Indépendance une monnaie commune (le franc CFA) et elle a déjà adopté un Tarif Extérieur Commun (TEC). Les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA ont décidé en décembre 2000 d'appliquer le TEC, dans le cas de la Guinée à partir du 1 janvier 2005. Il remplacera le présent cahier de tarifs douaniers applicables aux importations de pays tiers tels que l'UE, et il représente une simplification significative en comparaison avec le système actuel. L'objectif à terme pour la CEDEAO est l'adoption uniforme de ce tarif par tous les 15 pays membres à partir de 2007. Le TEC comprend quatre taux entre 0 et 20%. Selon une étude récente⁴, il est prévu que les recettes douanières de la Guinée ne seront pas diminuées par l'adoption du TEC, si elle s'accompagne d'une réduction des exonérations. Le taux moyen du TEC pondéré par les importations guinéennes est de 12,4% alors que le tarif moyen actuel avant exonérations est de 18,3%. En mars 2004 le Ministre de l'Économie et des Finances a annoncé une révision détaillée des exonérations fiscales, douanières et des régimes privilégiés par une commission interministérielle d'évaluation.

Encadré 1

Le TEC de l'UEMOA

Selon les plans du groupe des pays qui comprend la ZMAO...zone monétaire de l'Afrique de l'ouest...le TEC sera adopté dès le 1^{er} janvier 2005

Article 5 : Outre le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés comprend le Droit de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS) et, le cas échéant, une Taxe Conjoncturelle à l'importation (TCI) et une Taxe Dégressive de Protection (TDP).

CATÉGORISATION

Article 6 : Les produits figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) sont répartis en quatre (4) catégories : Catégorie 0, Catégorie 1, Catégorie 2 et Catégorie 3. La liste des marchandises composant chaque catégorie est arrêtée par voie de règlement du Conseil des Ministres sur proposition de la Commission.

En principe, catégorie 0 = médicaments et articles scolaires, 1 = matières premières et biens d'équipement, 2= biens intermédiaires, 3= biens de consommation

ASSIETTE : TAUX DES DROITS ET TAXES

Article 7 : Les taux du Droit de Douane (DD) inscrit au Tarif Extérieur Commun sont fixés comme suit :

Catégorie 0	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
0 %	5 %	10 %	20 %

Article 8 : Le taux de la Redevance Statistique (RS) est fixé à 1 % à tous les produits exonérés ou non.

Article 9 : La Commission par voie de décision, agréé les produits à la TCI et à la TDP sur demande de l'Etat membre concerné et après avis des Experts des Etats membre. (La TDP= taxe dégressive de protection ;

⁴ Guinée : Vers la Mise en Application du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. FMI, Washington. Septembre 2002.

prévue d'offrir une protection supplémentaire temporaire à certains secteurs sensibles ; l'objectif de la taxe conjoncturelle d'importation = TCI est de neutraliser des fluctuations erratiques dans des prix mondiaux)

Article 10 : Le mode de taxation pour l'application du Tarif Extérieur Commun est Ad Valorem.

Cinq pays non membres de l'UEMOA (le Nigeria, le Ghana, la Sierra Léone, la Guinée et la Gambie) ont établi la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Le Libéria et les Îles Cap-Vert occupent le rôle d'observateurs. Il est prévu la création d'une banque centrale ZMAO à partir du 1 janvier 2005 et d'une monnaie « virtuelle », l'ECO, avec un taux de change fixe avec le franc CFA. En 2005, les pays qui auront satisfait les conditions de convergence (par exemple, en matière de niveaux de dépenses publiques) seront éligibles à se joindre au système monétaire. L'objectif est que l'ECO soit adopté comme unité monétaire de tous les pays membres de la CEDEAO (semblable à l'adoption de l'Euro dans la plupart des pays membres de l'UE). La date d'adoption de l'ECO par la Guinée n'a pas encore été décidée.

L'APE sera négocié au niveau de la CEDEAO

Il faut garder à l'esprit que l'APE éventuel avec l'UE, duquel fera partie la Guinée, sera négocié par la CEDEAO. La Convention de Cotonou et les négociations de la première phase ont souligné l'importance de l'intégration régionale comme pilier du développement de l'économie et du commerce. Il est alors dans l'intérêt de la Guinée de s'impliquer aussi énergiquement que possible dans le progrès de l'intégration sous les trois volets décrits, et en même temps de chercher à établir ses besoins spécifiques en matière de protection continue, renforcement des capacités et assistance technique liée au processus de transition. Il est important aussi que la Guinée s'assure que certaines questions d'intérêt significative à la Guinée, par exemple la continuation (ou non) des subventions sur les exportations agricoles de l'UE, mais qui sont aussi d'importance pour plusieurs autres pays ACP, soient traitées au niveau de la CEDEAO dans les négociations avec l'UE. Le Gouvernement de la Guinée a déjà établi un Comité National de Coordination CEDEAO/ZMAO, dont le plan d'actions pour 2004 prévoit la sensibilisation et la formation des opérateurs économiques en Guinée, le suivi de l'application par la douane des nouveaux tarifs, et des réunions techniques et juridiques.

Les Accords de Doha

Le chemin vers l'intégration régionale a déjà fait face à plusieurs ajournements et le processus vers les APE est retardé par ce manque de progrès au niveau régional.

Les objectifs des Accords de Doha pour les pays en voie de développement sont similaires à ceux des APE, c'est-à-dire la promotion du développement économique durable, la réduction de la pauvreté, et la participation des pays en voie de développement à un système ouvert d'échanges multilatéraux.

À cause du manque de progrès sur l'Agenda du Développement de Doha et suite aux réunions infructueuses à Cancún, les négociations entre les pays ACP et l'UE sur les APE

ont commencé alors que le nouveau tour de négociations multilatérales est toujours en cours. C'est à dire que les pays ACP doivent négocier avant même que les nouvelles règles soient en place. L'Union Européenne, pour sa part, ne voit pas de problèmes liés à ces procédures parallèles si cela peut aider à surmonter les obstacles au commerce international. Les pays ACP, au contraire, préféreraient que les questions de Doha soient résolues avant qu'ils ne s'attaquent aux « Questions de Singapour » sous les APE.

Les pays africains doivent aussi discuter et négocier des questions (telles que les normes de travail, la politique d'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle) avec l'UE avant que l'OMC ne soit elle-même prête à le faire.

Il faudra alors que les pays ACP fassent une évaluation détaillée de leurs obligations vis-à-vis de l'OMC sous l'Agenda de Doha pendant leurs négociations des APE. Ces obligations incluent :

- L'agriculture, y compris le soutien interne
- L'accès aux marchés pour les produits non agricoles
- Les services
- La pêche
- La propriété intellectuelle
- Les mesures pour l'investissement lié au commerce
- La politique sur la concurrence à l'exportation
- La balance des paiements et le mouvement de capitaux
- La transparence dans les marchés publics
- Les règles anti-dumping
- Les mesures sanitaires et phytosanitaires
- Les normes et la certification
- La sécurité alimentaire
- Le commerce et l'environnement

La réunion des experts des ministères en charge du commerce et des finances qui s'est tenue à Accra en avril 2003 a souligné les liens importants entre les APE et les règles de l'OMC, en particulier les Accords de Doha. À cet égard, elle a fait des recommandations spécifiques :

- L'ouverture d'un bureau de la CEDEAO à Genève pour mieux suivre les questions au sein de la CEDEAO (En mars 2004 la demande de la CEDEAO pour un statut observatoire n'avait pas encore été agréée par l'OMC).
- La mise en place d'une coordination formelle des ambassadeurs de la CEDEAO à Genève.
- Une soumission auprès du Conseil Général de l'OMC par les pays producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest, et le suivi de l'initiative sur le coton dans les négociations de Doha.
- La mise en place d'un mécanisme de coordination régionale sur le coton piloté par la CEDEAO

Dans le contexte des accords de commerce régionaux, tels que la CEDEAO, il faudra aussi obtenir une précision de la part de l'OMC sur l'expression « la quasi-totalité des échanges ». Cette expression semble donner aux pays de la CEDEAO la possibilité de continuer à appliquer des mesures de protection contre les importations de l'UE de certains produits jugés particulièrement sensibles. Dans le cas de la Guinée cela pourrait permettre l'imposition de tarifs douaniers (éventuellement saisonniers) sur les importations de pomme de terre, ciment, farine de blé et autres produits.

La question de la cohésion d'un APE avec les Accords de Doha dépend d'une résolution de l'agenda et du contenu des négociations continues pour ces Accords.

La justification d'un APE pour la Guinée

Les recherches et les réunions, séminaires et entretiens conduits au cours de cette étude d'impact ont montré clairement que le sujet des APE est assez mal connu et peu compris en Guinée, soit au niveau du Gouvernement, soit parmi les représentants du secteur privé et la société civile. En effet, plusieurs organisations ont exprimé leur inquiétude de ne pas avoir été consultées ou informées avant le lancement de la mission d'étude d'impact. La sensibilisation des organisations étatiques et paraétatiques, du secteur privé et de la société civile sur l'encadrement, les grandes orientations, le calendrier et les implications d'un APE pour la Guinée est essentielle. Sinon, le Gouvernement risque de se trouver dans une position où il devra se défendre contre des accusations de ne pas avoir considéré les intérêts et les inquiétudes de ceux qui seront les plus affectés par un APE.

Un APE, pour la Guinée, n'est pas seulement une question de douanes. Certes, le pilier le plus visible des APE consiste en la réciprocité entre l'UE et les pays ACP en matière d'accès libre aux marchés. Cela implique, pour la Guinée, la perte (sur une période de 12 ans à partir de 2008) d'une source importante des revenus de l'État sous forme de taxes douanières sur la quasi-totalité des importations venant de l'UE. Dans la section 6 nous avons calculé les pertes prévues sur la base des données fournies par l'administration des douanes à Conakry. Malgré les incertitudes sur la précision des données, il semble que ces pertes pourraient être de l'ordre de 110 milliards de FG. Même si l'efficacité des procédures de collecte des douanes et des impôts est améliorée, et même si la liste des exonérations de droits de douane est réduite, il faudra que le Gouvernement cherche et introduise de nouvelles méthodes et sources de revenus. L'exemple d'autres pays en voie de développement indique que cela est faisable dans une situation où un système de libéralisation du commerce, des services comme la finance, d'attraction de l'investissement privé et de transformation de produits de base permet la création de bénéfices et d'emplois, source potentielle de taxes de substitution pour les douanes. Dans la section Conclusions et Recommandations nous faisons des propositions pour encourager ce changement.

Un APE offre à la Guinée la possibilité de mettre en place des mesures spécifiques à l'appui au développement du commerce, aux exportations et à l'ajout de valeur aux ressources du pays. Celles-ci pourraient inclure les points suivants :

Mesures pour l'attraction de l'investissement étranger ou régional

Un APE pour l'Afrique de l'Ouest devrait inclure des termes et des obligations de la part de l'UE à créer de l'intérêt et à subventionner des activités visant à promouvoir la Guinée comme destination pour l'investissement. De concert avec une assistance dans la mise à jour du Code des Investissements et dans le renforcement des capacités de l'OPIP, ces mesures pourraient renforcer l'existence d'un nouveau marché régional (qui deviendra une réalité avec l'intégration de la Guinée dans le TEC de l'UEMOA). Les groupes ciblés pour l'attraction de l'investissement pourraient inclure les citoyens guinéens de la diaspora domiciliés en Europe et en Amérique, en mettant en avant la nouvelle situation de libéralisation et de transparence dans leur pays natal. Il existe un potentiel énorme et peu exploité pour le développement de certaines filières productives dans la Guinée - par exemple les exportations de fruits, de fleurs et de légumes ; l'élevage et la transformation de produits de viande ; le tourisme ; et la pêche – mais qui dépendra d'un flux d'investissement privé et public pour sa valorisation.

L'investissement de la part du secteur privé et des individus en Guinée devrait aussi être couvert par l'APE, par des mesures visant à mobiliser les finances locales et développer des incitations à l'investissement à moyen terme.

Il faut mentionner ici que l'accord de partenariat signé entre l'Afrique du Sud et l'UE a déjà créé un intérêt significatif de la part de nouveaux investisseurs privés européens dans ce pays – une situation semblable est possible pour la Guinée dans le contexte d'un APE.

Malgré les différences importantes entre l'Afrique du Sud et la Guinée en matière de niveau de développement, PIB etc.... cela prouve la possibilité d'effets positifs résultant d'un APE.

Création de partenariats et joint-ventures entre des entreprises guinéennes et européennes

Un APE devrait contenir des termes spécifiques pour la coopération au niveau des entreprises et des organisations comme les chambres de commerce et les associations des commerçants. Il pourrait aussi couvrir un programme de préparation des entreprises et des produits guinéens pour les foires et expositions : par exemple, dans les domaines des fruits et légumes, l'artisanat, le tourisme et même la musique. L'exemple de certains pays comme le Burkina Faso et le Mali démontre la potentialité de profiter de l'assistance externe pour valoriser les ressources nationales de cette façon.

Renforcement des capacités des organisations techniques et administratives d'appui au commerce

Il est recommandé qu'un APE devrait contenir des mesures pour renforcer la capacité en matière d'administration des douanes, de normes et de certification sanitaire et phytosanitaire. Certaines de ces mesures pourraient même être mises en place pendant la période de négociation de l'APE.

Attention aux mesures d'ajustement

Un APE ouvre à la Guinée l'opportunité de négocier des termes spécifiques aux besoins du pays, par exemple pour la protection continue (ou sous certaines conditions) de produits sensibles (par exemple le riz, le ciment, la farine de blé) ou des dérogations pour certaines barrières techniques au commerce. Les Accords de Doha reconnaissent la situation particulière des pays les moins avancés.

La libéralisation du commerce bilatéral

La réduction et l'élimination de barrières au commerce a le potentiel de stimuler les échanges bilatéraux entre la Guinée et l'UE. Un exportateur européen vers la Guinée va probablement chercher aussi des produits à acheter, et il va avoir besoin des services domestiques comme le dédouanement, le transport, l'emballage et le marketing, tous capables de créer de l'emploi et d'ajouter de la valeur.

Assistance à l'amélioration de l'infrastructure

Dans l'objectif de développement, un APE peut couvrir des programmes et projets pour la reconstruction ou l'extension de l'environnement physique pour le commerce. Par exemple, le Port Autonome de Conakry pourrait bénéficier de mesures pour le renforcement de sa capacité administrative, le financement de nouvelles facilités physiques comme les magasins frigorifiques, et le dragage pour admettre les navires de plus grande capacité. Le financement de routes régionales pourrait être négocié afin d'encourager la restauration du rôle du port de Conakry comme entrepôt pour les importations et exportations des pays voisins.

Bénéfices pour les consommateurs

La diminution des droits de douane sur les importations de l'UE implique un abaissement des prix des importations sur le marché domestique guinéen, non seulement pour les produits finis mais aussi pour les produits intermédiaires et de base. Cela pourrait potentiellement mener à une augmentation de la demande consommateur et des chiffres d'affaires des commerçants et des entreprises de transformation. La libéralisation et la simplification du régime d'importation mèneront aussi à des choix augmentés de sources et de produits.

L'importation de produits intermédiaires (actuels et potentiels) à des prix plus économiques (par exemple, l'emballage pour les produits alimentaires) pourrait potentiellement faciliter la production et la transformation de produits domestiques à des prix plus concurrentiels. Elle pourrait aussi rendre l'environnement plus attrayant pour les investisseurs, surtout domestiques à cause de la baisse des prix des intrants.

Potentiel pour le développement de nouveaux produits

Un APE pourrait contenir des propositions spécifiques pour des études de faisabilité en Guinée pour la production et/ou la transformation de produits qui sont à présent importés mais dont les matériaux bruts sont disponibles en Guinée. Par exemple :

- L'utilisation de la ferraille pour la production d'articles métalliques tels que les meubles, les outils agricoles ;
- La transformation de pneus usagés en articles en caoutchouc tels que les chaussures et les lames d'étanchéité ;
- La production d'articles en aluminium ;
- La transformation (ou la transformation partielle, par exemple le polissage) des diamants d'origine guinéenne (ce qui se fait depuis une décennie au Botswana) ;
- Le recyclage de déchets en plastique, en papier et en carton pour la production d'articles tels que l'emballage, le papier, les articles en plastique ;
- La production d'articles en bois (meubles, portes, articles de ménage).

Une analyse du potentiel de tous ces produits (ou d'autres) n'a pas été possible étant donné le délai limité de cette étude mais elle pourrait faire l'objet d'études sous sectorielles.

Assistance à l'intégration régionale

Un APE a le potentiel de promouvoir et d'aider à l'intégration régionale, par exemple dans le renforcement des capacités des organisations régionales (la normalisation, le transport, la santé, les structures bancaires et d'assurance) et dans la simplification des procédures administratives (harmonisation des documents de transit, transit en douane).

Il est inévitable qu'un APE ait des effets négatifs sur l'économie et la société guinéenne. À part la perte de recettes douanières, ceux-ci pourraient inclure :

L'érosion des marchés et des marges d'entreprises et de secteurs domestiques

Suite à l'abolition des douanes sur les importations européennes, il est inévitable que certains produits de l'industrie domestique soient menacés par des importations plus concurrentielles. L'expansion de l'UE en 2004 avec l'accession de dix nouveaux pays membres (tels que la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque) implique des sources de produits à des prix inférieurs. Dans les sections sectorielles nous considérons les effets négatifs potentiels d'un APE, les mesures nécessaires dans un APE pour les minimiser et les actions nécessaires de la part du Gouvernement. Par exemple, dans le secteur industriel il existe la possibilité de joint-ventures entre des PME guinéennes et leurs compétiteurs européens pour la transformation partielle de produits importés au lieu de la fabrication

complète en Guinée; dans l'agriculture, un APE pourrait contenir de mesures pour rechercher et encourager la production de nouveaux produits de substitution pour ceux qui seront importés, par exemple les produits tropicaux bio, pour lesquels un marché croissant existe en Europe.

Le coût (en devises et en main d'œuvre) de la négociation d'un APE

La négociation d'un APE nécessite de la part du Gouvernement un investissement important pour s'assurer que l'accord contient les mesures nécessaires. Les occasions de renouveler ou de renégocier les APE ne sont pas prévues dans le moyen terme. Les intérêts de la Guinée ne seront pas identiques à ceux des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et pour cela la Guinée devra se préparer à défendre ses intérêts dans les réunions des pays membres de la CEDEAO contre des pays qui pourraient être mieux préparés ou munis d'arguments plus pressants. La « quasi-totalité des échanges » que l'OMC permet d'être exclus des accords bilatéraux n'est qu'une petite proportion (jusqu'à 10 %) des importations ; si la Guinée veut chercher à maintenir la protection sur les importations sensibles, elle devra être prête à se justifier.

Dans le contexte de cette étude il n'a pas été possible de quantifier ces coûts et bénéfices avec précision car ils dépendent de plusieurs facteurs qu'il est impossible d'estimer sans des projections et des estimations spéculatives.

Si la Guinée décide de suivre la route "TSA" (voir plus bas) cet effort ne serait pas nécessaire.

Les alternatives à un APE

Il appartient toujours à un pays ACP de décider de ne pas chercher à négocier un APE avec l'UE.

La Guinée est éligible à bénéficier de deux initiatives en faveur des PMA - la provision « Tous Sauf les Armes » (TSA) de l'UE, et le « Africa Growth and Opportunities Act » des Etats-Unis. Les deux mesures sont permises dans le cadre des règles de l'OMC (la Clause d'Habilitation), parce qu'elles ne sont applicables qu'aux pays les moins avancés dont fait partie la Guinée.

Les avantages de ces mesures sont les suivants :

- Elles offrent des préférences commerciales non réciproques, c'est-à-dire elles n'imposent aucune obligation à la Guinée en matière de réduction de ses tarifs douaniers ;
- Elles sont déjà en vigueur et ne nécessitent pas de négociations. Elles évitent alors la nécessité pour la Guinée d'accorder des ressources financières et en main d'œuvre aux négociations.

Par contre, les deux mesures souffrent certains inconvénients :

- Elles sont unilatérales et de durée limitée, c'est-à-dire qu'elles peuvent être suspendues à tout moment par la Commission Européenne ou l'administration américaine ;
- Afin d'être éligibles pour la libre entrée, les règles d'origine pour les produits sont plus strictes que sous la Convention de Cotonou, par exemple dans le domaine du cumul de valeur. De telles mesures n'encouragent pas la sous-traitance manufacturière ;
- Elles ne contiennent pas les provisions pour l'assistance technique et financière offerte sous un APE ;
- Elles ne répondent pas à la question importante (pour la Guinée) de l'intégration régionale et du développement de marchés régionaux ;
- Enfin, elles ne soulèvent pas la question de la pauvreté : si seuls les PMA sont éligibles à utiliser ces mesures, quelle solution offrent-elles aux pays qui cherchent spécifiquement à sortir de la pauvreté ?

En résumé, la justification d'un APE en comparaison avec les alternatives se base sur les considérations suivantes :

Table 1 : Avantages et inconvénients d'un APE et des alternatives

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
APE	Accès garanti aux marchés UE pour les produits guinéens	Perte des recettes douanières sur la quasi-totalité des importations de l'UE
	Possibilité d'obtenir l'appui de l'UE pour le développement social et économique de la Guinée : <ul style="list-style-type: none"> • Attraction de l'investissement • Renforcement des capacités • Assistance technique • Libéralisation du commerce bilatéral • Amélioration de l'infrastructure • Mesures techniques (par exemple normalisation) 	Nécessité (et coûts en devise et en main d'œuvre) de négocier Difficultés liées au besoin de négocier au niveau de la CEDEAO Effets néfastes sociaux et environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'emploi dans les secteurs sensibles • Perte de production parmi les groupes sensibles, par exemple petits producteurs agricoles Risque que la CEDEAO ne prenne pas suffisamment en compte les intérêts de la Guinée
	Mesures acquises définitivement	
	Potentiel pour la génération de nouvelles sources de recettes : <ul style="list-style-type: none"> • Taxes sur les sociétés • Taxes sur les salaires 	
	Mesures d'assistance vers l'intégration régionale	
TSA (+AGOA)	Accès aux marchés UE pour les produits d'origine guinéenne	Pas de garantie de continuation indéfinie des mesures TSA/AGOA (mesures à date limitée).
	Aucun besoin de négocier	Risque de diminution des programmes d'assistance technique et financière de la part de l'UE
	Aucun besoin de se coordonner avec les autres pays membres de la CEDEAO	Strictes règles d'origine
		Implique que la Guinée va rester un Pays Moins Avancé : ne répond pas au défi de sortir de la pauvreté.

Les pertes prévues d'un APE ne doivent pas dépasser les bénéfices si cet APE est négocié efficacement. Dans la section suivante nous essayons de les quantifier autant que possible.

Dans la section finale nous faisons des recommandations pour les mesures à prendre aux niveaux politique, sectoriel et social tout en indiquant les besoins en études et en assistance technique.

6. L'IMPACT PREVU D'UN APE

Dans cette section nous estimons les pertes prévues en droits de douane et en TVA qui pourraient résulter de la négociation d'un APE, sur la base des montants et des sources d'importation actuelles.

Le manque de stratégies précises et consistantes a rendu cette tâche difficile et nous n'avons pu fournir que des estimations. Il devrait être rappelé que la date d'entrée en vigueur d'un APE est 2008, et qu'un délai de 12 ans est permis pour l'abolition des droits de douane sur les importations d'origine UE. La Guinée (dans le cadre des négociations qui seront conduites au nom de la CEDEAO) pourra alors chercher à obtenir une période de transition assez longue, voire même repousser l'abolition des droits de douane jusqu'à la fin du délai imparti, pour permettre la mise en place de nouvelles sources de recettes telles que les taxes sur les sociétés et les personnes. Dans cette section nous avons aussi considéré les résultats d'un APE au niveau sectoriel.

Pertes fiscales

Suite aux informations obtenues pendant la mission et décrites dans les chapitres ci-dessus, et dans le cadre de la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE), on doit prendre en compte les déséquilibres liés au recouvrement des droits et taxes de douanes, ainsi qu'une perte concernant le recouvrement de la TVA. Par contre, les recettes provenant des surtaxes à la consommation et des taxes sur les exportations minières sont considérées comme des apports permettant d'améliorer l'équilibre budgétaire national.

La Direction Nationale des Douanes a donc encaissé des sommes importantes correspondant aux droits et taxes suivant les libellés du tarif des douanes existant, ces valeurs étant basées sur des données CAF (Coût, Assurance et Fret). (Voir tableau 11 et Annexe 4).

En s'appuyant sur les documents mis à notre disposition par la Direction Nationale des Douanes, nous constatons les évolutions suivantes concernant les droits de douanes et la TVA à 18% sur les produits importés.

Tableau 9 : Montants et Evolution des droits de douanes et de la TVA sur les importations de l'UE (2002 et 2003)

<i>Année</i>	Valeurs cif		Droits de douane (1)		TVA	
	Milliards de FG	Millions d'Euros	Milliards de FG	Millions d'Euros	Milliards de FG	Millions d'Euros
2002	424,0	230,0	85,2	46,3	48,3	26,2
2003	478,7	217,6	109,8	49,9	54,6	24,8

(Taux de change 2002 : 1 € = 1,840 FG)

(Taux de change 2003 : 1 € = 2,200 FG)

Tableau 10 : Estimation des pertes dans le cadre d'un APE sur les importations de l'UE (base 2003)

Source	FG (1)	Euros (Million) (1)
Droits de douane en 2003	109 840 740 631	49,9
Réduction de TVA perçue sur l'importation, calculée sur la valeur totale des droits de douane annulés, soit 18% de 109.840.740.631 FG	19 771 333 313	9.0
Total	129 612 073 944	58,9

Source : Direction Générale des Douanes

Le tableau suivant indique les principaux produits d'importation en provenance de l'Union Européenne et les droits de douane perçus pour chacun d'entre eux en 2003. Ce tableau montre les chiffres correspondants aux 26 « chapitres » HS les plus importants en termes de recettes. La liste complète (des 90+ chapitres HS qui couvrent toute la gamme des importations de l'UE) se trouve en Annexe 4.

Après le tableau, un graphique illustre plus clairement l'importance relative des principales catégories de produits importés de l'UE, du point de vue des recettes douanières. Il doit être ajouté que pour trois groupes de produits les recettes comprennent les droits de douane (circa 30 %) et un montant additionnel d'accise (taxe de régie) : néanmoins les chiffres et le diagramme montrent que les produits les plus importants en termes de recettes douanières sont ceux qui ne peuvent être acquis que par la voie d'importation n'étant pas disponibles dans les ressources nationales (produits pétroliers, cigarettes, véhicules, sucre, machines)

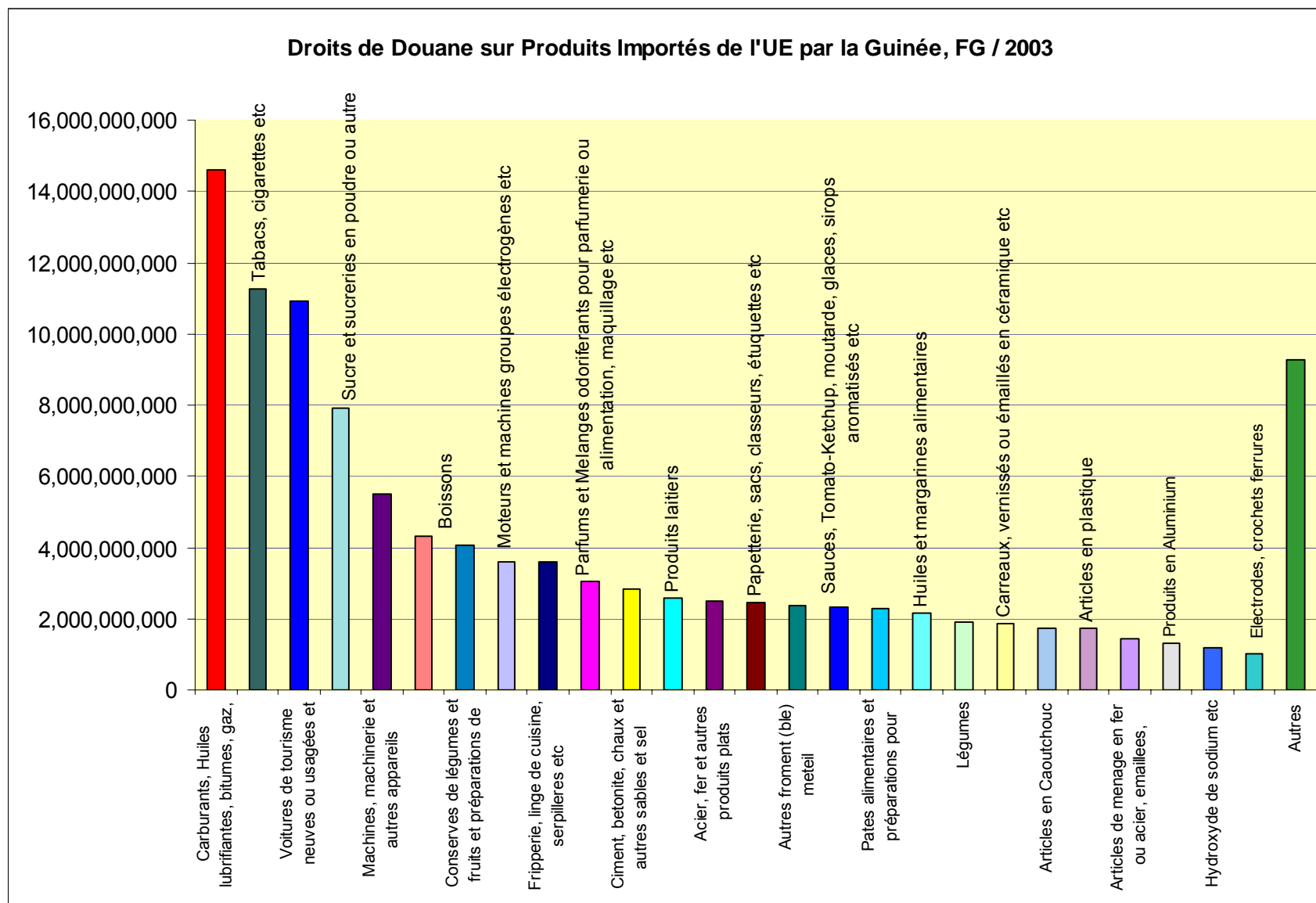
(1) Les droits de Régie sont inclus et représentent environ 10 % du total indiqué.

Tableau 11 : Importations Guinéennes en provenance de l'UE en 2003 – valeurs et pourcentages de taxation

Code Tarif	Groupes de produits	Total Groupe Valeur	Total Groupe Droits et Taxes	% Moyen Droits + Taxes hors TVA	Total TVA sur le Groupe
27	Carburants, Gasoil, Huiles lubrifiantes, bitumes, gaz, cires	24,392,657,882	14,618,685,617	59.93%	4,725,780,883
24	Tabacs, cigarettes etc	26,202,506,820	11,262,456,217	42.98%	5,189,651,867
87	Voitures de tourisme neuves ou usagées et autres véhicules	41,298,615,875	10,904,498,609	26.40%	5,364,483,176
17	Sucre et sucreries en poudre ou autre	22,685,777,777	7,906,304,083	34.85%	4,543,095,218
84	Machines, machinerie et autres appareils	69,988,505,551	5,485,052,561	7.84%	2,230,799,244
22	Boissons avec ou sans alcool	5,138,286,062	4,330,538,333	84.28%	1,434,772,016
20	Préparations non congelées de légumes ou fruits	10,644,733,074	4,081,847,920	38.35%	2,229,195,130
85	Moteurs et machines groupes électrogènes etc	26,558,668,069	3,597,611,683	13.55%	1,702,256,828
63	Articles de friperie, linge de cuisine, serpillières etc	10,388,402,913	3,595,634,012	34.61%	1,976,294,590
33	Mélanges odoriférants pour parfumerie ou alimentation, maquillage etc	9,905,568,981	3,056,105,672	30.85%	1,976,153,609
25	Ciment, bentonite, chaux et autres sables et sel	10,994,604,008	2,851,261,635	25.93%	1,745,956,972
04	Produits laitiers	8,927,623,053	2,580,663,560	28.91%	1,674,248,951
72	Acier, fer et autres produits plats peints, vernis, plastifiés, en fer, aciers non alliés,	12,557,738,013	2,505,560,329	19.95%	1,637,686,335
48	Articles de papeterie, sacs, classeurs, étiquettes etc	10,801,091,649	2,466,627,738	22.84%	1,596,961,262
10	Autres froment (blé) méteil	29,885,437,258	2,390,854,057	8.00%	10,571
21	Sauces, Tomato-Ketchup, moutarde, glaces, sirops aromatisés etc	9,147,832,038	2,322,453,507	25.39%	1,362,463,783
19	Préparations pour enfants, pâtes alimentaires; biscuits etc	6,096,732,811	2,295,388,413	37.65%	1,276,846,455
15	Huiles et margarines alimentaires	11,451,018,290	2,140,079,246	18.69%	1,176,229,619
07	Légumes	5,031,345,535	1,900,187,302	37.77%	1,056,396,887
69	Autres Carreaux... Vernissés ou émaillés, en Céramique	6,921,354,670	1,847,804,595	26.70%	1,151,160,840
40	Articles en Caoutchouc	10,637,413,335	1,737,391,941	16.33%	874,149,140
39	Articles en plastique	7,345,664,111	1,735,827,553	23.63%	1,142,923,476
73	Articles de ménage en fer ou acier, émaillés, rondelles, vis ressorts, réservoirs ...	8,062,262,947	1,447,017,817	17.95%	826,257,314
76	Produits en Aluminium	4,887,342,430	1,317,706,311	26.96%	891,015,719
28	Hydroxyde de sodium etc	5,211,134,227	1,165,429,177	22.36%	635,443,273
83	Articles en métaux communs, électrodes, crochets ferrures	4,097,366,123	1,010,274,208	24.66%	666,756,050
	Les autres groupes ensemble	86,395,418,325	9,287,478,534	10.75%	5,468,414,222
FG	TOTAUX en FG	485,655,101,827	109,840,740,630	Moyenne	54,555,403,430
USD	TOTAUX en US\$ (1US\$=1953.69 FG moyenne 2003)	US\$ 249 millions	US\$ 56 millions	22.62%	US\$ 28 millions

Source : Direction Nationale des Douanes

Diagramme 3



Note : Colonnes 1, 2 et 6 (produits pétroliers, tabacs et alcools) incluent la taxe de régie (accise) ainsi que les droits de douane

**Tableau 12 : Droits de douane sur les majeures importations
en provenance de l'Union Européenne (en FG)
Comparaison 2002-2003**

<i>Description</i>	Droits de douane imposés sur les produits d'importation de l'UE	
	2002	2003
Produits alimentaires total	26 714 435 657	32 319 453 389
Papiers et imprimés	1 896 719 187	2 518 785 760
Véhicules, bateaux et leurs parties et pièces de rechange	13 568 000 000	10 923 322 392
Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion) pour emploi à la main	n.d.	2 318 231 852
Produits de tabacs soumis à la taxe de consommation	8 701 375 328	11 262 456 217
Appareils électriques de ménage et autres	n.d.	2 342 223 117
Produits pétroliers et bitumineux	3 094 352 945	14 618 685 617
Ouvrages en fil de fer ou d'acier	3 454 360 535	4 189 551 479
Produits chimiques primaires et de nettoyage	4 188 251 508	5 417 203 400
Vêtements et chaussures	4 837 829 731	4 427 369 053
Matériaux de construction	1 097 228 093	3 382 952 965

Source : Direction Nationale de la Douane, données SYDONIA

Donc, les principaux produits européens sur lesquels les droits de douane reçus par l'État Guinéen en 2003 étaient supérieurs à 2 milliards de FG (environ 1 million d'Euros) sont :

- Produits alimentaires, pour lesquels un seul chiffre est donné (32 milliards FG soit 29.4 % du total des droits) tandis que le tableau 11 montre la situation par sous-groupe (boissons, sucre, conserves de légumes, produits laitiers etc....)
- Produits pétroliers (14,6 milliards FG, soit 13%)⁵
- Tabacs (11,3 milliards FG, soit 10%)
- Véhicules (10,9 milliards FG, soit 10%)
- Produits chimiques primaires (5,4 milliards FG, soit 5%)
- Vêtements et chaussures (4,4 milliards FG, soit 4%)
- Ouvrages en fer et en acier (4,2 milliards FG, soit 4%)
- Matériaux de construction (3.4 milliards FG, soit 3%)
- Papiers et imprimés (2.5 milliards FG, soit 2%)
- Appareils électriques de ménage et autres (2.3 milliards FG, soit 2%)
- Outils pneumatiques rotatifs (2.3 milliards FG, soit 2%)

Ces onze groupes de produits totalisent 85% du montant total des droits de douane appliqués aux biens d'origine UE.

Il est important de noter que les données fournies par la Direction Nationale des Douanes représentent la seule source complète de données sur les importations liées aux recettes

⁵ Il est à noter que le chiffre correspondant pour 2002 n'atteignait que 3.1 milliard FG ce qui signifie que la majorité des produits pétroliers de 2002 n'a pas été importée de l'UE.

douanières. D'autres données (par exemple de l'Eurostat) ne peuvent pas être utilisées pour ces calculs car elles expliquent seulement les exportations de l'UE vers la Guinée et n'identifient pas les transactions exonérées de douanes, par exemple les importations diplomatiques, les importations de l'Etat et les dons (comme l'aide alimentaire).

Ces résultats ne peuvent être que relatifs et indicatifs. Il est aussi impossible de prédire les tendances des importations de la Guinée dans les prochaines années (sur la base des sources, montants et prix) sur lesquels les recettes en droits de douane seront basées, car celles-ci dépendront partiellement de facteurs exogènes et partiellement de la situation économique du pays en général.

Une analyse plus précise au niveau des produits jugés sensibles est conseillée après la mise en vigueur du nouveau TEC de l'UEMOA en 2005 (c'est-à-dire en 2006 quand les chiffres pour 2005 seront disponibles).

Cependant, dans le cas de la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique, et sur la base des statistiques de 2003, on peut estimer les pertes à 59 Millions € par an en moyenne, montant non négligeable par rapport aux besoins de ressources pour équilibrer les finances publiques. Rappelons que cette hypothèse reste liée aux données disponibles et ne considère pas les performances et les réformes nécessaires pour améliorer les recouvrements de douane et de TVA. Aussi, elle ne considère pas les effets de l'introduction en Guinée à partir de 2005 du TEC de l'UEMOA, ni de la révision des exonérations qui a été annoncée en mars 2004.

Pour certains de ces groupes de produits, les effets d'un APE consisteront non seulement en pertes fiscales, mais aussi de pertes sociales, si une diminution des tarifs sur les importations de l'UE mène à une augmentation et si ces importations sont capables de menacer la production ou la transformation de produits domestiques. Ces effets sont les suivants :

- Produits alimentaires : cette catégorie contient plusieurs produits cultivés ou fabriqués en Guinée, par exemple le riz, la farine de blé, les pommes de terre, les oignons...
- Produits pétroliers : effets purement fiscaux⁶;
- Tabac : bien qu'il existait autrefois une industrie de transformation du tabac (cigarettes), au moment de leur incidence, les effets d'un APE seront financiers. L'Etat a toujours la possibilité d'obtenir des recettes sous forme de taxe de Régie.
- Véhicules : effets purement fiscaux¹. Une augmentation de l'importation de véhicules implique une croissance de la demande pour les produits pétroliers, ou l'Etat a la possibilité d'obtenir des recettes de Régie ;
- Produits chimiques primaires : effets purement fiscaux¹;
- Vêtements et chaussures : un APE pourrait menacer les PME et des entreprises dans le secteur informel qui s'occupent de la fabrication de ces articles ;
- Ouvrages en fer et acier : production domestique insignifiante, donc effets surtout fiscaux ;

⁶ Car il n'y a pas d'industrie locale

- Matériaux de construction : un APE pourrait menacer la production domestique du ciment et des produits comme la tôle ondulée et les briques, qui sont produits surtout par des PME à capacité limitée ;
- Papiers et imprimés : effets surtout fiscaux¹;
- Appareils électriques de ménage : effets surtout fiscaux¹;
- Outils pneumatiques ; aucune production domestique donc effets purement fiscaux.

Évaluation de l'impact d'un APE sur les recettes douanières pour certains produits sensibles

Dans le cadre des négociations avec l'UE il sera important que la Guinée comprenne l'effet prévu d'une réduction des tarifs sur les importations de certains produits "sensibles" (c'est-à-dire les produits identifiés pendant l'étude et pour lesquels les importations de l'UE sont concurrentielles avec la production domestique).

Bien que la Guinée pourrait envisager une protection continue sur une large gamme d'importations d'origine EU, il est conseillé qu'elle concentre ses négociations sur les produits vivement sensibles, où elle pourra arguer que cette protection vise à encourager et préserver la production (et l'emploi) domestique et non seulement la continuation de recettes douanières sur les importations.

Il existe des modèles d'analyse économétrique pour calculer l'impact de négociations commerciales internationales : les effets de changements dans la protection tarifaire et de la négociation d'accords commerciaux sur le montant et les prix des importations. Selon Bonet⁷, ceux-ci incluent:

- Modèles d'équilibre partiel;
- Études de commerce intra industriels et interindustriels;
- Modèles d'équilibre généraux

Tous ces modèles sont difficiles à appliquer dans le contexte des pays en voie de développement tels que la Guinée car ils demandent des quantités abondantes de données précises et comparables sur une période étendue. Dans le cas de la Guinée les statistiques et les données n'existent pas pour permettre un tel calcul sans des recherches additionnelles substantielles qui nécessitent des études détaillées au niveau sous sectoriel (voir section 8). Le besoin du négociateur est pour des outils qui lui donnent la capacité de faire des analyses rapides et d'évaluer des scénarios différents avant et pendant les négociations à la lumière de circonstances changeantes. La méthode casuistique offre un tel outil.

Notre analyse commence avec série de "fiches évolution" montrant l'historique depuis 1996 à 2003 et la tendance des échanges des produits "à risque" : dans le cas d'un APE pour la Guinée, cela implique la situation des importations de l'UE.

⁷ Bonet, A: Casuistic methods of impact evaluation for international trade negotiations. Intat-ITD-STA, September 2002

Nous montrons également le niveau moyen de protection tarifaire. Les données des importations sont basées sur les statistiques fournies par Eurostat, seule source qui donne des chiffres continus en devises (€).

- Suit une identification de produits sensibles, c'est-à-dire les produits (guinéens) qui sont susceptibles d'être affectés par concurrence des importations de l'UE.
- Une analyse est faite qui projette le volume des importations sur la base de tendances récentes. Nous avons fait cela sur la base des statistiques des importations et une estimation conservatrice de la situation éventuelle sur un horizon de cinq et dix ans ; selon trois scénarii (optimiste, neutre et pessimiste). "Optimiste" veut dire favorable à la Guinée par une stagnation des importations d'UE avantageuse pour les industries concurrentielles guinéennes et c'est l'inverse dans le scénario "pessimiste".
- Une évaluation est donnée qui détermine aussi précisément que possible les effets d'une libéralisation commerciale des importations et de la réduction des recettes douanières de ces produits.

Cette analyse permet de définir une stratégie pour les négociations, par exemple une demande pour la protection continue ou des études plus approfondies sur les produits choisis, par exemple sur la compétitivité, les mesures à apporter pour augmenter l'efficacité de la production domestique...

Dans cette étude nous avons sélectionné les produits qui ont été identifiés pendant les recherches sur le terrain comme sensibles **de la part du secteur privé ou de l'Administration**, comme suit :

- Viande de bœuf
- Lait et crème concentré ou sucré
- Pommes de terre, fraîches ou surgelées
- Oignons
- Riz
- Farine de blé
- Ciment Portland

Les scénarios (optimiste, neutre ou pessimiste) justifient les calculs des importations prévues à 5 et 10 ans et les recettes tarifaires potentielles (c'est à dire si 100% des importations de l'UE étaient assujetties aux tarifs douaniers moyens).

Pour chaque scénario il y a aussi un calcul de recettes prévues au cas où les tarifs seraient diminués de 50% (après 5 ans) et de 75% (après 10 ans).

Il suit enfin une évaluation et un commentaire pour chaque produit, indiquant des stratégies préliminaires pour la Guinée à suivre dans ses négociations et / ou des mesures d'appui aux secteurs qui nous semblent souhaitables pour pallier les effets d'une diminution des tarifs, par

exemple la négociation d'une protection continue ou saisonnière, des études plus détaillées sur la compétitivité du secteur, ou des mesures d'assistance technique.

Le modèle que nous utilisons ici est flexible – il permet au négociateur de calculer rapidement les effets des changements de situation pour chaque produit, par exemple :

- Une augmentation (ou diminution) significative des valeurs des importations de l'UE
- Des changements dans les taux douaniers courant pour chaque produit
- Des changements dans le calendrier de diminution des taux douaniers après 2008.

Il serait ainsi assez facile pour les négociateurs d'ajouter de nouveaux produits à la liste pour calcul.

Il est à remarquer que certains des produits qui ont été identifiés par l'équipe comme particulièrement sensibles (sur la base de la concurrence représentée par les importations) montrent (sur la base des données Eurostat) des montants d'importations assez restreints, par exemple pour la viande de bœuf et les pommes de terres. Néanmoins, ce sont des produits très importants pour des groupes particuliers de producteurs dans le pays.

Sur la base de ces calculs, il nous semble important que la Guinée se prépare pour s'assurer que tous ces produits soient inclus à la liste à préparer au niveau de la CEDEAO pour la négociation de protection continue ou partielle dans les discours avec l'UE.

Dans la section 8 (Conclusions et recommandations) nous proposons des actions spécifiques (études ; projets d'investissement ; amélioration des infrastructures) pour fournir à ces produits la possibilité de mettre à profit leur protection continue.

Enfin, il faut attirer l'attention de l'UE sur les déséquilibres qui résulteraient du maintien des subventions payées aux producteurs européens sous la Politique Agricole Commune, dont l'élimination progressive devrait faire part des programmes de libéralisation réiproques des échanges.

Cette question est une des plus importantes pour la plupart des pays en voie de développement. Ces pays (ACP et non ACP) négocient ardemment au niveau de l'OMC pour obtenir une réforme fondamentale des Politiques Agricoles de l'UE et des USA en vue de la suppression de leurs subventions aux secteurs agricoles. A priori, le principe en a déjà été accepté mais des propositions concrètes n'ont pas encore été avancées.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE :
Viande de bœuf

CODE TARIFAIRE: 0202

Importations de l'UE (2003) (€):	152.500	} Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%):	-78%	
Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%):	27	Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 0% par an)
Neutre (croissance d'importations de l'UE 4% par an)
Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 8% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	152.500	41.175	20.587
Neutre	185.592	50.110	25.055
Pessimiste	224.022	60.486	30.243

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	152.500	41.175	10.294
Neutre	225.700	60.939	15.235
Pessimiste	329.095	88.856	22.214

Évaluation et commentaire

- Les chiffres des exportations de l'UE vers la Guinée ont fluctué largement (1996= €688.400, 2001=zéro)
- La viande de bœuf est un produit sensible parmi plusieurs pays de la CEDEAO à cause des importations subventionnées sous la Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE, qui sont concurrentielles avec les produits domestiques.
- Les négociations d'un APE devraient adresser une diminution des subventions européennes comme condition d'une diminution des tarifs douaniers guinéens.
- Il existe aussi un potentiel pour l'augmentation de la production domestique et de sa transformation (congélation, produits de viande) à l'exportation régionale, pour laquelle la

Guinée devrait chercher à attirer l'investissement étranger et l'assistance technique au terrain.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE :
Lait et crème concentré ou sucré

CODE TARIFAIRE:	0402	
Importations de l'UE (2003) (€):	4.074.300	} Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%):	-48%	
Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%):	27	Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Neutre (croissance d'importations de l'UE 8% par an)

Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 12% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	4.074.300	1.100.061	550.030
Neutre	4.498.027	1.214.467	607.234
Pessimiste	4.958.423	1.338.774	669.387

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	4.074.300	1.100.061	275.051
Neutre	4.966.572	1.340.974	335.244
Pessimiste	6.029.964	1.628.090	407.023

Évaluation et commentaire

- Il est resté qu'une proportion significative des importations de l'UE profite à présent d'une exonération des douanes dû à leur caractère d'aide alimentaire. Cependant, la valeur moyenne des importations le confirme comme produit sensible et concurrentiel avec la production domestique.
- Les produits laitiers profitent des subventions européennes. La Guinée devrait chercher à négocier l'abolition ou la limitation de ces subventions, ou le maintien de la protection.
- Il existe un potentiel pour l'augmentation de la production domestique (besoin d'assistance technique) et pour la transformation en aval (besoin d'investissement étranger).
- Des études sont souhaitables pour déterminer le niveau de protection tarifaire continue (quasi-totalité des échanges) qui serait nécessaire pour assurer la compétitivité de la production domestique face aux importations de l'UE (avec ou sans subventions).
- Pour ces produits qui sont également sensibles dans plusieurs autres pays de la CEDEAO, la Guinée devrait chercher à combiner ses stratégies de négociations avec ses partenaires.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE : Pommes de terre, fraîches ou surgelées

CODE TARIFAIRE:	0701	
Importations de l'UE (2003) (€):	216.330	} Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%):	+400%	
Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%):	27	Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Neutre (croissance d'importations de l'UE 8% par an)

Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 12% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	263.273	71.084	35.542
Neutre	317.789	85.803	42.751
Pessimiste	381.173	102.917	51.458

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	320.168	86.445	21.611
Neutre	466.840	126.047	31.512
Pessimiste	670.623	181.068	45.267

Évaluation et commentaire

- Les importations de l'UE ont augmenté constamment (1996=€ 54,010) en même temps que la production domestique (petits cultivateurs) a démarré. Cela suggère un changement partiel d'habitudes alimentaires (riz → pomme de terre).
- L'expansion de l'UE (Pologne, Hongrie, etc.) implique de nouvelles sources de production de pomme de terre à prix bas.
- La production guinéenne étant saisonnière, la Guinée pourrait chercher à négocier une protection continue partielle (pendant les mois de production domestique)
- La pomme de terre n'est pas un produit particulièrement sensible dans les autres pays de la CEDEAO et pour cela la Guinée devra se préparer à négocier plus ou moins isolément.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE : Oignons

CODE TARIFAIRE:	0703	
Importations de l'UE (2003) (€):	2.258.830	} Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%):	+345%	
Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%):	27	Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 2% par an)

Neutre (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 8% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	2.493.748	673.312	336.656
Neutre	2.748.996	742.229	371.114
Pessimiste	3.318.221	895.920	447.960

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	2.753.513	743.349	185.862
Neutre	3.343.068	902.794	225.698
Pessimiste	4.874.555	1.316.130	329.032

Évaluation et commentaire

- Produit d'importance signifiante et croissante, en concurrence avec la production domestique.
- Des études sont proposées pour étudier le potentiel pour le développement de la production domestique et se sa compétitivité (coûts de semences, d'engrais, d'emballage, de transport...)

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE :**Riz****CODE TARIFAIRE: 1006**Importations de l'UE (2003) (€): **480.150** } Sources : EurostatTendance 1996-2003 (%): **(depuis zéro en 1996)** }Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%): **27** Sources : DN Douanes**Définition de scénarios**

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 2% par an)

Neutre (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 8% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	530.086	143.123	71.561
Neutre	584.342	157.772	78.886
Pessimiste	705.340	190.442	95.221

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	585.303	158.032	39.508
Neutre	710.622	191.868	47.967
Pessimiste	1.036.163	279.764	69.941

Évaluation et commentaire

- Produit en forte concurrence avec la production domestique mais dont une proportion relativement mineure des importations émane de l'UE. Les importations d'autres sources (par exemple d'Asie et des USA) ne seraient pas affectées par un APE.
- Indication d'une préférence parmi les consommateurs pour les produits domestiques malgré son prix plus élevé au marché.

- La négociation d'une protection continue sera probablement plus importante pour les autres pays de la CEDEAO où la production est plus menacée. La Guinée devrait chercher à profiter d'une protection au niveau régional.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE : Farine de blé

CODE TARIFAIRE: 1101

Importations de l'UE (2003) (€):	8.632.480	}	Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%):	-14%	}	
Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%):	27		Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 0% par an)
Neutre (croissance d'importations de l'UE 2% par an)
Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	8.632.480	2.330.770	1.165.385
Neutre	9.530.258	2.573.170	1.286.585
Pessimiste	10.505.728	2.836.547	1.418.273

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	8.632.480	2.330.770	582.692
Neutre	10.522.993	2.841.208	710.302
Pessimiste	12.776.070	3.449.539	862.385

Évaluation et commentaire

- Les importations de l'UE ont diminué (1996= € 10.060.050, 1997= € 13.019.870)
- Une proportion des importations pourrait être exonérée de douane (aide alimentaire, importations de l'état...)
- La farine importée est en concurrence avec un seul fabricant domestique. Cependant, celui-ci n'a pas exprimé d'inquiétude à la concurrence potentielle des importations. L'augmentation de la production domestique ne sera pas basée sur la production de produits bruts.

- Il est à attendre que des changements d'habitudes alimentaires mènent à une augmentation de la demande.
- Une protection pour la Guinée est de basse priorité.

FICHE EVOLUTION – PRODUIT A RISQUE : Ciment Portland

CODE TARIFAIRE: 2523

Importations de l'UE (2003) (€): **666.360** } Sources : Eurostat
Tendance 1996-2003 (%): **-63%** }

Niveau moyen de protection (tarif douanier) (%): **26** Sources : DN Douanes

Définition de scénarios

Optimiste (croissance d'importations de l'UE 0% par an)

Neutre (croissance d'importations de l'UE 2% par an)

Pessimiste (croissance d'importations de l'UE 4% par an)

Situation prévue après 5 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 50% du taux courant (€)
Optimiste	666.360	173.254	86.627
Neutre	735.661	191.272	95.636
Pessimiste	810.960	210.850	105.425

Situation prévue après 10 ans

	Importations de l'UE (€)	Recettes tarifaires au taux courant (€)	Recettes tarifaires à 25% du taux courant (€)
Optimiste	666.360	173.254	43.313
Neutre	812.293	211.196	52.799
Pessimiste	986.213	256.415	64.104

Évaluation et commentaire

- Les importations de l'UE ont diminué progressivement (1996= € 1.781.980) et ont fluctué (2001= € 106.500) probablement à cause du choix des sources de ce produit de base (Asie, Europe, Amérique ...)
- Le seul fabricant domestique n'a pas répondu à l'invitation des consultants à exprimer son opinion sur les implications d'un APE.

- Une croissance générale de l'économie impliquera une augmentation de la demande de ciment.
- Une protection continue est possible au niveau régional.

Exclusions à demander et leur Impact

L'analyse précédente permet de constater qu'une protection tarifaire continue est conseillée pour 7 produits afin d'éviter l'endommagement de leur développement.

Selon l'interprétation pratique des règles de l'OMC concernant les dérogations au principe général de libéralisation du commerce, il devrait être possible de maintenir la protection tarifaire existante si :

- - une raison cohérente existe pour la protection en termes de soutenances de quelques industries locales, qui risqueraient autrement d'être fortement frappées. Cette condition est remplie pour les 7 produits ou groupes de produits.
- - la valeur des importations des produits impliqués ne compte que pour 10 % (15 % maxi) du total. Dans le cas examiné ici, les 7 produits pour lesquels une protection tarifaire continue devrait être recherchée ne franchissent pas cette limite.

Tableau 13 : Valeur d'importation pour les 7 principaux produits à protéger

Groupe de produits	Valeur d'importation en provenance de l'UE en € pour 2003
Viande de boeuf	152 500
Lait et crème concentré ou sucré	4 074 300
Pommes de terre fraîches ou surgelées	216 330
Oignons	2 258 830
Riz	480 150
Farine de blé	8 632 480
Ciment Portland	666 360
SOUS TOTAL des 7 produits	16 480 950
Importations en prov. de l'UE - 2003	334 598 000
Poids des 7 produits sur le total	4.93 %

Source : Eurostat

Ce résultat suggère fortement qu'une dérogation pour ces produits sensibles devrait bien être achevable (4.93 % est bien au dessous de la limite de 10-15 % de la valeur du commerce total)

Si une dérogation est négociée, la Guinée pourra continuer à appliquer des droits de douane sur ces produits, protégeant leur production locale et limitant un peu par la même occasion la perte de recettes douanières ; le montant concerné est de l'ordre de 4. à 5 millions d'euros par an (selon les données présentées au tableau 11).

Cela devra être négocié en cohésion avec les autres pays membres de la CEDEAO, qui pourraient avoir identifié d'autres produits qui sont sensibles pour eux.

Calendrier de libéralisation progressive

L'introduction d'un APE entre la Guinée (comme membre de la CEDEAO) et l'UE en 2008 obligerait la Guinée à démanteler ses barrières tarifaires pour les produits européens ; mais pas tout à coup. (A ce moment là, il s'agira du barème tarifaire TEC qui sera en vigueur pour l'ensemble de la CEDEAO et non du barème actuel, mais les principes resteront les mêmes).

La libéralisation des tarifs peut être implantée au fur et à mesure ; à partir de 2008 sur une période de 12 ans (au maximum) : Le rythme de démantèlement ne devrait pas être constant ; et on pourra différencier certains produits nécessitant un traitement spécifique.

On peut constater deux objectifs principaux :

- Ralentir les pertes fiscales générées par l'abolition des droits de douane. Par exemple ; si le tarif sur un produit donné est de 20 % actuellement (ou sera de 20 % après l'introduction du TEC) ; réduire le pourcentage par 2 % chaque année. Si l'on considère que le système de taxation en Guinée devra s'ajuster à une perte de circa 15 % de ses recettes totales ; il sera plus pratique d'accroître peu à peu les taxes ailleurs que d'imposer une grande hausse tout à coup.
- Après avoir identifié les produits sensibles dont la production locale risque d'être affectée par les importations européennes hors taxes, il faudra négocier une exclusion permanente pour les produits les plus importants (Viande de bœuf, Lait et crème concentré ou sucré, Pommes de terre, fraîches ou surgelées, Oignons, Riz, Farine de blé, Ciment Portland).

Planning des réductions des tarifs douaniers

Pour les 11 groupes de produit identifiés plus haut et représentant les 85% du montant total des droits de douanes perçus sur les importations en provenance de l'UE, on peut considérer comment la diminution des tarifs et par conséquent des recettes douanières pourrait être répartie à long terme. (10 ans à compter de 2008).

Programme de réduction des taux des droits de douane réduits à zéro en 2018

Tableau 14 : Réduction des droits de douane

	Tarif ⁸	Modèle de réduction des taux (%)					
Produit	2003-4	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Produits alimentaires total	29%	29	20	15	10	5	0
Papiers et imprimés	24%	24	20	16	10	8	0
Véhicules, bateaux et leurs parties	28%	28	20	15	10	5	0

⁸ Veuillez noter que ces pourcentages de droits de douanes représentent des chiffres moyens calculés sur la base de nombreux produits individuels qui peuvent porter des tarifs assez variables.

	Tarif ⁸	Modèle de réduction des taux (%)					
Produit	2003-4	2008	2010	2012	2014	2016	2018
et pièces de rechange							
Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion) pour emploi à la main	15%	15	12	9	6	3	0
Produits tabac soumis à la taxe de consommation	30%	30	30	30	20	10	0
Appareils électriques de ménage et autres	10%	10	8	6	4	2	0
Produits pétroliers et bitumineux	9%	9	8	6	4	2	0
Ouvrages en fil de fer ou d'acier	7%	7	7	5	3	2	0
Produits chimiques primaires et de nettoyage	28%	28	24	16	8	4	0
Vêtements et chaussures	30%	30	30	30	20	10	0
Matériaux de construction	26%	26	20	15	10	5	0
Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie, TV	11%	10	8	6	4	2	0
Produits en caoutchouc	16%	16	16	16	8	4	0

En l'absence de protection continue négociée, ce programme de démantèlement des tarifs sur les produits européens sur la période de 2008 à 2018 devrait conduire à des recettes douanières comme exposées au tableau ci-dessous.

**Tableau 15 : Diminution des recettes des droits de douane de 2003-2018
(produits de l'UE)**

En milliards FG

Produit	2003	2008	2010	2012	2014	2016	2018
Produits alimentaires total	32,319	32,319	22,288	16,716	11,144	5,572	0
Papiers et imprimés	2,518	2,518	2,098	1,678	1,049	839	0
Véhicules, bateaux et leurs parties et pièces de rechange	10,923	10,923	7,802	5,851	3,901	1,950	0
Outils pneumatiques rotatifs (même à percussion) pour emploi à la main	2,318	2,318	1,854	1,390	927	463	0
Produits tabac soumis à la taxe de consommation	11,262	11,262	10,010	8,759	5,005	2,502	0
Appareils électriques de ménage et autres	2,342	2,342	1,873	1,405	937	468	0
Produits pétroliers et bitumineux	14,618	14,618	12,993	9,745	6,496	3,248	0
Ouvrages en fil de fer ou d'acier	4,189	4,189	4,189	2,992	1,795	1,196	0
Produits chimiques primaires et de nettoyage	5,417	5,417	4,643	3,095	1,547	773	0
Vêtements et chaussures	4,427	4,427	3,405	2,554	1,702	851	0
Matériaux de construction	1,471	1,337	1,069	802	535	267	0
TOTAL des groupes ci-dessus	91,804	91,804	72,224	54,987	35,038	17,363	0
<i>Diminution des recettes en pourcentage par rapport à 2003</i>	-	-	21%	40%	62%	81%	100%
Diminution des recettes en FG milliards par rapport à 2003	0	0	19,6	36,8	56,8	74,4	91,8

Donc si la Guinée décide de profiter de la facilité offerte sous les règles de l'OMC, de programmer l'abolition des tarifs douaniers sur une période étendue (jusqu'à 2018), la perte significative des recettes serait ressentie de façon modérée à compter de 2010 et progressivement jusqu'en 2018.

Par conséquent, bien que l'impact potentiel de ces réductions sera important en fin de période, il aura été progressif et devrait permettre une adaptation graduelle de l'économie guinéenne. La perte par an ne devrait représenter que 1-2 % maximum de l'assiette de l'impôt.

Les Impacts probables à travers la CEDEAO

On a vu que l'impact sur l'économie guinéenne serait une combinaison d'opportunités :

- Stimulation de la croissance économique par le moyen d'une réduction des prix de certains intrants et de certains biens de consommation,
- Stimulation des investissements (nationaux et étrangers) dans un climat plus libéralisé et attractif,
- Accès plus certain à des appuis de l'UE pour le développement des industries locales ayant une capacité améliorée de compétitivité internationale – surtout dans le marché européen

Et d'inconvénients qui doivent être confrontés et surmontés au maximum par une négociation avec l'UE bien ciblée :

- En premier lieu, l'augmentation de la capacité guinéenne en matière de négociation (formation ; assistance technique ...)
- La perte de recettes douanières, qui monterait à 10 % de la palette totale de la base de taxation du pays (mais qui devrait être répartie sur une période étendue de 10-12 ans, de 2008 à 2008-2020, afin de limiter l'effet et de permettre une hausse correspondante d'autres taux de taxe, visant à basculer 1 à 2 % de l'assiette de taxation chaque année. Ceci représente évidemment une tâche difficile mais pas impossible si les autorités guinéennes demandent une assistance technique pour un plan d'ajustements à long terme des systèmes de taxation et de son implémentation. Une telle assistance peut être fournie par la Commission Européenne, éventuellement en collaboration avec le FMI.
- La nécessité de négocier avec l'UE une dérogation permanente au principe de l'abolition des tarifs sur les importations en provenance de l'UE pour quelques produits très sensibles. La liste des produits nécessitant un maintien de la protection tarifaire n'est pas très longue (6-7 produits). Le but de cette protection tarifaire est d'éviter d'exposer les industries naissantes concernées à la compétition des importations hors taxe de l'UE qui risquerait d'endommager fortement ces industries guinéennes. Le poids de ces produits en provenance de l'UE dans l'assiette globale d'importations en Guinée des produits européens est suffisamment restreint (de l'ordre de 5 %) qu'une dérogation devrait être permise sous la clause échappatoire de "quasi" totalité des importations à être libéraliser. Cette condition à sécuriser au cours de la négociation d'un APE avec l'UE est d'importance primordiale.

Il a déjà été décidé que les négociations des APE seront gérées au niveau de la CEDEAO, donc la Guinée doit s'assurer que tous ses intérêts propres soient adoptés par les négociateurs de la CEDEAO. Il est évident que plusieurs des inquiétudes de la Guinée sont tout à fait communies à l'ensemble des pays membres de la CEDEAO (ex. ajustements importants des systèmes de taxation en compensation des pertes douanières, protection tarifaire continue requise pour quelques produits agro-industriels) mais il existe aussi quelques domaines très important pour la Guinée qui le sont moins pour les autres. Une des tâches les plus importantes de la Guinée est d'insister après de la CEDEAO pour que ses intérêts spécifiques soient adoptés par la CEDEAO comme "sine qua none" dans une négociation bipartite d'un APE entre l'UE et la CEDEAO. (Rappelons ici qu'une schématisation trop simpliste de la situation guinéenne risquerait d'entraîner le sentiment que son économie dépend de ses exportations minières et n'est donc pas menacée par un APE. Il est donc très important que le Secrétariat CEDEAO soit bien informé des inquiétudes légitimes de la Guinée).

Parmi les pays de la CEDEAO les suivants ont déjà eu le bénéfice d'une étude d'impact d'un APE ou une telle étude est en cours : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Togo... des études d'impact comme celle-ci

Les autorités guinéennes peuvent accéder aux rapports de ces études, afin de s'informer des inquiétudes des autres pays membres de la CEDEAO et des solutions proposées pour compenser les effets néfastes d'un APE. Il est important que la Guinée prenne conscience des risques et circonstances qui lui sont spécifiques et que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la région, pour les faire intégrer aux négociations des pays membres de la CEDEAO et éviter

que la Guinée soit trop simplement considérée comme « un pays exportateur de ressources minières » pouvant supporter sans dommage le choc du démantèlement de ses tarifs.

On a déjà sur la situation commune au sein de la CEDEAO quelques indications générales émanant d'une étude faite en 1999 par l'UEMOA. Cette étude suggère qu'en matière de pertes fiscales, les pays de la région risquent de perdre à peu près le même pourcentage de leurs recettes globales (via réduction des droits de douanes) après l'introduction d'un APE avec l'UE. La dimension du problème semble donc similaire pour tous les pays de la CEDEAO ; ainsi peut-on croire que les intérêts de la Guinée seraient traités d'une manière satisfaisante au niveau CEDEAO.

La plupart des pays membres va probablement demander des mesures pour protéger leurs produits agricoles – viande, produits laitiers, fruits et légumes - i.e. ceux produits très concurrentiels ou ceux bénéficiant d'une subvention de Bruxelles. La Guinée doit s'assurer que ses produits les plus particulièrement sensibles soient également protégés (C'est-à-dire tous les produits que l'étude a identifiés).

Autres pertes et bénéfices d'un APE

Il est important de rappeler que l'Accord de Partenariat Economique sera négocié avec l'Union Européenne sur la base de la réciprocité. En particulier, dans le cas du commerce des produits agricoles, la Guinée (au sein de la CEDEAO) pourra chercher à obtenir de la part de l'UE l'assurance que certaines subventions dans le cadre de la PAC soient éliminées ou réduites, en retour de la réduction des tarifs douaniers de la part de la Guinée. Les pertes et bénéfices éventuels pour la Guinée dépendront dans une large mesure des résultats de ces négociations.

Cependant, on peut déjà prévoir les effets suivants sur les différents secteurs de l'économie guinéenne :

Agriculture

En fait, il y a peu de produits agricoles qui soient cultivés ou produits à la fois en Guinée et dans l'UE. Les principaux effets d'un APE émaneront de la possible substitution de produits domestiques par des importations (par exemple, le riz par la farine de blé, l'huile de palme par d'autres huiles végétales), liée à des changements d'habitudes alimentaires.

Le riz: Peu d'effets directs. Les importations en provenance de l'UE sont moins importantes que celles en provenance d'Asie (où le tarif douanier ne sera pas affecté par un APE), et une rationalisation des exonérations est prévue avec l'introduction à partir de 2005 du TEC de l'UEMOA. La production domestique du riz pourra faire face à une diminution de la demande à cause de changements d'habitudes alimentaires vers la consommation de farine de blé, qui sera importée de l'Europe à un prix plus économique.

Les fruits et légumes: Peu d'effet direct. Les importations sont insignifiantes. Cependant, un APE cherchera à encourager le développement des exportations vers l'UE, ce qui créera une

demande augmentée pour les intrants tels que l'emballage, les engrais et les services sanitaires.

La filière banane a un potentiel de relance, mais le marché européen est très étroit et fait face à une surproduction mondiale. Pour réussir, il faudrait aussi un investissement énorme en infrastructures.

La pomme de terre et l'oignon : Effet potentiel négatif. Les importations de pommes de terre de l'UE menaceront la production domestique et donc la principale source de revenus d'environ 13500 petits cultivateurs. Il sera important pour la Guinée de négocier une protection continue, et en même temps de chercher à promouvoir les exportations. Il est aussi à noter que cette filière est peu importante dans les autres pays de la CEDEAO, et que donc la Guinée devra chercher à protéger sa position particulière.

L'hévéa, le café, le cacao : Peu d'effets directs. Ces produits ne sont pas concurrencés par les produits importés.

L'huile de palme : Peu d'effets directs. Une substitution par des importations d'huiles végétales (de maïs, de tournesol) est possible, mais il existe aussi la possibilité de profiter de l'intégration régionale pour favoriser les exportations vers des pays comme le Mali et le Burkina Faso. Ici, la concurrence la plus forte sera exercée par des produits d'origine asiatique.

Le coton : Effet potentiel négatif. La production de coton en Europe et aux Etats-Unis bénéficie de subventions, qui menacent la compétitivité des productions dans la région CEDEAO. Les négociations, non seulement par la Guinée mais aussi par tous les pays producteurs de coton dans la région, devront confronter cette situation d'inégalité.

L'élevage : Effet potentiel négatif. Non seulement les produits carnés, mais aussi les produits laitiers, issus de l'UE avec le bénéfice de subventions, amoindrissent la compétitivité des productions domestiques. Le développement du secteur de l'élevage et des industries en aval (par exemple, les produits laitiers) dépendra de la négociation d'une diminution des subventions européennes.

Pêche

Les produits de pêche n'étant pas importés en Guinée, les effets d'une élimination de droits de douane sur le secteur seront plus ou moins neutres. Les importations d'intrants d'origine UE (les filets, les carburants, les moteurs hors-bord) seront accessibles à des prix plus économiques dans la mesure où ils sont actuellement soumis à des charges de douane.

Un APE ouvre la possibilité d'une expansion et d'une diversification du secteur, par l'attraction d'investissements dans la transformation des produits de la pêche et par le développement d'une flotte nationale d'armateurs.

Mines

Le secteur minier ne sera guère affecté par un APE. Les importations de certains intrants seront possibles à des prix plus économiques, mais les activités d'extraction, de traitement et

d'exportation sont soumises à des réglementations spéciales entre les sociétés minières et l'État guinéen qui sont hors des termes d'un APE. Les destinations et les prix pour les exportations sont déterminés par le prix et la demande mondiaux. Le secteur est contrôlé par de grandes sociétés multinationales.

Industrie

Certains produits qui sont fabriqués à présent en Guinée seront menacés par des importations sous un APE. Cependant, les effets négatifs pourraient être réduits par une adaptation de la production domestique vers la sous-traitance ou la production d'articles intermédiaires qui profitent des ressources locales, par exemple le bois massif pour les pièces de meubles, les fruits pour le jus, etc. Le prix des intrants d'origine européenne chuteront en même temps que les prix des produits finaux, ce qui mènera à une augmentation de la demande sur le marché domestique.

Une concurrence directe augmentée sera éprouvée dans certaines industries telles que le ciment, la fabrication de farine de blé, les articles en métal. Il est peu probable que la protection continue soit acceptable pour l'UE sans dérogations spécifiques, et le meilleur effet d'un APE sera d'encourager la création de joint-ventures.

Tourisme

Le secteur du tourisme est peu développé en Guinée. Il sera peu affecté directement par un APE, et l'expérience des pays voisins (en particulier, le Sénégal) montre que ce secteur possède un énorme potentiel pour la création d'emploi et la génération de recettes en devises, même sans l'existence d'un APE.

* * *

En général, l'impact d'un APE dépendra du degré d'ouverture de la Guinée au commerce et à l'investissement international. Le développement d'une économie ouverte et libérale créera des demandes pour l'emploi, le transport, les services financiers, l'assurance et l'hôtellerie. Ceux-ci auront des effets secondaires positifs sur l'économie guinéenne. Le délai de cette étude (et le manque de données précises au niveau de l'entreprise) ont rendu une telle projection spéculative.

Un APE induira aussi des demandes pour la formation et l'éducation technique et professionnelle afin de répondre aux besoins du secteur privé : par exemple, dans la comptabilité, le marketing, la gestion et le tourisme. Un APE aura surtout des effets positifs sur l'emploi en Guinée.

7. ANALYSES SECTORIELLES

Généralités

Cette partie du rapport analyse la situation actuelle des principaux secteurs de l'économie guinéenne, leur développement futur probable, et dans quelle mesure un APE les affecterait.

Malgré la forte potentialité du pays en matière de ressources, il existe des goulots d'étranglement au niveau des capacités de production et de commercialisation. Même en l'absence d'un APE, ce sont des contraintes qui doivent être confrontées.

Choix des secteurs

Les principaux secteurs ci-dessous sont considérés dans l'analyse (le pourcentage indique leur contribution au PNB).

- Agriculture, forêts 15 %
- élevage 2 %
- Pêche 1 %
- Secteur minier 16 %
- Industries manufacturières 4 %
- Tourisme 1 %
- Secteur financier négligeable
- Travaux publics/transport environ 5 %

Il existe aussi un secteur informel très important, qui représente un pourcentage substantiel de l'activité économique réelle du pays, surtout dans le domaine du commerce. Malgré la nature clandestine et indéfinie de cette activité, nous avons inclus une analyse de ce secteur.

La liste des secteurs présentée ci-dessus représente 45% du PNB, les 55% restant étant attribués aux services utilitaires (eau, électricité), à l'industrie du bâtiment, au commerce domestique (en gros et au détail), aux services de transport, à l'administration... Aucun de ces secteurs n'a une dimension internationale, c'est pourquoi nous ne les avons pas inclus dans notre analyse.

L'agriculture (y compris l'élevage), le secteur minier et l'industrie de transformation ont été choisis car ils représentent une part significative du PNB. La pêche est incluse dans l'analyse car ce secteur emploie un grand nombre de personnes, hommes et femmes, et il génère un revenu d'exportation utile qui, bien qu'actuellement faible, a une capacité d'expansion. Quant au tourisme, il a été choisi pour son potentiel de développement plutôt que pour sa situation actuelle qui est négligeable dans l'économie du pays. Le secteur financier et celui des infrastructures (travaux publics, transports...) ont été pris en compte dans l'analyse, non pas pour leur poids dans l'économie, ni pour l'impact potentiel qu'un APE pourrait avoir sur ces secteurs, mais parce ce sont des facteurs importants de l'environnement économique et de l'investissement. Ces secteurs devront connaître des améliorations notables pour qu'un APE puisse avoir les effets bénéfiques escomptés.

Sommairement, les secteurs les plus menacés par un APE seront l'agriculture et l'industrie transformatrice (ciment, farine) :

Remarques générales

Selon les termes de référence du projet, il nous a été demandé de considérer les secteurs de l'économie en termes d'infrastructures, de production, de développement, de ressources humaines, de productivité et de compétitivité.

Ces deux derniers critères permettent de donner des indications sur la robustesse du secteur, en terme de capacités à résister à la compétition internationale.

Nous avons réussi à profiler ces secteurs en termes d'importance, de structure, d'acteurs impliqués, de produits, d'emploi, de débouchés, de performances à l'exportation, etc. En revanche, il nous a été particulièrement difficile de quantifier de manière comparative la productivité et la compétitivité de la Guinée dans ces secteurs. Ces données n'existent tout simplement pas, et il ne nous pas été possible de la générer d'après les missions de terrain.

Toutefois, de telles comparaisons de productivité entrent en jeu lorsque l'on considère à quel point l'industrie guinéenne serait capable de supporter la compétition des produits venant d'Europe, dans l'éventualité où un APE créerait les mêmes règles pour les produits des deux provenances. La majorité des biens produits par la Guinée ne se recouvrent pas directement avec ceux produits en Europe. La Guinée exporte de la bauxite, de l'or, des diamants, du café brut, du poisson frais et surgelé..., tandis qu'elle importe d'Europe des produits agroalimentaires transformés, des voitures, des médicaments, des machines... Il y a très peu de produits qui soient à la fois fabriqués en Guinée et en Europe, ce qui limite les risques de substitution dans le scénario d'un futur accord commercial.

Pour les quelques produits qui sont produits à la fois en Guinée et en Europe, nous traiterons de la question de la substitution de la manière la plus robuste possible, malgré le manque de données.

Une autre question d'ordre général est de savoir dans quelle mesure ces secteurs productifs sont intégrés au sein d'un **programme national de développement**. La réponse directe à cette question est qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de programme national de développement. L'initiative la plus proche est le Cadre Intégré, qui a été défini par un groupe d'experts sous l'initiative de l'OMC, afin de faciliter l'intégration des Pays les Moins Avancés (dont fait partie la Guinée) dans les structures internationales de commerce (voir chapitre 3). Le Cadre Intégré donne les lignes directrices pour le développement futur du pays, et émet des recommandations spécifiques pour les secteurs les plus importants.

Ce plan de développement est relativement récent (produit en milieu d'année 2003 et discuté lors d'un séminaire en octobre 2003), et une Matrice d'Actions Prioritaires a été adoptée au même moment, mais celle-ci dépend pour sa mise en place de financements de bailleurs de fonds qui sont pour l'instant gelés jusqu'à ce que la Guinée satisfasse certains critères économiques et politiques.

Le secteur agricole et élevage

Selon les statistiques fournies par la direction nationale du plan dans le document de cadrage macro-économique, de septembre 2003, il ressort que le secteur primaire dont la part dans le PIB était de 18,3% en 2002 devrait enregistrer un taux de croissance de 5% en moyenne entre 2003 et 2006 grâce à une plus forte contribution du sous secteur agriculture.

Dans le secteur de l'élevage, la définition et la mise en œuvre de deux axes stratégiques : l'axe transversal ou approche programme d'appui qui vise les systèmes d'élevage traditionnel et l'axe stratégique vertical ou approche filière qui s'adresse aux systèmes d'élevage améliorés ou semi intensifs et péri urbains a permis de passer d'un taux de croissance de 3,5% en 2001 à 3,8% en 2002. Ce taux devrait atteindre 4% en 2003.

Analyse des principales filières céréalières

La filière rizicole

En raison d'un niveau de consommation de plus de 80 kg de riz par habitant et par an, le riz est pratiquement l'aliment de base du guinéen. C'est également en raison du potentiel agricole la principale production agricole de la guinée. En effet les superficies rizicoles occupent environ la moitié des superficies totales emblavées toutes cultures confondues. Vu que la production nationale est déficitaire, le riz occupe l'un des premiers postes d'importations.

Le riz est donc un produit dit sensible et il reste l'axe fondamental de la stratégie de la sécurité alimentaire du gouvernement guinéen. Dans la dernière version de sa lettre de développement de la politique agricole (LPDA2) de 1997, l'objectif des pouvoirs publics était d'atteindre l'autosuffisance en riz à l'horizon 2005. Pour ce faire, un vaste programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds destinés à la riziculture avait été mise en place et financé dans le cadre des projets agricoles avec l'appui technique et financier de l'ensemble de la communauté des bailleurs de fonds. Dans ce cadre, plus de 4000 ha de terres ont été aménagés et plus de 1000 km de pistes rurales réhabilités, avec la construction de six grands ponts ruraux totalisant un linéaire de 335 ml.

La production de riz

Entre les années 1992 et 2000, il a été observé une forte croissance de la production de paddy qui est passée de 500 000 tonnes à 750 000 tonnes. Les statistiques du PASAL (programme d'appui à la sécurité alimentaire) indiquent que la production de riz paddy est passée de 673 000 tonnes en 1996 à 870 000 tonnes en 2001 soit un accroissement d'environ 30%.

Cet accroissement de la production nationale a eu comme effet une réduction des importations. En 1996, la production locale couvrait 60 % des besoins de la consommation intérieure. Ce taux de couverture est passé à 75 % en 2003. Entre 2000 et 2002, il a été observé une augmentation significative de la consommation de riz et autres céréales en particulier le maïs, en raison de l'arrivée massive de populations réfugiées en provenance du Libéria et de la Sierra Léone. Egalement, avec les attaques rebelles sur les frontières sud de la Guinée, la région forestière qui, avec la Basse Guinée constituent les principales zones de production de

riz, a été coupée du reste du pays, aggravant ainsi le déficit d'approvisionnement des principales villes dont Conakry qui constitue une « *grande bouche* ».

Les importations et réexportations du Riz

Au même moment que l'on notait un accroissement de la production nationale, les importations ont considérablement baissé pour atteindre 150 000 tonnes en 2000. Mais à partir de 2001, les importations de céréales en général ont connu une nette reprise pour atteindre le seuil de 292000 tonnes d'importation commerciales et 8100 tonnes d'aide alimentaire.

Les principales raisons qui pourraient expliquer l'augmentation des importations seraient liées à i) les effets de la rébellion sur les systèmes de production en Guinée Forestière et au sud de la Guinée Maritime qui totalisent à elles seules 43% de la production nationale, selon les statistiques du SNSA ; ii) les mauvaises récoltes enregistrées en 2001 –2002 à causes des inondations dues aux crues du fleuve Niger ; iii) aux attaques de chenilles dans la région de la haute Guinée ; iv) la baisse des cours mondiaux du riz dont le prix est passé de 295 USD la tonne en 1996 à 200 USD en 2002, soit une baisse de 32,2% ; v) les réexportations des importations de riz vers d'autres pays limitrophes en particulier le Libéria et la Sierra Léone en raison des fortes demandes enregistrées dans les Zones sous contrôle rebelle.

**Tableau 16 : Evolution de la production et des importations de riz
en milliers de tonnes**

Désignation	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Riz importé	300	242,4	269,4	290,7	227,9	211,2	158,4	240	153	292	330
Riz local	289,8	295,6	307,4	314,3	364,4	389	413,6	441	472	503	536

Source : Pasal/Dynafiv

La forte hausse des importations de riz entre 2001 et 2002 invite à une profonde réflexion sur la filière riz. En effet on est en droit de se poser une série de questions sur cette problématique à savoir :

- Toutes les quantités de riz importées sont-elles consommées en Guinée ?
- Y a-t-il une partie du riz en transit réexportée vers les pays voisins ?
- La baisse du prix sur le marché international constaté en 2002 n'entraîne-t-elle pas un stockage spéculatif à grande échelle ?
- En somme l'équation des importations de riz est liée à une série de facteurs et autres paramètres tels la croissance démographique, elle-même liée au flux de réfugiés arrivant en Guinée depuis 1989, la possible augmentation de la consommation per capita, les stratégies des importateurs pour faire le maximum de bénéfice.

Une autre question sur laquelle il est intéressant de réfléchir est celle de la compétitivité du riz guinéen. Depuis la libéralisation de l'économie en 1985, il y a eu plusieurs mécanismes de protection tarifaire mis en place, mais ces mécanismes ont subi des nombreuses modifications. En réalité les pouvoirs publics sont confrontés aux nécessités :

- Non seulement d'assurer un prix suffisamment rémunérateur au producteur guinéen ;

- Mais aussi de garantir au consommateur un prix suffisamment abordable.

La poursuite de ce double objectif a conduit les autorités à travailler sur un prix objectif pour le producteur mais un prix plancher pour le riz importé. Dans la pratique, la nécessité de maintenir un bas prix à la consommation reste souvent de première nécessité et fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement.

L'approvisionnement en riz des populations de Conakry est une préoccupation récurrente et au moment où cette étude était conduite sur le terrain, le problème était d'actualité, au point que face à la dégradation des conditions économiques (rareté de devises, inflation, montée des prix des denrées de première nécessité), le gouvernement a dû importer pour son compte du riz à faire distribuer dans les quartiers à 26 500 GNF /sac de 50 kg, alors que sur le marché, le même sac de 50 kg était vendu en moyenne à 40 000 GNF.

En 2002, le riz importé a supporté une taxe forfaitaire de 60 500 FG par tonne pour un prix plafond sur le marché local de 26 000 GNF par sac de 45 kg (soit un tarif de 12%). Le riz importé est exonéré de TVA, tandis que le riz local dont les circuits de production et de commercialisation dépendent encore très fortement du secteur informel, supporte pratiquement l'incidence de la TVA qui frappe les consommations intermédiaires.

Au niveau de protection défini ci-dessus, le riz local ne saurait être compétitif. Les statistiques du SIPAG rapportent que lorsque le prix de détail du riz importé varie au courant de la période janvier - septembre 2003 de 540 à 600 FG/kg sur le marché de Conakry, le prix du riz local étuvé varie de 700 à 900 FG/kg. Mais malgré cette différence de prix, le consommateur guinéen marque sa préférence pour le riz local.

La productivité des exploitations rizicoles

L'analyse de la faible compétitivité du riz local montre que celle-ci est également due à des facteurs structurels tant au niveau de la production que de la commercialisation. En effet, le coût élevé du riz guinéen dépend de la faible productivité des exploitations rizicoles, qui elle-même dépend des itinéraires techniques appliqués, avec l'absence d'intrants, le coût élevé des transports, malgré les efforts de réhabilitations des pistes rurales et autres ouvrages de franchissement en direction des zones à fort potentiel rizicole.

Le manque de crédit, la faible professionnalisation des acteurs de la filière, l'insuffisance des infrastructures de stockage etc., sont d'autres facteurs qui expliquent le faible niveau de compétitivité du riz local et du coup, indique les efforts qui restent à faire.

Impact d'un APE sur la filière riz

Dans la perspective des APE et donc de l'ouverture du marché guinéen et sous-régional aux importations européennes, il est attendu que le riz ne soit pas directement concurrencé par son homologue européen mais plutôt par d'autres céréales comme le blé qui, avec la suppression des droits de douanes, deviendrait plus accessible aux populations à faible pouvoir d'achat et modifierait à terme les habitudes de consommation au détriment du riz local.

Dans le cas d'une harmonisation avec le TEC de l'UEMOA qui devrait entrer en vigueur en 2005, la Guinée devrait renoncer aux nombreuses exonérations de droits, en particulier appliquées sur le riz. Il est également attendu que cette harmonisation allège un peu plus le régime douanier guinéen.

La Guinée pourrait alors entreprendre des négociations avec ses paires de la CEDEAO sur la catégorisation du riz qui ne représente pas le même enjeu dans les autres pays.

En résumé, dans le court et moyen terme, la Guinée doit faire face à la réduction voire l'élimination du déficit de production nationale de riz. Bien que le riz local étuvé en particulier celui de mangrove présente des atouts pour l'exportation, mais les risques de destruction du fragile écosystème de la mangrove sont si grands qu'il paraît très peu probable que cette option sera faisable.

Analyse des principales filières d'exportation

Les fruits et légumes

La mangue, l'ananas et la banane sont les principaux fruits hautement appréciés sur le marché extérieur en raison de la saveur, de la coloration (mûris au soleil) car les conditions naturelles dans les zones de production y sont très favorables. Mais ces seuls atouts naturels n'ont pas suffi à assurer une compétitivité suffisante, car l'exportation de fruits périssables à destination des pays développés très exigeants sur la qualité, requiert suffisamment de professionnalisme et de technicité avec une bonne maîtrise de toute la chaîne de conditionnement et de froid.

Malgré les efforts de structuration et de professionnalisation entrepris par le gouvernement avec l'appui des bailleurs de fonds dans le cadre de certains projets, tel le PCPEA, les exportations sont encore faibles et irrégulières par rapport au potentiel exportable dont dispose le pays.

L'ananas

La production de l'ananas est essentiellement concentrée dans les préfectures de Forécariah et Kindia avec une production annuelle qui varie autour de 6000 tonnes. La production d'ananas est assurée par un réseau de petits planteurs avec système d'irrigation dont les superficies varient entre 2 et 10 ha et les exploitations non irriguées et non mécanisées dont la taille varie entre 0,5 et 2 ha. Les petits planteurs n'ont en général pas accès au crédit, ni aux facteurs de production. Comparés aux coûts de production de la sous région ceux de la Guinée sont beaucoup plus bas.

Les exportations sont estimées au quart de la production (soient environ 1500 tonnes) commercialisé pour l'essentiel en Europe et dans les marchés sous-régionaux. L'ananas destiné à l'exportation est grand consommateur d'équipements et de facteurs de production importés tels les engrais, les produits phytosanitaires, les emballages qui à eux seuls couvrent plus de 95% du coût du conditionnement.

L'exportation de fruits par voie maritime se heurte à deux difficultés, liées au coût assez élevé (seule la compagnie Maersk Lines offre la possibilité de transport avec des containers réfrigérés) et le temps de transport qui peut durer jusqu'à 18 jours.

Le coût du transport maritime réfrigéré de Conakry vers l'Europe était estimé en 2001 à 4500 USD par container réfrigéré, 1800 USD de plus qu'à la sortie d'Abidjan ou de Dakar. Ce coût élevé s'expliquerait par la faiblesse des volumes traités mais aussi par la quasi- inexistence du trafic frigo import, qui oblige dans ces conditions à commander l'arrivée de containers vides sur Conakry.

Ne sont exportés par fret aérien, que les produits Bio (350 à 400 t /an) qui sont supposés être rentables parce que considérés comme produits de haute qualité et à forte valeur ajoutée.

En terme de perspectives, il faut noter que le développement de la production des petits planteurs, nécessite des investissements importants dans de nouvelles plantations avec d'importants travaux d'aménagement de terres, d'irrigation et d'ouverture de pistes d'accès. Théoriquement, la progression des marchés européens et ceux de la sous région pourraient favoriser le développement des exportations guinéennes d'ananas, qui peuvent profiter de l'avantage des faibles coûts de production, toutefois, les coûts du transport et la durée sont des contraintes majeures qu'il va falloir lever au préalable.

La banane

La production

En 1958, la Guinée était le premier pays exportateur de bananes avec environ 100 000 tonnes et la principale zone de production était ce qu'on appelait couramment le triangle bananier (Kindia, Mamou, Forécariah). A la date d'aujourd'hui, la production est estimée autour de 120 000 tonnes qui proviennent essentiellement de la région forestière où les conditions naturelles sont désormais les plus favorables. Les grandes plantations ont quasiment disparu et ce sont donc les petits planteurs qui assurent l'essentiel de la production. La filière bananière a connu d'énormes difficultés (problème de maladies qui fait qu'il est désormais indispensable d'introduire du matériel végétal sain et de relancer le recours aux traitements phytosanitaires etc.), ce qui a eu pour conséquence, la disparition de la banane guinéenne des marchés internationaux. La qualité des produits proposés ne correspond pas aux standards exigés par le consommateur des pays d'exportation.

Les perspectives

La relance de la production bananière exigera plus que les efforts en cours. En effet, le marché international est devenu très étroit et très difficile pour des nouveaux venus, car il est dominé par un nombre limité de multinationales. Relancer la filière bananière demandera d'investir dans le renouvellement et le développement des plantations, la construction d'infrastructures de conditionnement de stockage et de commercialisation, ainsi que la professionnalisation des intervenants de la filière. C'est donc un vaste programme qui ne saurait s'inscrire dans des programmes à court ou moyen terme.

La pomme de terre

La production

La filière pomme de terre est l'une des plus récentes de l'agriculture guinéenne. Principalement cultivée en moyenne Guinée (Pita, Labé, Dalaba, Mamou) la production a connu un constant accroissement en passant de 500 tonnes en 1992 à 2100 tonnes en 1996, 3000 tonnes en 2001 et à environ 8000 tonnes en 2003.

Le développement de la filière a connu un accroissement rapide grâce au dynamisme des populations des zones de production et à l'assistance technique d'un ensemble de projets successifs dont le projet de la FAO, le projet de Développement Agricole de Timbi Madina (PDA), qui ont favorisé la création de la Fédération des paysans du Fouta Djallon organisée autour de la filière pomme de terre et oignons. Le succès de cette filière a fait l'objet d'une publication d'Editions SYROS (Paris) intitulée « l'Afrique qui réussit ».

Les exportations

Bien que l'essentiel de la production soit encore destiné au marché intérieur, principalement Conakry, et aux capitales régionales, la pomme de terre est devenue un produit rémunérateur à haute valeur nutritive et qui s'exporte également de plus en plus vers le Sénégal, la Guinée Bissau, la Sierra Léone etc. Le développement de cette filière a permis à plusieurs ressortissants des zones de production anciennement installés au Sénégal et à Conakry (fonctionnaires et autres cadres y compris), de retourner au village et de s'investir dans la culture de la pomme de terre. Au sein de la Fédération, on compte de nombreux cadres qui ont leurs propres exploitations et qui participent à la gestion de la Fédération.

Les principaux acteurs de la filière

Selon les statistiques de 2003, la filière est animée par 13 500 membres réunis au sein de 305 groupements qui assurent la collecte et la vente aux grossistes. Depuis 2002, la fédération dispose d'un magasin frigorifique de stockage fourni par le PCPEA. A coté de la Fédération, il existe plusieurs Unions de groupements de producteurs de pomme de terre mais non affiliés.

Les principaux défis et perspectives

Après un décollage réussi, la filière doit, pour continuer son développement, résoudre les problèmes de conservation et de commercialisation. Actuellement, les produits sont commercialisés immédiatement après la récolte. Afin d'obtenir des prix plus intéressants, non seulement sur le marché national mais aussi sur les marchés régionaux, il sera indispensable d'accroître les capacités de stockage réfrigéré en dessous de 10°C afin de réduire les pertes dues aux parasites.

L'augmentation des superficies irriguées et l'approvisionnement en intrants en général et en semences certifiées favorisera davantage le développement de la filière. L'absence d'un

système organisé et fiable de fourniture d'engrais, de produits phytosanitaires d'emballages pourrait à terme ralentir l'élan actuel.

Impact d'un APE sur la filière pomme de terre

Comme indiqué sous la rubrique des défis et perspectives de la filière pomme de terre, la Guinée possède un réel potentiel d'exportation dans la sous région à condition de prendre les mesures visant à accroître le stockage et toutes les autres mesures agro techniques nécessaires. Son concurrent, qui est le Mali, connaît une baisse de sa production.

Cependant dans le cas d'un APE, la concurrence avec la pomme de terre européenne (France, Pays-Bas), sera insupportable en raison de la subvention de cette dernière et donc de sa forte compétitivité, de sa qualité et de la régularité des approvisionnements due au professionnalisme acquis par les acteurs européens de la filière.

Pour mettre la filière pomme de terre à l'abri des méfaits de la libéralisation, ce produit hautement sensible à la concurrence européenne, doit faire l'objet d'une exclusion négociée du champ de libre échange.

Les cultures pérennes (café, cacao, hévéa et anacarde)

Le café et le cacao ont toujours occupé une place de choix dans les exportations agricoles guinéennes. Depuis les deux dernières décennies, l'hévéa et l'anacarde sont venus s'ajouter aux produits traditionnels.

La filière café / cacao

La production

Dans les années 60, la production de café était d'environ 16000 tonnes et il occupait la seconde place sur la liste des produits d'exportation derrière la bauxite. Sous la première république, la production de café est tombée en dessous des 7000 tonnes pour remonter ensuite autour de 21000 tonnes en 2001.

Actuellement, le café est le principal produit agricole d'exportation, avec plus des 4/5 des exportations destinées au Maroc. En effet, le Maroc accorde à la Guinée des conditions bilatérales avantageuses. Egalement, des quantités non moins importantes sont exportées de manière informelle vers le Sénégal. Mais depuis 1998, ces exportations terrestres sont interdites et de nouvelles dispositions prises au courant de l'année 2003 renforcent davantage ces interdictions. Toutefois malgré ces interdictions d'exportation terrestre, au moment du déroulement de la présente étude d'impact sur les APE, les médias d'Etat (RTG) signalaient la saisie de quantités importantes de café à destination du Sénégal.

La productivité

La productivité des exploitations de la filière café est jugée très faible en raison du vieillissement du matériel végétal. Le café est principalement produit en Guinée Forestière (N'zérékoré, Guékédou, Lola, Macenta, Yomou) essentiellement. On estime à plus de 75% les plantations en état de vieillissement avancé de manière à affecter sensiblement les rendements qui sont de l'ordre de 100 kg /ha. Les vieilles plantations sont estimées à 150 000 ha exploités par 80 000 planteurs.

Les difficultés de la filière sont attribuées non seulement au vieillissement des plantations mais également à la chute des cours internationaux souvent inférieurs à 50 cts/lb qui a fini par décourager les planteurs qui avaient cessé d'entretenir les plantations qui sont grandes consommatrices de main d'œuvre. A ces difficultés, il faut signaler que la filière a également souffert du manque de professionnalisme des opérateurs.

Avec la mise en place, à partir de 1986, d'un programme de relance de la caféiculture (RC2), financé par la coopération française, il a été possible de planter 6000 ha de nouvelles plantations qui sont exploitées par 12 000 planteurs. L'introduction du nouveau matériel végétal a permis d'obtenir des rendements allant de 800 à 1000 kg/ha. Des techniques de recepage d'anciennes plantations ont également été introduites dans la région forestière et ont permis d'augmenter légèrement les rendements.

Les exportations

Les exportations de café ont connu une hausse entre 1996 et 1998 en passant respectivement de 8320 tonnes à 23000 tonnes. Mais entre 2000 et 2002, les exportations se sont maintenues autour d'une moyenne de 20 000 tonnes. Ces fluctuations s'expliquent par la chute des cours mondiaux.

La commercialisation du café (non gradé), appelé « tout venant » est à la base de la décote du café guinéen estimée à 20% du prix mondial. D'autres facteurs, notamment la récolte du café immature, les conditions de traitement post-récolte, le stockage, l'usinage et le transport avec les risques de souillure, de pollution (produits pétroliers et phytosanitaires), de ré humidification, sont souvent à la base de la mauvaise qualité du café guinéen.

En terme de perspectives, il est attendu que le développement de la filière café/cacao dépendra encore dans une large mesure de l'environnement international qui semble assez défavorable.

L'augmentation de la productivité dans les exploitations nécessite des investissements de long terme avec la création de nouvelles plantations et la mise à disposition du matériel végétal amélioré. Mais les contraintes liées à cette option portent sur les coûts élevés de création d'une nouvelle plantation (2 millions de FG/ha selon des estimations faites par HORUS en 2001.) Par ailleurs, la création de nouvelles plantations de café impliquerait la mise en fonction de centres de multiplication de matériel végétal avec des travaux de recherche sur l'amélioration du matériel végétal au niveau des instituts de recherche spécialisés.

Au niveau actuel des cours mondiaux du café, les spécialistes du marché du café estiment que l'investissement dans le renouvellement des plantations et dans l'amélioration de la qualité

du produit ne sera pas rentable. Toutefois quelques actions peuvent être entreprises de manière à réduire les coûts intérieurs de commercialisation, assainir la filière et rétablir la réputation de l'origine Guinée sur les marchés mondiaux.

L'Hévéa

La SOGUIPAH (Société Guinéenne de Palmier à Huile et d'Hévéa) a permis de dynamiser la production d'huile de palme fortement sollicitée sur le marché intérieur pour la consommation et pour les besoins industriels, ainsi que d'accroître la production de caoutchouc destinée à l'exportation.

La production est essentiellement organisée au sein de 5000 ha de plantations industrielles et d'environ 2000 ha de plantations familiales exploitées par 800 planteurs travaillant sous contrat avec la SOGUIPAH qui a financé l'investissement initial.

Les exportations de caoutchouc sont encore dans une phase expérimentale, mais déjà, le caoutchouc de Guinée (SOGUIPAH) est reconnu comme un produit haut de gamme au niveau international. Les premières exportations se faisaient sous forme de frais (coagulum) à destination d'usines de transformation ivoiriennes.

En terme de perspective d'exportation, il est attendu que les exportations de produits secs dépassent les 10 000 tonnes à l'horizon 2005. Et en terme de perspectives de marché, elles sont estimées bonnes. Les prix sont fortement influençables par la qualité, mais actuellement, il est admis que le caoutchouc est l'un des produits ayant au mieux maintenu ses prix sur les marchés mondiaux.

Les contraintes de la filière sont d'ordre physique et sont liées à l'éloignement et à l'enclavement des zones de production qui se situent à plus de 1500 km de Conakry. Depuis que les troubles et l'insécurité se sont installés de manière durable, le long des frontières libériennes, l'évacuation des produits par voie terrestre est devenue pratiquement impossible du côté libérien. Ce phénomène d'insécurité a eu pour conséquence un accroissement des coûts de transport intérieur par rapport au produit concurrent en provenance de la Côte d'Ivoire.

Les dernières statistiques de la société informent qu'elle traverse une phase critique liée essentiellement à sa structure d'endettement en raison de la transformation des prêts à long terme en prêts à court terme. Ceci signifie qu'un assainissement du passif de la société est tout à fait justifié afin d'atteindre le seuil de rentabilité.

Comme dans le cas de la filière café, l'investissement dans la filière hévéa nécessite du long terme (10 ans et plus) dans la mesure où la rentabilité ne peut être atteinte qu'après une masse critique de production capable de couvrir les coûts fixes d'installation.

La tendance

La demande en corps gras est assez forte en Guinée et dans l'espace CEDEAO. La production d'huile rouge va concourir à la satisfaction de cette demande. Mais, il est nécessaire d'encourager les initiatives privées en cours au niveau de la SOGUIPAH et d'autres opérateurs qui se sont déjà manifestés lors de l'organisation de l'Agro-Ind 2002 à Dakar telle la société Inter-Oils.

La filière huile de palme

La filière huile de palme se caractérise aujourd'hui par la présence sur le marché d'huiles de différentes origines, avec des emballages non standardisés et non conformes aux normes et également avec une absence d'étiquetage capable d'informer le consommateur sur la composition et l'origine.

Des nombreux problèmes sont également constatés dans le conditionnement et le transport notamment avec des risques de pollutions avec des produits pétroliers.

La filière est également très faiblement structurée et ne bénéficie d'aucun appui pour une meilleure valorisation de son potentiel. La Guinée possède un potentiel d'exportation dans la sous région notamment vers le Sénégal et le Nigeria.

Les acteurs des filières huile de palme et hévéa

La SOGUIPAH (Société Guinéenne de Palmier à Huile et d'Hévéa).

Les groupements féminins sont traditionnellement impliqués dans les activités d'extraction d'huile de palme et de production de savon. Ces femmes disposent généralement de presses à huile artisanales.

L'Institut ITRAD est particulièrement actif en Guinée Forestière et en Basse Guinée, dans le cadre de la promotion et de l'appui aux initiatives privées avec un appui en matière de sélection de terrains, de fourniture de semences sélectionnées et de suivi technique.

Impact d'un APE sur la filière huile de palme

Dans le cas d'un APE, la Guinée pourra, à condition de résoudre les problèmes liés aux normes sanitaires et techniques comme les emballages et étiquetages, exporter vers l'Union Européenne des quantités limitées en raison de la présence sur le marché européen d'autres filières (Malaisie et Indonésie qui exportent environ 84% des exportations mondiales).

Même dans la sous région, l'huile de palme guinéenne devra faire face à la concurrence de l'huile de palme asiatique dont la présence est déjà signalée sur certains marchés sahéliers.

L'anacarde, la production, les exportations

La Production

L'essor de la production de la filière anacarde a débuté dans le courant des années 90, mais les exportations de la noix de cajou ont commencé timidement, après 2000. La production de noix d'anacarde en 2001 a été estimée à 1500 tonnes. Comparativement à ce qui se passe en en Guinée Bissau, la filière anacarde est plus jeune en Guinée (en Guinée Bissau, en 1990, les exportations étaient de 6 400 tonnes et sont passées à 29 000 tonnes en 1995, 57 900 tonnes en 1997 et 72 725 tonnes en 2000).

La Guinée dispose d'un milieu naturel très favorable au développement de la culture, en plus d'autres avantages comme la qualité potentielle du matériel végétal, les faibles distances à parcourir, une main-d'œuvre abondante et disponible. Au niveau international, les amandes et le baume sont bien appréciés.

Les principales zones de production se concentrent actuellement à Boké pour la région maritime (frontière avec la Guinée Bissau) à Kouroussa, Dabola, Kankan pour la Haute Guinée.

Dans les perspectives de croissance de la filière, il est attendu que la production atteindra 10 000 tonnes à l'horizon 2010. On suppose que les fortes augmentations de superficies des dernières années et la jeunesse des plantations sont d'importants facteurs d'augmentation de la production. Cette augmentation est surtout le résultat du programme cadre de promotion des cultures d'exportations (PCPEA) qui à permis de créer de nouvelles plantations.

Les Exportations

Les exportations enregistrées au niveau du port de Conakry sont de l'ordre de 600 tonnes par an. Ces exportations sont essentiellement destinées à l'Inde et sont du fait d'un seul opérateur. D'autres exportations ponctuelles et peu significatives sont assurées par des occasionnels qui interviennent de la même manière au niveau des filières Café/cacao.

En plus des exportations maritimes, il existe des exportations terrestres en direction de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau où l'on note beaucoup plus de professionnalisme dans la collecte et la commercialisation du cajou.

Les contraintes de la filière anacarde

Au cours de prochaine décennie, la filière devrait compter sur trois contraintes essentielles qui vont rendre encore difficile son développement :

- La qualité défectueuse des noix exportées ;
- L'application de techniques culturales rudimentaires (le caractère semi extensif des interventions culturales apparente l'anacardier à un produit de cueillette) ;
- La faible organisation de la commercialisation.

La tendance

L'avenir de la filière anacarde et donc le développement des exportations de noix de cajou, semble dépendre surtout de la demande de l'Inde qui est le premier importateur mondial. Mais quand on sait que l'Inde est en passe de devenir autosuffisant et que la production des pays concurrents de la Guinée se développe rapidement, on peut estimer que les perspectives sont plutôt défavorables. En réalité, avec des exportations de 600 tonnes par an, la Guinée ne peut pas se considérer comme un concurrent de taille dans la filière anacarde quand déjà la Guinée Bissau voisine exportait douze fois plus en 2000.

Les stratégies de renforcement de la compétitivité des exportations d'anacarde

Comme dans le cas de la filière café cacao, le renforcement de la compétitive des exportations d'anacarde passe par :

- L'investissement dans de nouvelles plantations,
- L'amélioration de la qualité du produit ;
- La mise en œuvre de quelques actions pouvant réduire les coûts intérieurs de commercialisation ;
- L'assainissement de la filière et le rétablissement de la réputation de l'origine Guinée sur les marchés mondiaux etc.

La filière coton

Le développement du coton en culture semi-intensive a démarré avec le projet coton Kankan intégré et géré par l'ex compagnie française de développement des fibres et textiles (CFDT) dans la région de la Haute Guinée et dans les préfectures de Gaoual et de Koundara de la Moyenne Guinée.

En 2000, suite à un différend entre les pouvoirs publics et la CFDT, la compagnie guinéenne du coton (CGC), société privée de droit guinéen, a repris la gestion des actions des l'ex PCK avec une série de difficultés qui se sont manifestées sur le terrain par la difficulté d'acheter la totalité du coton récolté au prix négocié avec l'Etat, malgré la convention d'établissement pour 15 ans.

La production

Le développement de la production et de la filière cotonnière est avant tout dépendante de l'environnement international. Mais la filière cotonnière a fait face ces dernières années à une chute des cours mondiaux au point d'atteindre un niveau considéré comme historiquement l'un des plus bas. Les difficultés de la CGC ne lui ont pas permis de traiter la totalité de la production. Ainsi elle a dû financer la détention de stocks de coton graine pour environ 13000 tonnes au niveau des exploitations familiales.

La productivité

Le coton exporté est à 98% de la meilleure qualité. Mais le maintien de la qualité du coton exporté suppose un fonctionnement efficace de la filière avec un service d'approvisionnement bien organisé.

Les exportations

Les exportations de coton sont passées entre 1988 et 1992 de 2800 tonnes à 17000 tonnes.

Entre 1992 et 1995, il a été observé une période de régression avec seulement 10 000 tonnes de coton graine en 1995, suite à une série de facteurs dont les principaux sont la stagnation du prix mondial du coton, le retard dans la commercialisation pendant les campagnes de 1992 et 1993 et l'augmentation des prix des intrants et du vivrier.

Entre 1996 et 2000, ces exportations sont passées successivement de 13 120 tonnes en 1996, à 19760 tonnes en 1997, 30200 tonnes en 1998, 36 800 tonnes en 1999 et 50 700 tonnes en 2000. La reprise des exportations à partir de 1996 s'expliquerait par l'adoption d'une série de mesures incitatives portant en particulier sur l'augmentation du prix aux producteurs sans augmentation du prix des intrants. Ces performances ont favorisé la privatisation de la filière en 2000 lorsque la production avait dépassé le seuil d'équilibre de la filière évalué à 25 000 tonnes de coton graine.

Les prix et la concurrence

Mais par la suite, le marché mondial du coton est resté fortement déprimé en passant de 10 FF le kg de fibre en janvier 2001 à 5 FF en 2003 suivant les mesures faites par l'indice "cot look A".

Au courant de l'année 2003, le prix de vente du coton au niveau mondial, a varié entre 5,6 et 5,7 FF le kg de fibre en CAF contre un coût de production de l'ordre de 7,6 FF le kg. Face à cette situation, la CGC a conservé le prix aux producteurs (420 FG/kg) de coton graine alors que chez les concurrents voisins, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Bénin, qui achetaient le coton aux producteurs à 200 FCFA, il a été procédé à une réduction des prix d'achats aux producteurs, avec des subventions de la part des gouvernements qui ont varié entre 10 et 25 millions de CFA.

En comparaison des filières Ouest Africaines de coton et celles des pays développés producteurs de coton (Etats Unis, Grèce, Espagne, Australie, Chine), il faut noter que dans ces pays, quand les conditions économiques changent fondamentalement, des mesures de protection sont prises en faveur des producteurs. Des simulations faites en 2002 indiquent que, par exemple, le retrait des subventions américaines rehausserait les cours du coton de 26%. Cette mesure, à elle seule, permettrait de rentabiliser plusieurs filières cotonnières.

Il est également rapporté dans des publications récentes que, au moment où le cours mondial du coton se situait au tour de 0,95 Euro/kg, la subvention au producteur américain et européen (Grèce et Espagne), s'élevait respectivement à 1,21 et 1,49 Euro par kg.

En plus, le coton occupe plus de 60 000 producteurs situés dans les régions les plus pauvres du pays.

Cette question mérite toute sa place dans le cadre des négociations du présent accord de partenariat en perspectives des APE et du programme guinéen de réduction de la pauvreté.

Synthèse des principales contraintes des filières d'exportation

Les ateliers organisés à Conakry par le Ministère de l'Agriculture dans le contexte du programme d'assistance technique français en novembre 2003 sur les mesures de politique nationale et les négociations agricoles pour les principales filières d'exportation en particulier le riz, l'huile de palme et la pomme de terre, ont montré que tous les acteurs des filières étudiées ont pratiquement les mêmes préoccupations qui se résument en trois points ;

- La non application des règles de la CEDEAO par tous les pays. En effet, certains pays appliquent des droits de douane sur les produits du cru et les formalités douanières ne sont pas toujours respectées par tous (certificat d'origine).
- La mauvaise qualité des infrastructures de transport et de stockage constitue pour le cas guinéen un handicap majeur pour le développement des exportations.
- La non application des normes techniques et sanitaires telles que les emballages, étiquetages, ainsi que la non reconnaissance des certifications guinéennes à l'étranger.

En plus de ces contraintes communes, la filière riz engendre des dépenses énormes en devises pour couvrir le déficit de la production nationale. A rappeler que ces devises sont de plus en plus rares et donc chères sur le marché des changes. Cette situation est très inconfortable pour le consommateur au faible pouvoir d'achat. Les importations de riz connaissent de nombreuses exonérations.

Le secteur de l'élevage

Le sous-secteur de l'élevage, en particulier celui des bovins, joue un rôle économique important en Guinée et dans la sous région (notamment en Sierra Leone et au Libéria) où sont exportées d'importantes quantités de bétail. Vers la fin des années 90 déjà, le seul sous secteur de l'élevage contribuait pour 16% au PIB agricole et a connu une forte croissance, estimée supérieure à celle de l'agriculture au cours de la période 1992-1995.

En dépit de la forte croissance de la production animale, les besoins nationaux ne sont toujours pas entièrement satisfaits. Le déficit est couvert par des importations qui ont tout de même connus une forte diminution depuis 1995.

Le dispositif d'allègement de la structure administrative chargée du secteur élevage (11800 auxiliaires placés auprès des groupements pour des besoins de services de proximité), doublé de la mise en place d'un réseau de prestataires de services privés (5 opérateurs privés chargés

de l'approvisionnement et de la distribution d'intrants d'élevage) et la constitution de groupements d'éleveurs, a permis d'obtenir des résultats significatifs sur l'accroissement du cheptel et l'efficacité des services. L'ouverture de 42 cabinets vétérinaires privés a également été autorisée, ainsi qu'une ligne de crédit en faveur des vétérinaires privés avec un fonds de garantie de 100 millions de FG financé par l'Union Européenne.

La production

Ces mesures ont permis d'accroître le cheptel dans les proportions suivantes :

Plus de 29 % d'accroissement du cheptel bovin en passant de 2 317 000 à 2 984 000 têtes ; plus de 36,5% d'accroissement au niveau des petits ruminants qui sont passés de 1 427 000 à 1 948 000 têtes, le cheptel porcin a connu un accroissement de 21 % dans le courant de la même période en passant de 48 000 têtes à 58 000 têtes, la volaille traditionnelle estimée à 12 566 000 têtes s'est accrue de 26% tandis que la volaille améliorée qui avait pratiquement disparu pendant la première république a connu un développement spectaculaire (419%) avec 7 155 000 têtes au niveau des élevages périurbains de Conakry, Coyah, Fria et de certaines capitales régionales telle que Kindia.

Cet accroissement du cheptel a également favorisé l'augmentation des recettes fiscales du secteur en passant de 207 millions en 1996 à 413 millions en 1999. Certaines collectivités décentralisées tirent l'essentiel de leur budget des recettes fiscales de la filière élevage.

Les exportations

Les exportations d'animaux sur pieds vers les pays voisins, Sierra Léone et Libéria principalement, se font à travers un flux informel qui ne s'oriente pas sur la Côte d'Ivoire et le Sénégal en raison de la forte concurrence avec les exportateurs d'animaux en provenance des pays sahéliens.

Toutefois, la Guinée a un grand potentiel et des perspectives intéressantes pour exporter des géniteurs de la race N'Dama en raison de son caractère trypanotolérant dans les pays de la sous région. Dans cette perspective, la FAO avait appuyé le gouvernement depuis les années 80 dans la création du centre d'appui à la multiplication de la race N'Dama à Boké.

Les autres produits d'exportation de la filière élevage sont couverts par les cuirs et les peaux, dont les principales destinations sont le Maroc, l'Espagne, la France et le Bangladesh. Suivant les rapports du PCPEA, la qualité des peaux n'est pas très bonne. Le problème qui se pose aux opérateurs de la filière reste celui de la massification des flux commercialisés et celui du traitement et de la conservation.

Les exportations de miel se chiffrent à environ 50 tonnes par an. C'est un produit à fort potentiel grâce à la végétation riche et variée notamment dans les montagnes du Fouta Djallon.

Les principaux acteurs recensés de la filière miel rassemblent plus de 6000 apiculteurs organisés en groupements. Notons également l'existence de la Fédération des apiculteurs et intervenants de la filière Miel et Cire du Fouta Djallon (FAF-Guinée). La qualité du miel exporté

devrait être améliorée pour faire face à la concurrence. En effet, il existe de problèmes d'emballage, de filtrage, et de conditionnement.

Plusieurs structures hôtelières, supérettes et supermarchés, sont approvisionnées des produits du miel guinéen, mais la filière fait face à la concurrence de produits importés d'Iran et d'autres pays.

Les importations de la filière élevage

L'accroissement des productions animales, notamment les viandes, volaille comprise, a permis de passer de 38 209 tonnes à 50 220 tonnes soit 31, 4% d'augmentation.

La production de lait est passée de 58 259 000 litres à 75 040 000 litres. Ces augmentations des productions animales ont vraisemblablement entraîné une réduction des importations de viandes qui sont passées de 1 161 tonnes en 1996 à 786 tonnes en 2001.

Il faut rappeler que 20 ans avant (1984-85), en raison des politiques économiques inappropriées, les productions animales étaient pratiquement insignifiantes malgré l'important potentiel du pays, au point que même les œufs étaient importés.

Toutefois, actuellement, plusieurs aviculteurs de la périphérie de Conakry tel le Centre avicole de Kahéré, développent des stratégies d'exportation des produits et des technologies avicoles vers la Sierra Léone et le Libéria qui ont perdu toutes les bases de production et pratiquement tous les repères avec l'instabilité politique observée cette dernière décennie.

Situation actuelle du secteur élevage

Le points forts du secteur reposent sur :

- Des conditions sylvo-pastorales assez favorables ;
- Le pays dispose d'importantes ressources hydrauliques et fourragères ;
- Les caractéristiques génétiques du cheptel bovin constituent un atout important ; en effet, la race N'Dama est reconnue pour son caractère trypanotolérant ;
- D'importantes mesures de structuration du secteur ont été conduites (privatisation des services de santé animale, organisation de groupements d'éleveurs, formation à l'acquisition des médicaments et à la vaccination, constitution d'un comité national de coordination des éleveurs etc. ;
- Enfin les possibilités de commercialisation dans la sous région complète la liste des atouts du secteur élevage.

Les points faibles du secteur reposent sur :

- La persistance de quelques maladies telles que la péri pneumonie bovine ;
- La persistance du vol de bétail malgré les importantes mesures de sécurisation par les opérations de tatouage,
- L'inexistence d'un système d'information fiable sur les marchés extérieurs et les normes sanitaires requises pour l'exportation

Résumé de l'impact d'un APE sur le secteur agricole

L'impact de la réciprocité des échanges entre l'UE et la Guinée qui se traduira dans les faits par la suppression des barrières douanières risque de se caractériser pour le secteur agricole par :

- Un envahissement du marché local par des produits de l'Union Européenne en raison de la compétitivité et du prix. Ce risque concerne notamment, pour les produits agricoles, le maïs, le blé et les pâtes alimentaires, les huiles végétales, tandis que pour les produits d'élevage, il s'agira de la viande, du lait, et autres sous produits laitiers. En effet, les productions locales fournies par des systèmes de production d'une très faible productivité, ne pourront pas supporter la concurrence des produits européens bénéficiant de subvention et ou du soutien de la politique agricole commune.
- Une déstabilisation des systèmes de production locale et appauvrissement des populations rurales et urbaines en raison des méventes, des pertes d'emplois, des risques de fermeture des rares unités de production agricole et un développement plus accru du secteur informel qui à son tour provoquera une baisse des recettes fiscales.
- Risque de non mise en œuvre de la politique de promotion de certaines filières telles le textile et les filatures ainsi que l'agroalimentaire, avec une réduction significative des revenus des paysans intervenant dans ces filières et donc un accroissement de la paupérisation.
- La réduction de la compétitivité de l'industrie locale sera sans doute l'une des conséquences immédiates de la réciprocité sur les échanges et les produits tels le maïs, le riz, la pomme de terre, les huiles végétales, en somme tous les produits similaires à ceux de l'UE seront donc soumis à rude concurrence.
- Une réduction du volume des échanges sous-régionaux suite à l'ouverture du marché de la CEDEAO aux produits de l'Union Européenne sera l'une des conséquences directes.
- Du fait de la concurrence. En effet il sera attendu que, suite à un APE, les exportations de la Guinée de produits d'élevage par exemple (bétail, petits ruminants et produits avicoles etc.) vers la Sierra Léone et le Libéria baissent considérablement.

Les aspects positifs des APE

- La baisse ou la suppression des droits de douanes devrait entraîner une baisse automatique des prix des produits importés de l'UE ; ce qui permettrait de réduire les prix d'achat pour les consommateurs et donc une amélioration du pouvoir d'achat des populations.

- La création d'une zone de libre échange entre la Guinée/CEDEAO et l'UE devrait favoriser la mobilisation d'investissements étrangers directs capables de créer des industries qui visent l'exportation vers certains marchés de l'UE pour une catégorie de produits.
- Un APE devrait faciliter et développer les échanges de la Guinée avec les autres pays de la CEDEAO et accélérer l'intégration économique et monétaire.

Principales recommandations

La principale recommandation à faire porte sur la nécessité de prendre des mesures préventives portant sur la protection des produits sensibles directement liés à la sécurité alimentaire comme le riz, mais aussi d'autres filières compétitives comme la pomme de terre, l'oignon, la viande bovine et la volaille. Cette protection pourrait être dégressive.

Le secteur pêche

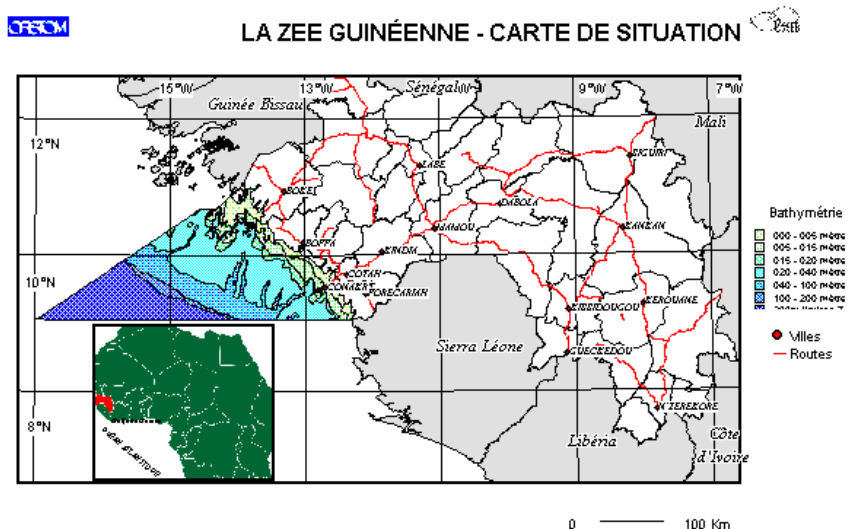
Contexte général

Dotée de 320 km de côtes (56 000 km² exploitables), la pêche constitue l'un des secteurs les plus importants pour l'économie de la Guinée avec plus de 10 000 emplois directs et 80 000 emplois indirects. La production annuelle de poissons et de produits de la mer est de l'ordre de 100 000 tonnes, contribuant à 1,6% du PIB (en 2002). La Guinée bénéficie d'une productivité halieutique particulièrement élevée.

Le taux de consommation est passé de 7,4 kg de poissons par personne et par an en 1987 à 13 kg par personne et par an en 1997. Le gouvernement a lancé une campagne visant à augmenter encore la consommation de poisson. Celle-ci est courante pour les habitants de la côte.

L'espace maritime

Le plan de pêche s'applique aux ressources halieutiques de l'espace maritime sous juridiction de la République de Guinée (la Zone Economique Exclusive, ZEE) qui se mesure à partir de la ligne de base et qui s'étend à la limite de 200 miles marins (vers 360 Kms).



La forme triangulaire actuelle de la ZEE de la Guinée est le résultat de la renégociation de la limite sud au profit de la Sierra Leone à l'époque de Sekou Touré, sans report correspondant de la limite nord avec la Guinée Bissau. Il est toujours ressenti qu'un appel (quoique long et coûteux) auprès la Cour Internationale d'arbitrage puisse donner à la Guinée une plus grande ZEE....et par conséquent plus de potentiel de pêche....bien que ce soit largement la pêche industrielle étrangère qui l'exploiterait. Cela augmenterait les revenus du pays en provenance

des accords de pêche et des licences de bateaux individuels, sans réellement accroître les exportations guinéennes ou l'activité de transformation.

Zones de pêche autorisées

- pour la pêche artisanale : à partir de la ligne de base,
- pêche glacière (chalutiers <15 m) : à partir de 6 miles de la ligne de base (10 Kms)
- pêche industrielle (chalut) : au-delà des 10 miles de la ligne de base (18 Kms)
- pêche industrielle pélagique : au-delà de 50 miles de la ligne de base (90 Kms).

Les accords de coopération bilatérale

C'est principalement la flotte de pêche artisanale Guinéenne qui opère à l'intérieur des 10 miles de la côte, utilisant de petits bateaux, pendant que les chalutiers, crevettiers, thoniers canneurs etc. sont principalement étrangers. Ces derniers sont supposés opérer dans les règles des accords internationaux (mais ne le font pas toujours). Ces accords fournissent à la Guinée une compensation en échange du bénéfice économique et nutritif du poisson pris par les vaisseaux étrangers et débarqué ailleurs.

- L'accord de pêche UE-Guinée Avec les accords de pêche passés avec l'Union Européenne, la Guinée concède des droits de pêche à des navires communautaires en contrepartie d'une redevance de pêche ainsi que d'une compensation financière et un montant destiné au soutien du développement du secteur pêche (aide au Ministère chargé des Pêches, appui à la recherche, à la surveillance des pêches et à la pêche artisanale). Le premier de ces accords remonte à 1983, et ceux-ci sont renégociés périodiquement.

Tableau 17 : Paiements sous l'accord de pêche avec l'UE

€	2004	2005	2006	2007	2008
Compensation financière	2 000 000	2 200 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Soutien des actions pour la pêche	1 400 000	1 625 000	1 950 000	1 950 000	1 950 000

- L'accord de pêche Guinée-Chine. Conclu en janvier 1997 pour une durée de 2 ans, il obéit aux mêmes principes que ceux de l'accord liant la Guinée à l'Union Européenne :

paiement d'une compensation annuelle (mais entièrement payée au trésor dans ce cas). Selon la mission Metra, celle-ci s'élève à environ 1,5 millions d'euros, pour 20 navires autorisés.

- La Corée du Sud. Il y a une importante flotte sud-coréenne qui pêche dans les eaux guinéennes, mais sans le bénéfice d'un accord intergouvernemental. Beaucoup des chalutiers payent une licence et respectent les règles opératoires, mais certains ne le font pas.

Commercialisation et transformation locale des produits de la pêche

L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché national. Par contre, une grande proportion des produits de la pêche industrielle est exportée en Europe, aux Etats-Unis et en Asie. Il y a des importations aussi, venant des pays limitrophes (Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Sierra Léone).

Une grande proportion du poisson capturé par la pêche industrielle dans les eaux guinéennes est débarquée directement en Europe à Las Palmas dans les Iles Canaries, où sont basés la plupart des opérateurs européens et certains sud-coréens. Le thon, capturé principalement dans les eaux lointaines de la Guinée par des chalutiers européens et autres, est le plus souvent débarqué à Tema au Ghana ou à Abidjan en Côte d'Ivoire, où il y a des facilités de transformation.

Les généralités de la distribution commerciale sont :

- le poisson frais : vu les difficultés de conditionnement et de distribution, les ventes sont limitées autour des points de débarquement côtiers ;
- le poisson congelé : vendu principalement par 2-4 sociétés de mareyage, notamment COGIP et SONIT, et l'espèce principale est le chinchard ;
- le poisson fumé long (un produit très sec avec une durée de conservation de 3 mois) qui est largement distribué autour du pays ; (par contre le poisson fumé court (=légèrement) a une durée de conservation assez courte, quelques jours, donc comme le poisson frais la disponibilité est limitée aux rayons proches)
- les produits séchés : crevettes pour le marché national, chair de requins pour l'exportation en conteneur au Ghana ;
- le poisson salé séché : pratiquement la totalité est destinée au Sénégal.

Le poisson destiné au marché domestique (frais ou fumé) concerne essentiellement des espèces démersales qui ne trouvent pas d'autres débouchés (plus valable). Ils sont achetés par des mareyeuses, principalement sur les débarcadères proches de Kamsar et Conakry, puis acheminé vers les marchés urbains (Conakry, Boké). Les prix de vente sont relativement faibles, de l'ordre de 0,3 €/kg en 2000.

Exportations

Les activités des flottes étrangères sont en majorité insignifiantes pour l'économie guinéenne, mis à part les sommes (considérables) que leurs gouvernements payent pour obtenir des droits de pêche.

La plupart du temps, ces flottes étrangères sont basées dans d'autres ports (principalement à Las Palmas, dans les Iles Canaries, qui ne sont qu'à deux jours de navigation de Conakry et qui est un territoire de l'union européenne). Ces flottes pêchent à plus de 18 km au large, et elles déchargent leurs prises à Las Palmas. Leurs prises (en termes de volumes et de types de poissons capturés) sont déclarées au Ministère guinéen de la Pêche, de façon à ce qu'elles apparaissent dans les statistiques nationales. Mais elles ne constituent en rien des exportations guinéennes.

Il y a toutefois une activité modeste d'exportation, principalement issue des activités de la pêche artisanale et de la petite pêche industrielle. Les types de poisson à forte valeur (requins et espèces dites « nobles » telles que la bar, la chinchard, la lotte) capturés par ces types de pêche sont achetés à quai par des mareyeuses et forme la base du commerce d'exportation qui est de 3 types :

- Requin fumé exporté vers le Ghana
- Poisson séché salé, vendu par le biais de circuits informels vers le Sénégal
- Espèces « nobles » exportées vers l'UE (France, Belgique) par voie aérienne, sous forme de poisson entier, frais ou surgelé, éventuellement éviscéré.

Les normes européennes SPS limitent les opérations créatrices de valeur ajoutée que sont autorisées à faire les transformateurs guinéens, et il n'y a que 6 à 8 entreprises à Conakry agréées par le service de contrôle de la qualité (SIAQPPA) pour l'UE.

Statistiques

Selon le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le potentiel de capture annuel est estimé entre 100 000 et 150 000 tonnes dont un peu plus de la moitié d'espèces pélagiques .

Tableau 18 : Potentiel de captures

Ressource	Potentiel (en tonnes)		Type de pêche
	Ordre de grandeur (1)	Moyenne (2)	
Petits pélagiques côtiers	50 000 à 200 000*	100 000	pêche artisanale
Petits pélagiques du large	-	?	chalutiers Europe de l'Est
Thonidés	-	<5 000	senneurs espagnol et français
Poissons démersaux	35 000 à 40 000		pêche artisanale et chalutiers
<i>dont sciaenidés</i>	-	21 000	surtout chalutiers démersaux
<i>dont sparidés et lutjanidés</i>	-	<20 000	surtout pêche artisanale
Céphalopodes	5 000 à 12 000	10 000	pêche chalutière
Crevettes	2 000 à 4 000	1 000 à 2 000	surtout chalutière
Total	-	150 000	

Sources : (1) JM Lartigue, (2) COFREPECHE

* hors zone littorale

Les captures de la pêche maritime

En 2001, les captures totales s'élevaient à 137261 tonnes. Celles-ci se répartissaient en poissons (127796 tonnes), mollusques (7027 tonnes) et crustacés (2438 tonnes). La flotte artisanale capturait 71579 tonnes (pêche continentale non prise en compte) contre 65682 tonnes pour la flotte industrielle, dont moins de la moitié était du reste débarquée en Guinée.

Les captures totales sont en hausse continue (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 19 : Evolution des captures par groupe d'espèces (tonnes)

	1998	1999	2000	2001
Poisson pélagique	43 265	49 663	49 396	57 839
Poisson démersal	26 928	31 460	47 308	75 442
Divers poissons	9 494	7 008	14 848	3 980
Céphalopodes	6 035	6 599	5 212	7 027
Crustacés	1 330	1 216	2 272	2 438
Total	87 052	95 946	119 036	137 261

Source : CNSHB

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des contributions respectives de la pêche artisanale et de la pêche industrielle dans l'évolution des captures depuis 1995. Les captures de la pêche industrielle quant à elles ont presque triplé depuis 1995, ce qui s'explique principalement par un doublement du nombre de licences pour la pêche démersale.

Tableau 20 : Part respective des captures industrielle et artisanale (tonnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Pêche artisanale	52 301	49 808	48 544	47 081	54 916	59 579	71 579
Pêche industrielle	23 230	29 808	50 822	39 971	41 030	59 457	65 682
Total	75 261	79 616	94 683	87 052	95 946	119 036	137 261

Source : CNSHB

Structure des flottes (1) – Artisanale

La pêche artisanale est composée d'un parc de pirogues d'environ 2200 unités (dont 50% est motorisée), et de 1500 petits vaisseaux plus adaptés à la pêche...filayeurs, palangriers, ligneurs.

Structure des flottes (2) - Industrielle

La pêche industrielle maritime est pratiquée par des bateaux dont la capacité dépasse 100 tonnes, avec une flotte presque exclusivement étrangère, opérant sous licence. Selon le type de licence (poisson, céphalopode, ou crevette) les pêcheurs fréquentent des zones plus ou moins différentes.

En 2001, le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) recensait 213 navires autorisés à exploiter les eaux guinéennes, largement repartis entre l'UE (France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal), la Chine et la Corée du Sud.

Exportations

Les statistiques guinéennes font état de tonnages exportés de l'ordre de 2 500 tonnes pour les produits halieutiques des catégories suivantes : « poissons et mollusques, vivants, frais, séchés et congelés ».

Les chiffres sont difficiles à interpréter et ne correspondent pas aux données Eurostat que nous reproduisons ci-après. Les statistiques Eurostat indiquent un montant aux alentours de 6-7000 tonnes. Selon les données Eurostat les exportations de poisson de la Guinée vers l'UE ont déjà dépassés EUR 20 millions par an.

Les poissons frais (1 502 tonnes en 2000) ont été exportés vers la France, tandis que l'Espagne était le principal destinataire des poissons congelés. L'exportation vers l'Asie est plus difficile à saisir. Les experts estiment l'impact au niveau des captures à plus de 1 500 tonnes par an.

Il existe aussi un petit courant plus ou moins informel d'exportations de poisson salé séché acheminé par route vers la Casamance au Sénégal. Les espèces concernées sont les capitaines et les requins. Cette activité est présumée particulièrement rémunératrice pour les pêcheurs des zones de Boffa Sud à Koukoudé et Kamsar. Les professionnels estiment que les volumes exportés dépassent 150 tonnes par an de poisson salé séché.

Tableau 21 : Décomposition des importations UE depuis la Guinée

Nomenclature		1998	1999	2000	2000	2001	2002
No	Produit	Tonne	1000 Eur	Tonne	1000 Eur	1000 Eur	1000 Eur
0302	Poissons frais	1 502	6 406	1 309			
0303	Poissons congelés	2 939	4 825	3 151			
0304	Filets de poissons	67	316	20			
0305	Poissons séchés	0	0	63			
0306	Crustacés frais ou congelés	649	3 837	1 007			
0307	Mollusques	1 657	2 575	643			
03	TOTAL	6 814 t	18 020	6 193 t	20 837	21 352	21 897

Source: 1999 COFREPECHE; 2000-2 Eurostat

Structure de la filière

La pêche artisanale

La pêche artisanale a une longue tradition en Guinée. Elle fait vivre une population importante, contribue aux besoins alimentaires du pays, et génère une valeur ajoutée trois fois plus importante que la pêche industrielle. Le secteur compte environ 12000 pêcheurs professionnels répartis sur une centaine de sites côtiers, avec une flotte de 3700 pirogues.

La pêche artisanale couvre 70% de la consommation guinéenne de poisson, tandis que la pêche industrielle produit à peu près la même quantité (70 000 tonnes) mais la majeure partie est exportée (débarquée hors de la Guinée).

La valeur de la production de la pêche artisanale est de l'ordre de 35 millions d'euros, avec un prix moyen de 0,50 euros par kilo.

Les années 1990 ont vu le développement des pêcheries orientées vers l'exportation. On note notamment (i) l'expansion considérable de la pêche pélagique au moyen de filets maillants-encerclants ou calés à bord de pirogues motorisées ; (ii) le développement spectaculaire de la pêche démersale glacière à partir de Conakry et Kamsar ; (iii) l'accroissement de la pêche d'otolithes grâce à la mise en place de systèmes de collecte tout le long de la côte.

On compte plus de 50 coopératives dans la pêche artisanale, une vingtaine d'établissements de traitement et d'exportation de poisson frais, et, en pêche industrielle plus de 20 sociétés dont seulement une dizaine est réellement opérationnelle.

La pêche industrielle

Ce secteur reste dominé par les flottilles étrangères.

Des actions pour améliorer les infrastructures et les équipements du secteur (infrastructures portuaires, de conservation et de distribution) sont également prévues afin de développer la production destinée à la consommation locale et à l'exportation.

Le développement d'une flotte nationale de chalutiers glacières pêchant pour les marchés d'exportation devra être encouragé, même si l'opportunité de cette stratégie devra être réévaluée à plus long terme.

Par ailleurs, un effort particulier de maîtrise de l'effort de la pêche industrielle va être effectué.

Infrastructures

Dans l'ensemble, la Guinée n'a pas encore développé l'environnement (infrastructure portuaire, unités de traitement) susceptible de permettre une promotion efficace du secteur de la pêche. Les utilisateurs du port de Conakry se plaignent de la lenteur des opérations, de leur coût élevé et des nombreuses tracasseries.

La valorisation des produits de la pêche est actuellement faible. Une part plus importante des captures faites dans les eaux nationales par la flottille industrielle pourrait assurément être débarquée si les conditions étaient plus propices.

La façade maritime compte une centaine de débarcadères susceptibles d'accueillir les embarcations de la pêche artisanale. Une soixantaine sont couverts et disposent de leur CDD (Comité de Développement de Débarcadère), dont la moitié à Conakry. Toutefois, les professionnels rapportent une conception (sécurité, fonctionnalité, facilités) et une qualité d'exécution des infrastructures trop souvent contestables.

Les besoins annuels en glace de la pêche artisanale sont de l'ordre de 20 000 tonnes dont plus de la moitié pour les filières traditionnelles des poissons frais et l'autre moitié pour les besoins des deux principales filières d'exportation (Union Européenne et Asie). Les capacités de réfrigération sont très insuffisantes, d'autant que les capacités nominales théoriques ne sont pas pleinement opérationnelles.

Transformation locale

On dénombre une vingtaine d'opérateurs qui commercent les poissons et les produits de la mer dont six sociétés (Progui, Jasmin Trading House, Dauphin, OK Fishing, Marée Tropicale, Kouroussoro Fishing Cie) sont agréées sous conditions pour l'exportation de poissons réfrigérés ou congelés mais non transformés ni préparés (sauf éviscération pour certaines espèces, telles que les capitaines). Ces sociétés traitent chacune annuellement de 200 à 500 tonnes de poissons et emploient ensemble de 70 à 80 employés. Les opérateurs « non-agréés export vers l'Europe » travaillent parfois en sous-traitance pour les sociétés agréées.

En décembre 2000, une équipe d'inspecteurs de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de l'UE intervenait en Guinée pour évaluer le respect des règles sanitaires fixées par la réglementation communautaire. L'équipe concluait que les installations, les procédures et les conditions d'hygiène en général présentaient des insuffisances mais recommandait néanmoins le maintien provisoire et conditionnel de la Guinée en liste II. En août de l'année suivante⁹, la Guinée était portée en liste I, mais l'agrément était et reste jusqu'à nouvel ordre strictement limité aux seules importations des produits de la pêche réfrigérés ou congelés, à l'exclusion des produits préparés ou transformés.

Quoi qu'il en soit, les conditions d'exercice des unités exportatrices actuellement agréées sont déplorable. Le MPA étudie les options pour regrouper toutes ces unités sur un même site dans des ateliers répondant aux normes ISO 9000. L'ONUDI a réalisé une étude de faisabilité en 2001, qui est actuellement débattue parmi les professionnels de la filière. Il est envisagé la réalisation d'une dizaine d'ateliers de marée d'une capacité totale de l'ordre de 5 000 tonnes pour l'exportation de poissons frais par avion. Le site du port de Boulbinet est cité comme le plus probable.

⁹ Décision N° 2001/634/CE du 16 août 2001

Potentialités et contraintes

La situation biologique des stocks est mal connue faute de campagne scientifique en mer et de moyens nautiques. Il s'ensuit une connaissance approximative de la ressource et un niveau d'incertitude élevé quant aux potentialités. Néanmoins, la probabilité que les espèces démersales soient surexploitées est grande.

Un arbitrage semble d'ailleurs éminemment nécessaire pour le partage de la ressource entre la pêche industrielle et la pêche artisanale. L'exploitation conjointe est source de conflits, parfois graves (pertes d'engins et parfois pertes humaines), y compris dans la zone des 10 miles qui est pourtant réservée à la pêche artisanale.

Cette dernière souffre d'un manque d'équipement évident (moteurs, caisses isothermes appropriées, pièces détachées, carburants et autres intrants), lié pour partie à un accès au crédit limité. En outre, de nombreux villages, campements, débarcadères et autres sites de débarquement restent très enclavés, imposant un lourd handicap pour l'approvisionnement en intrants et pour la distribution des produits vers les marchés intérieurs, d'autant que les infrastructures à terre sont insuffisantes, voire inexistantes, notamment pour la conservation du poisson (fabrique de glace, chambres froides).

Par ailleurs, les entreprises exportatrices sont mal équipées pour la collecte, le traitement et la transformation des poissons. Les installations sont obsolètes. La mise à niveau à tous points de vue, économiques comme sanitaires, bute sur nombre de problèmes, tels le fait que les unités aient été initialement implantées dans un environnement qui s'avère désormais contraignant et assez peu compatible avec leur activité. Dès lors, on comprend l'option d'un regroupement de toutes les unités exportatrices sur un site moderne, qui est présentement à l'étude parmi les professionnels. C'est assurément une décision douloureuse en même temps qu'une opportunité pour les industriels concernés. Les débouchés vers l'Europe sont en jeu ainsi qu'une valorisation optimale des produits de la mer.

En tout état de cause, l'agrément sanitaire de l'UE est indispensable pour pérenniser et développer le débouché à l'exportation de la pêche artisanale guinéenne. Des progrès importants restent à réaliser non seulement au niveau des acteurs privés (formation, encadrement, investissements) mais aussi au niveau des autorités gouvernementales (renforcement de l'Autorité Compétente, formation des instances de contrôle, infrastructures portuaires).

Quant aux armements de la pêche industrielle, ils déplorent l'encombrement du port de Conakry, les déficiences des moyens de manutention et d'entretien des navires, l'absence de services à quai, la cherté des carburants (au demeurant non détaxés) et les tracasseries de l'administration.

Les perspectives sont à la mesure des problèmes. La valorisation des produits de la pêche pourrait être plus importante et il existe encore un potentiel d'augmentation des captures sur certaines ressources soit pour le marché local, soit pour l'exportation. L'aquaculture comporte également des perspectives intéressantes. D'une certaine manière, l'engagement considérable des bailleurs de fonds confirme l'importance et les potentialités du secteur.

Impact d'un APE

Les impacts directs et immédiats seront assez faibles :

- Les équipements en provenance de l'UE deviennent meilleur marché. Mais en ce qui concerne les pêcheurs artisanaux, ils n'ont guère besoin de matériel européen (sauf pour les moteurs hors-bord, mais la plupart sont japonais).
- L'industrie n'est pas menacée par l'importation de poisson européen, et cette éventualité n'est pas prévue.

Par contre les effets à long terme pourraient être très importants et très favorables. On peut imaginer le scénario suivant :

- Un régime plus favorable aux affaires et une approche positive pour attirer les investissements commence à intéresser les investisseurs étrangers pour augmenter les capacités de transformation du poisson.
- Ces investisseurs étrangers ne sont pas nécessairement européens, ou d'autres pays développés, mais peuvent tout aussi bien venir du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Bénin...
- Les investisseurs apportent des technologies de transformation du poisson qui sont compatibles avec les normes européennes SPS.
- Ceci a pour conséquence d'augmenter la création de valeur ajoutée dans le pays et les exportations de poisson de qualité supérieure vers les marchés européens par voie aérienne.
- En même temps (à l'horizon 5-10 ans) l'économie guinéenne peut se développer, créant un marché local pour du poisson de bonne qualité mais comparativement plus cher.
- Si dans le même temps les conditions opératoires du port de Conakry sont améliorées de façon à ce que les flottes étrangères puissent l'utiliser, l'approvisionnement local serait garanti.
- Enfin, ces aspects contribueraient à favoriser la professionnalisation des activités de la filière, améliorant ainsi la compétitivité de la Guinée par rapport aux pays voisins (Sénégal, Ghana, Sierra Leone).

Le secteur minier

Généralités

Parmi les secteurs dits moteurs, le secteur minier est celui dont la contribution aux exportations reste le plus déterminant. L'économie guinéenne continue à être tributaire de la bauxite dont le marché est très instable.

Compte tenu de la détérioration des termes de l'échange, sa part dans les recettes intérieures de l'Etat diminue fortement d'une année à l'autre. A titre indicatif, on retiendra qu'en 2001 la part du secteur minier était de 25%, contre 19,02% en 2002. En 2003, cette part a chuté à 13,4%.

Malgré cette contre-performance du secteur minier dans l'économie guinéenne, l'exploitation minière restera dans le court et moyen terme l'une des principales sources de revenus en devises. C'est pourquoi le gouvernement entend mettre en place un cadre plus attractif avec la création d'importants projets miniers dans le domaine du fer et de la filière aluminium. Des infrastructures appropriées sont prévues telles que chemin de fer trans-guinéen, le port minier en eaux profondes et les projets hydroélectriques.

Statistiques

Tableau 22 : Exportations minières

Minéral/Compagnie	1998		1999 (est)		2000 (prév.)	
	Mill. t	MUS\$	Mill. t	MUS\$	Mill. t	MUS\$
Bauxite :						
CBG Kamsar/Sangarédi	12,5	305,0	12,6	278,8	12,9	305,0
SBK Kindia/Débélé	1,5	16,3	1,4	18,3	1,7	18,7
FRIGUIA Fria	0,51	99,0	0,57	94,1	0,51	80,8
Diamants	Carats	MUS\$	Carats	MUS\$	Carats	MUS\$
AREDOR&HYMEX	71.160	16,37	24.750	5,69	47.960	8,34
Artisanal (Estimations)	355.010	40,70	357.390	40,21	375.260	43,09
Or	t	MUS\$	t	MUS\$	t	MUS\$
SMD Dinguiraye	1,50	17,60	1,87	14,70	3,20	37,55
SAG	6,02	58,00	7,47	66,99	10,57	95,55
Artisanal (estimations)	0,30	2,29	1,10	9,70	0,32	2,23
Total Exportation	% PIB	MUS\$	% PIB	MUS\$	% PIB	MUS\$
	16,5	555,30	16,5	528,54	16,9	592,13

Source : GTZ

Structure du secteur

Bauxite et alumine

L'ACG (Aluminium Company of Guinea) est la nouvelle appellation de l'ancienne usine d'alumine de Fria dont le principal actionnaire est Ruski Aluminium (Russie) qui détient 75 % des actions contre 15% pour l'Etat guinéen et 10% pour Reynolds (Canada).

Les réserves de la mine sont encore évaluées à 10 milliards de tonnes pouvant soutenir une exploitation d'environ 2 siècles. Les perspectives de l'unité industrielle visent à accroître la capacité de l'usine à 1 400 000 tonnes/an.

La CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée) est une unité dont 51% des actions est détenue par ALCO MINING qui regroupe ALCOA, PECHINET, COMALCO etc., et 49 % par le gouvernement guinéen. La durée d'exploitation est encore estimée à au moins un siècle. Au fur et à mesure que l'exploitation dure, on note une diminution de la qualité et une augmentation des coûts d'exploitation en raison du vieillissement des équipements.

La CBK (Compagnie des Bauxites de Kindia) produit environ 2 millions de tonnes de bauxite par an qui sont exportées totalement vers l'Ukraine. Les deux partenaires sont l'Etat guinéen et des actionnaires russes. Dans la convention, il reste que les mines et les équipements installés sont la propriété du gouvernement guinéen qui les met en location gérance et perçoit des taxes.

Or

La SAG (Société Aurifère de Guinée) dont le capital est détenu 15% par le gouvernement guinéen et le reste par Ashanti Gold Fields. La production se chiffre au tour de 7 à 8 tonnes d'or par an. En février 2004, la SAG a reçu de nouveaux équipements (quatre broyeurs) en provenance de l'Afrique du Sud dans le cadre de l'extension des activités de la SAG en Guinée et pour l'installation d'une deuxième usine d'exploitation d'or à Siguiri.

L'installation de ces quatre broyeurs d'un poids de 70 tonnes chacun nécessitera la construction d'une centrale électrique et d'autres installations connexes pour un coût global de 70 millions de USD. Avec cette seconde usine, il sera possible de doubler la production annuelle de la SAG et de réduire considérablement les délais de traitement.

Les avantages, entre autres, attendus de cette nouvelle installation sont la création d'emplois, la pérennisation de l'exploitation aurifère, la formation des cadres et surtout la réduction des risques liés à l'usage de la solution de cyanure dans le traitement du minerai.

La SMD (Société Minière de Dinguiraye) dont les actions sont détenues à hauteur de 15% par l'Etat guinéen et 85% par le groupe norvégien KENOR produit 2 à 3 tonnes d'or par an. Des études, qui ont démarré en 2004 sont en cours dans la perspective de multiplier la production par quatre.

La SEMAFO (Société Marocaine) installée à Kouroussa avec des partenaires canadiens est une petite société dont la production varie entre 700 et 800 kg d'or par an.

Dans le passé, il y a eu des activités artisanales mais elles sont pratiquement disparues depuis 1999.

Diamants

Aredor First Mining City & Hymex sont installés depuis la première république avec une société canadienne, mais la mission n'a pas obtenu plus d'informations sur l'opération actuelle.

En plus de ces unités industrielles, de nombreuses exploitations artisanales existent dans le pays, notamment à Benko, dans la préfecture de Kérouané, à Siguiri, Macenta, et plus récemment à Kindia. Selon les estimations du Ministère des Mines, la production artisanale est 5 fois plus grande que la production industrielle.

L'État et ses revenus

L'État guinéen tire ses revenus essentiellement de la fiscalité et de la location des infrastructures et équipements. A ce titre, il faut retenir :

- Les impôts sur les bénéfices industriels et commerciales (BIC) sont de 35% ;
- La redevance minière constitue le revenu sur les minerais comme dans le cas de Fria où la tonne d'Alumine est frappée à 5% de la valeur FOB ;
- Pour le cas de la Bauxite, il n'y a pas de redevance minière, par contre, il a été mis en place un système de double taxation CBG de 30 % d'abord sur le compte de résultats d'exploitation et de 35% ensuite ;
- En ce qui concerne l'Or, c'est une taxe de 5% contre 10% pour le diamant ;
- Les autres sources de revenus de l'Etat dans l'exploitation des gisements miniers proviennent de la location des infrastructures telles le chemin de fer, les installations portuaires, les cités, et les installations hospitalières qui font objet de paiement annuel.

La répartition des recettes minières entre les acteurs est définie dans l'article 142 du code minier qui stipule que les taxes, impôts et redevances minières, sont réparties entre l'Etat, les collectivités locales et l'administration.

Il existe au niveau de la BCRG un Bureau national d'expertise du diamant qui relève du Ministère des Finances et qui a en charge toute l'expertise en la matière.

La problématique de l'assainissement et les acteurs du secteur minier

Au moment où cette mission se déroulait sur le terrain, l'assainissement du secteur était au centre des préoccupations du Ministère en charge qui a organisé une réunion de concertation afin de mettre en place une nouvelle réglementation qui permettra de lutter contre la clandestinité et la baisse des recettes fiscale du secteur minier.

Organisations intermédiaires

La CONADOG (Confédération Nationale des Diamantaires et Orpailleurs de Guinée) est l'un des puissants acteurs du secteur artisanal.

En perspective, il est prévu la mise en place d'une chambre nationale des mines de Guinée qui aura pour mandat de veiller à la coordination de toutes les activités diamantifères et aurifères. Un comité de suivi comprenant des cadres du ministère, des représentants du secteur privé, de la CONADOG et des localités minières a été installé.

Potentialités et Contraintes

Points forts

Dans la conjoncture mondiale actuelle, la Guinée semble être l'un des rares pays où l'investissement minier reste encore attrayant en particulier pour la bauxite et à cause du code minier attractif et des avantages naturels tels que :

- L'existence de réserves exploitables suffisantes et la possibilité pour plusieurs entreprises de s'installer dans le long terme ;
- Un minerai avec une teneur intéressante et donc recherché sur le marché mondial ;
- Pour la majorité des mines, une proximité acceptable du littoral marin qui facilite l'évacuation avec des coûts réduits ;
- Ressources hydroélectriques abondantes etc.

Points faibles

Malgré toute une série d'avantages militant en faveur de la réduction des coûts de production et l'augmentation de la compétitivité, il existe des faiblesses notamment liées à :

- L'inadaptation de l'usage de centrales Diesels pour la production de l'énergie électrique pour les besoins de l'industrie minière ;
- Grandes difficultés d'approvisionnement en énergie électrique ;
- Vieillesse à terme de la plupart des parcs de production thermique des unités industrielles en exploitation.

Compte tenu du fait que l'énergie électrique participe à plus de 40% des coûts de production des unités industrielles minières, et de la volonté du gouvernement d'entreprendre d'importants travaux de production d'alumine par exemple, il a envisagé de mettre en œuvre un ambitieux programme d'investissement public dans le secteur minier.

A titre indicatif et non limitatif, la liste ci dessous montre les principaux projets.

- Le projet d'aménagement hydroélectrique de Cogon
- Le projet d'usine d'alumine de Sangarédji
- Exploitation des gisements de fer des Monts Nimba avec les participations de RTZ et BHP Billiton
- La construction du réseau ferroviaire trans-guinéen et
- La construction d'un port en eau profonde au Sud-est de Conakry

Par ailleurs, plusieurs études sont prévues dans le domaine de la cartographie géologique de la jonction des chaînes du Niandan-Banié et du Simandou. Il existe également un projet de conservation de la biodiversité des monts Nimba par une gestion intégrée et participative dont l'objectif est de contribuer à protéger la diversité biologique des aires centrales de la réserve de la biosphère des Monts Nimba dont le site du patrimoine mondial.

Egalement, de nombreux projets de recherche et de prospection sont inscrits dans le Programme Indicatif du Pays notamment dans les secteurs aurifères et diamantifères.

Impact d'un APE

Aspects positifs :

- Consolidation et extension des capacités des entreprises existantes ;
- Amélioration de la fiscalité minière qui sera étendue à des nouvelles substances ;
- Accroissement de l'investissement privé ou mixte avec des projets de taille réduite ; par exemple les activités artisanales d'extraction ou de transformation en aval de diamants, d'or etc.... ;
- Relance des explorations pour les substances de haute valeur comme l'or, le diamant et autres pierres précieuses etc.
- Démarrage des explorations pour des substances dont le contexte géologique est favorable, mais qui n'ont pas fait l'objet de prospections systématiques comme les phosphates, le pétrole etc.
- Renforcement des structures publiques et participation des partenaires au développement pour la mobilisation de l'investissement nécessaire, etc.
- Potentialité de transformation en aval ; si les conditions pour l'investissement (étranger) sont favorables.

Le secteur industriel

Généralités

Le secteur industriel guinéen actuel se compose d'une part du sous-secteur des mines (17% du PIB), et d'autre part du sous-secteur manufacturier. L'analyse du secteur minier est détaillée dans la section précédente.

La présente section concerne le sous-secteur manufacturier. Celui-ci est très peu développé et est le résultat de la transition d'une économie d'Etat centralisée vers une économie libérale dont les attentes n'ont pas été comblées en raison d'un certain nombre de facteurs.

On retiendra de l'observation de ce cadre macro-économique de la Guinée que :

- La part du sous-secteur de la manufacture dans le PIB est inférieur à 4%;
- Dans la définition des priorités des dépenses d'investissements publics, le sous-secteur de la manufacture ne fait pas partie des différents programmes sectoriels et de ce fait, ne bénéficie pas d'une allocation substantielle de ressources (moins de 10% des investissements publics).
- L'investissement dans le secteur dépend quasiment exclusivement de l'autofinancement privé.

Politiques de développement industriel

La politique du gouvernement en matière de développement industriel dans les années 80 et 90 s'articulait autour de deux actions principales :

- le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et la promotion d'un secteur privé dynamique et compétitif;
- la formulation et la mise en œuvre, dans une perspective de moyen et long termes, d'une politique industrielle cohérente à travers un schéma directeur d'industrialisation (SDI) élaboré et adopté par le gouvernement en octobre 1992.

Globalement, les actions suivantes ont été réalisées ou sont en cours :

- Dans le cadre du désengagement de l'Etat des entreprises publiques, un total de 31 entreprises industrielles ont été privatisées mais leur impact sur la relance et le dynamisme de la production industrielle est marginal.

Et dans le cadre de la mise en œuvre du SDI, 17 filières industrielles ayant des avantages comparatifs ont été identifiées à savoir :

Filières agro-industries

les corps gras,
les fruits et légumes,
la pêche,
le café cacao,
l'élevage,
les céréales,
les tubercules

Autres Filières

les médicaments,
l'industrie chimique
le tabac
les matériaux de construction
l'imprimerie,
la transformation des métaux,
le bois,
le textile
le cuir
les boissons

Auparavant, on a vu quelques développements positifs dans les filières agro-industrielles (voir détail dans l'analyse du secteur agricole) plutôt que dans les autres. Parmi les 10 autres filières ciblées ci-dessus, on trouve actuellement une activité manufacturière des matériaux de construction (surtout le ciment), boissons, imprimeries et transformation des métaux mais guère des autres.

Il a été envisagé la mise en place d'un réseau d'informations industrielles à partir de 1999 avec l'appui de l'ONUDI dans le cadre du "Programme intégré de l'ONUDI pour la Guinée". Le coût initial du projet est estimé à 1 890 000 USD. Mais compte tenu de la difficulté de mobilisation de ce financement, le projet a été redimensionné et réduit à 375 000 USD.

Statistiques**Production**

Quantitativement, il n'est pas aisé de recueillir les statistiques de la production manufacturière guinéenne du fait qu'elles ne sont tenues et enregistrées que pour un nombre limité d'unités. Toutefois, pour saisir l'évolution de cette production, des données valorisées pour les années 1996 à 2003 seront présentées ainsi que leur pourcentage par rapport au PIB. Ensuite, les statistiques de production de certaines unités manufacturières seront données à titre indicatif.

Les investissements les plus importants dans le secteur, ont été réalisés par une quinzaine d'entreprises notamment dans l'industrie agroalimentaire qui regroupe la brasseries, les limonaderies, la minoterie, l'eau et les cubes alimentaires. Dans le sous-secteur des matériaux de construction (ciment en particulier et trois entreprises de production de granite à Coyah-Manéah) du tabac et dans la transformation des métaux.

**Tableau 23 : Evolution de la production manufacturière en milliards de FG
et en % du PIB**

ANNEES								
S/SECTEUR MANUFACTURE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Valeur en GNF à Prix courant	143,46	149,91	157,71	167,96	179,71	189,60	200,88	211,91
% du PIB	3,69%	3,61%	3,55%	3,49%	3,30%	3,20%	3,17%	3,08%

Source : Direction Nationale du Plan

Il existe également un autre secteur relatif à la transformation et de substitution d'importations qui couvre les domaines de la menuiserie métallique, du bois, du savon, des matelas, des tôles des plastiques, de la peinture de l'imprimerie et du sciage.

En terme de production annuelle, on retiendra, en moyenne les quantités suivantes :

- 400 000 tonnes de ciment,
- 135 000 hectolitres de boissons gazeuses non alcoolisées,
- 150 000 hectolitres de bière,
- 2 200 000 bouteilles d'eau minérale,
- 20 000 tonnes de farine de blé,
- 6000 tonnes de fer à béton
- 2300 tonnes de lubrifiants.

Exportations

Les exportations de ce sous-secteur sont très faibles, voire négligeables.

Structure de la filière

Le sous-secteur de la manufacture est composé d'un certain nombre d'entreprises employant en moyenne 100 à 150 personnes et d'un certain nombre des PME employant un nombre moins important de personnes.

L'ensemble de ces deux catégories d'unités industrielles est quasiment exclusivement constitué de capitaux privés étrangers notamment : Européens, Libanais, Indiens, Chinois, Sénégalais etc.

Les principaux acteurs

Ils sont presque tous localisés dans la capitale, Conakry, et sa périphérie : Coyah, Dubréka et Forécariah.

L'essentiel des unités industrielles en activité est présenté dans les tableaux ci-après :

Tableau 24: Entreprises industrielles employant en moyenne 100 à 150 personnes

N°	NOMS	ACTIVITE	EFFECTIFS	LOCALISATION
-----------	-------------	-----------------	------------------	---------------------

			EN EMPLOIS	
01	Sobragui	Brasserie	237	Conakry
02	Grands Moulins de Guinée	Minoterie	200 à 500	Dubrêka
03	Bonagui S.A.	Boissons gazeuses Coca-Cola	175	Conakry
04	C.Eau de Coyah	Eau minérale	60	Coyah
05	Fabal S.A.	Jus de fruits et boissons alcoolisées	120	Coyah
06	Nestlé - Guinée	Bouillons -Cube Maggi	78	Coyah
07	Guinéenne de l'ind.de boisson	Jus de fruits et boissons alcoolisées	-	Coyah
08	Salguidia	Jus de fruits (ananas)	95	Forécariah
09	Topaz - Multi-Industries	Peinture et Bougies	380	Conakry
10	Ciments de Guinée	Cimenterie	194	Conakry
11	Sodefa	Fer à béton, pointes	208	Coyah

Tableau 25 : Entreprises industrielles employant moins de 100 personnes

N°	NOMS	ACTIVITE	EFFECTIFS	LOCALISATION
01	Ets Barry et Diallo	Jumbo-Cube	-n.a-	Sonfonia
02	Sapui-Sosea	Jus de fruits	-	Sonfonia
03	Guinéenne d'industrie	Tôles et articles galvanisés	-	Coyah
04	Sogepac	Fabrique emballages	-	Coyah
05	Cofagui	Fabrique Tôles	-	Conakry
06	Savonnerie Alpha	Fabrique de savons	-	Conakry
07	ET Karaouni	Matelas	-	Conakry
08	Mènema	Matelas	-	Coyah
09	Soguilube	Fabrique huile moteur	-	Conakry
10	Société Shankerdas et fils	Articles en plastiques	-	Conakry
11	Guinée color	Fabrique peinture	-	Coyah
12	Tafagui	Fabrique tôles	-	Madina
13	Nvelle Imprimerie Kaloum	Articles - Fournitures	-	Conakry
14	Imprimerie Patrice Lba	Articles - Fourniture	-	Conakry

Des actions de viabilisation et de sécurisation des zones industrielles sont en cours. L'absence de zones d'activités industrielles viabilisées dans le pays constitue un obstacle majeur à la promotion des investissements et à la création d'entreprises. Le département de l'industrie recherche les voies et moyens nécessaires à la création de zones industrielles sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, les actions suivantes sont en cours ou envisagées :

- Sécurisation et aménagement de la zone industrielle de Massayah au Nord Kagbélen (Dubrêka) de 300 ha en cours;
- Délimitation, définition et aménagement des domaines publics industriels de Kouria à Coyah, de Kakossa à Forécariah et de Kolea Taméla à Boffa, envisagés. Les termes de référence d'une étude de délimitation géographique et de définition de place

d'aménagement industriel des sites ont été élaborés et la requête de financement déjà adressée à la Banque Mondiale;

- Assainissement et sécurisation des autres zones industrielles de Conakry et de l'intérieur du pays, en cours. Les zones concernées sont Bentourayah, Friguiadi, Sonfonia et Sanoyah, à Conakry et Coyah, et Koumi à Mamou.

Dans le domaine de l'examen des dossiers de demande des terrains à usage industriel, un Arrêté conjoint du département de l'industrie et du ministère de l'urbanisme de l'habitat a été pris et il se rapporte à la création d'une commission technique interministérielle d'instruction des dossiers relatifs aux zones d'activités industrielles. (selon un arrêté de mars 2002)

Aussi, pour faciliter la procédure d'examen des dossiers, sous l'initiative du département de l'industrie, le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat a pris un Arrêté du 19 février 2003 fixant les procédures, délais de procédures et conditions d'attribution, de transfert ou de reprise de terrains à usage industriel.

Toutefois, il importe de noter qu'en dépit de cette volonté politique et des actions déjà réalisées, le développement des secteurs industriels est timide et connaît encore des problèmes en raison de la faible capacité du secteur privé à prendre le relais de l'Etat.

Potentialités et Contraintes

Le secteur de l'industrie manufacturière est d'une très faible envergure dans la mesure où sa part dans le PIB est inférieur à 4% et les emplois créés en son sein ne représente que 5% de la population salariée.

Les potentialités

- Existence d'un schéma directeur d'industrialisation (SDI) élaboré et adopté depuis 1992 qui donne les orientations stratégiques dans la perspective de moyen et long terme,
- Existence de ressources naturelles et de matières premières suffisantes à soutenir le développement du secteur.
- Les objectifs fixés visent la valorisation par la transformation en Guinée des ressources naturelles et des matières premières locales ainsi que le développement des productions exportables,
- Un potentiel hydroélectrique important mais non valorisé.

Les contraintes

- Un programme de privatisation avec des résultats mitigés,
- Un ralentissement des investissements dans le secteur depuis 1988
- Persistance d'un environnement économique peu favorable en dépit des efforts engagés,
- Une faible disponibilité d'énergie par habitant et un poids relativement élevé des hydrocarbures au sein des énergies modernes et conventionnelles.
- Le pays continue à dépendre dans ce domaine, fondamentalement, des produits importés

Impact d'un APE

Il est attendu que l'impact d'un APE entre l'UE et la Guinée, se traduise par :

- Une importation massive des produits de l'agroalimentaire en provenance de l'UE en raison de la compétitivité et du prix. Cette importation massive à des prix plus abordables pour les populations, risque d'entraîner la déstabilisation des rares unités agro-industrielles et industrielles encore fonctionnelles. Il est alors important d'introduire des mesures d'appui pratique de ce secteur (voir Plan d'Actions)
- Des pertes d'emplois, des risques de fermeture des rares unités de production sont également à prévoir
- Un risque d'abandon de toutes les politiques et stratégies en cours notamment le SDI. Ce risque touchera en premier lieu des filières telles le textile et les filatures ainsi que l'agroalimentaire, avec une réduction significative des revenus des paysans intervenant dans ces filières et donc un accroissement de la paupérisation.
- Il est attendu également que la réduction de la compétitivité de l'industrie locale sera sans doute, l'une des conséquences immédiates de la réciprocité sur les échanges.
- Une réduction du volume des échanges sous- régionaux suite à l'ouverture du marché de la CEDEAO aux produits de l'Union Européenne sera l'une des conséquences directes du fait de la concurrence. Actuellement, la Guinée exporte du ciment, de l'eau minérale et beaucoup d'autres produits sur la Sierra Léone et le Libéria. Suite à un APE, ces exportations vont baisser et voire même disparaître dans le mesure ou ils ne pourront pas soutenir le concurrence des produits homologues Européens.
- Le potentiel pour la production de nouveaux produits industriels par le moyen de joint-ventures avec les investisseurs étrangers, la sous-traitance et la production de produits intermédiaires, par exemple les meubles (ou les parties de meubles en bois) ; la transformation de fruits et légumes ; le polissage des diamants ; la production de vêtements et d'articles en cuir ...) Pour cela il faudrait un programme actif de la part de l'OPIP.

Le secteur du tourisme

Introduction

Le secteur du tourisme n'est pas susceptible d'être affecté directement par la négociation d'un APE. Cependant, il a le potentiel d'en profiter et de contribuer à la réduction de la pauvreté, si les conditions existent pour l'investissement dans la réalisation de nouveaux projets et si l'environnement politique et physique est amélioré pour l'encourager. En 2003, dans le contexte du Cadre Intégré, une étude a été lancée¹⁰, qui a identifié les points forts et faibles de la Guinée comme destination touristique et qui a proposé une Maîtrise d'objectifs et d'actions pour le renforcement des capacités du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et le développement du site touristique de Bel-Air, lié à plusieurs recommandations pour des actions d'accompagnement.

Aperçu statistique

Le tourisme est peu développé en Guinée, et le nombre de visiteurs dans le pays qui sont avant tout des touristes est insignifiant. En 2002 on a enregistré l'arrivée en Guinée d'environ 37.000 passagers de l'UE, mais la plupart d'entre eux auraient été des hommes d'affaires, des expatriés et des guinéens en visite. Parmi les 66 000 passagers qui sont arrivés de pays de la région, les touristes ne comptent que pour une petite fraction.

Cependant, le potentiel qui existe pour le tourisme peut être jugé en comparant la situation au Sénégal, pays voisin avec des ressources physiques semblables à celles en Guinée. Là, le nombre des touristes dépasse 300.000 par an, et le tourisme est le deuxième secteur d'importance dans l'économie (après la pêche). Il est prévu que, en 2010, ce chiffre s'élèvera à 1,2 millions. Le Maroc reçoit presque 3 millions de touristes et la Tunisie 4 millions par an, venant surtout de l'Europe.

Les partis preneurs

Le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat est l'organe du Gouvernement. Il a créé une Direction Nationale du Tourisme. En 1999/2000, le Ministère a exécuté un Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme, avec l'appui du PNUD et de l'Organisation Mondiale du Tourisme, soulignant les points forts et faibles et les contraintes pour son développement.

Les entreprises du secteur privé qui sont impliquées dans le tourisme comprennent les sociétés d'hôtellerie (Accor, Camayenne, Mariador) et quelques sociétés dans le domaine du transport et des agences de voyage (par exemple Futur Elec, Santulla). La Guinée ne figure pas dans les itinéraires des sociétés de tour-opérateurs et elles ne sont pas installées en Guinée.

¹⁰ Guinea: Diagnostic Trade Integration Study: Volume 2, Chapter 7. April 2003 (version en anglais)

Le potentiel pour le tourisme en Guinée

Le développement du tourisme en Guinée est handicapé par plusieurs facteurs internes et exogènes. On peut citer :

- L'image négative de la région ouest africaine en matière de tourisme, à cause de l'instabilité dans certains pays ;
- La manque d'infrastructure (transport, routes, services de santé) de soutien du tourisme en Guinée ;
- La lenteur des procédures pour la considération et l'approbation de dossiers d'investissement ;
- L'existence d'incertitudes foncières ;
- La manque de facilités pour la formation en tourisme et en hôtellerie ;
- L'existence de barrières routières et de tracasserie des passagers à l'aéroport de Conakry ;
- Les coûts élevés de l'électricité, de l'eau et des télécommunications ;
- La manque (pour le moment) de vols charter et le quasi-monopole des Sociétés Air France et SN.

Les atouts de la Guinée en matière de tourisme comprennent les suivants :

- La situation géographique du pays, à une distance assez courte de l'Europe et dans le même fuseau horaire que l'Europe, en comparaison avec d'autres pays tropicaux favorisés par les touristes européens, par exemple les Caraïbes, la Thaïlande, le Kenya, etc. ;
- L'existence de sites naturels attrayants, par exemple le Fouta Djallon, Bel-Air, les Îles de Loos, ... ;
- La richesse de l'artisanat et de ressources culturelles (la musique, la danse).

Les effets éventuels d'un APE

Un APE a le potentiel de favoriser le secteur du tourisme :

- La libéralisation de l'économie et la croissance prévue dans le taux de commerce et de visiteurs en Guinée donne la possibilité d'exploiter la demande des visiteurs pour des services touristiques ;
- La création d'un environnement plus attrayant à l'investissement pourra être exploitée, par exemple en cherchant à attirer des investisseurs dans les projets identifiés dans le Cadre Intégré à Bel-Air ;
- Le développement du tourisme aura des effets positifs en aval dans la création d'emplois, par exemple dans les services comme le transport et l'artisanat ;
- L'intégration régionale aidera à créer un environnement favorable au tourisme régional (le développement de vacances à destinations multiples : les villes du fleuve Niger au Mali + les plages de la Guinée, par exemple).

Cependant, pour profiter de cette situation il faut que le Gouvernement engage certaines actions spécifiques dans ce domaine :

- La mise à jour et le lancement du Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme ;
- Le renforcement du Ministère du Tourisme : le Cadre Intégré a recommandé la formation de cadres du Ministère en gestion de projets de tourisme ;
- Une étude de faisabilité pour le développement du site de Bel-Air ;
- Considérer l'abolition de l'exigence de visas pour les touristes; sinon, délivrance à l'aéroport de Conakry.
- La création d'une association d'organisations et d'investisseurs potentiels dans le tourisme en Guinée, liée avec une ou plusieurs visites organisées de la part d'opérateurs touristiques de l'UE ;
- L'amélioration des conditions physiques et en matière de tracasserie à l'aéroport de Conakry

Le secteur financier (et autres services)

L'accès au crédit et la disponibilité de services financiers est une condition essentielle pour le développement économique et du commerce. En Guinée, l'organisation du système bancaire est reconnue insuffisante par rapport aux besoins des exportateurs et des investisseurs. Bien qu'il n'ait pas été identifié dans l'étude du Cadre Intégré comme secteur à analyser, nous considérons important dans cette étude d'impact de faire quelques observations et recommandations sur le rôle des banques et sur leurs implications dans la négociation d'un APE.

Il y a sept banques commerciales en Guinée, plus la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Les banques commerciales, qui comptent pour presque 60% des biens du système financier, ont seulement 27 agences dans tout le pays. Selon l'étude du Cadre Intégré, le système de crédit bancaire est peu développé pour l'instant. À cause des coûts prohibitifs, le crédit documentaire à l'exportation est d'usage décroissant. Les taux d'intérêt bancaire exigés des clients dans le secteur du commerce s'élèvent à 20%, tandis que les taux de base sont autour de 12,5%. Jusqu'en 2001 il existait des facilités de refinancement à taux préférentiel des avances sur les récoltes et sur les captures de poisson, mais cela était presque réduit à zéro.

Les dépôts à terme ne représentent qu'une petite fraction des dépôts totaux des banques, bien que des facilités pour des dépôts à moyen terme aient été récemment offertes. Cela a pour conséquence que les banques ont été peu disposées à faire des prêts à long terme ou à chercher à investir dans les capitaux des sociétés industrielles et de transformation. En même temps, les banques se plaignent du manque de transparence de leurs clients, en matière de comptabilité et de disponibilité d'information sur leurs plans. En conséquence, les banques tendent à concentrer leurs opérations sur les grandes sociétés et groupes internationaux qui peuvent fournir des garanties solides.

Il existe en Guinée un manque chronique de devises, ce qui a aussi empêché les banques de développer leurs services en faveur du commerce international, par exemple en offrant des crédits en devises liés aux importations ou aux commerçants qui cherchent à négocier des contrats à terme avec leurs clients en Europe.

La situation financière des banques commerciales en Guinée est aujourd'hui assez forte. Cependant, en 1997 la BIAG, banque semi-publique, a été liquidée et en 1999 le Crédit Mutuel de Guinée, institution ciblée vers les micro entreprises, est tombé en faillite. Selon le FMI, les ratios de liquidité des banques sont prudents, mais il y a un taux inquiétant de prêts non performants (27-28%) et de concentration des risques : chez quatre des sept banques commerciales, plus de 25% des prêts ont été accordés à un ou à un petit nombre de clients individus.

Dans le cadre de l'intégration régionale, on remarque l'existence de l'Ecobank, banque établie pour encourager et appuyer les échanges entre les pays de la CEDEAO, par exemple en offrant la facilité de transferts directs entre les monnaies de la région. Cependant l'implication de l'Ecobank dans le commerce documentaire régional a été inférieure à celle dans le commerce avec les pays de l'Europe et de l'Amérique.

Il est à noter qu'il n'existe pas en Guinée de « banques de développement », ni de banque ciblée spécifiquement sur les secteurs PME, agriculture ou pêche. Par contre, selon le FMI, le secteur de la micro finance s'est développé fortement dans les huit dernières années. On compte 120 institutions micro financières en 2002 (73 en 1997), qui desservent environ 140 000 clients, avec un taux de pénétration de 9,5% de la population.

Le secteur micro financier a un rôle clé à jouer dans la lutte contre la pauvreté en encourageant le développement des micro entreprises et en offrant des services complémentaires tels que la formation en comptabilité et l'assistance aux femmes. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a identifié ce secteur comme un des chemins principaux vers la réduction de la pauvreté en Guinée. Une croissance de ce secteur est prévue mais avec des inquiétudes quant à sa capacité de gestion et à ses sources de financement.

Les effets éventuels d'un APE sur le secteur financier

Au niveau des banques commerciales, il est prévu qu'un APE impliquerait une croissance de leurs chiffres d'affaires liée avec la croissance des échanges. Mais cela implique aussi que les banques seront capables et disposées à offrir les services recherchés par le secteur commercial : crédits documentaires, financement des avances, ...

La création d'une atmosphère attrayante pour les investisseurs en Guinée sera accompagnée d'une demande de la part des investisseurs pour le crédit à moyen et long terme et pour le crédit risque, facilités peu offerts à présent. Pour cela, il faudra que la BCRG conduise une révision des opérations, de la capitalisation et des taux d'intérêt des banques commerciales.

Une liaison plus étroite entre la BCRG, les banques commerciales et les institutions micro financières sera nécessaire pour encourager les petits entrepreneurs à entrer dans le système financier officiel et à utiliser ses services.

Les autres services (par exemple l'assurance, le transport, la santé, les services personnels) ne seront pas affectés directement par un APE. Ils ont le potentiel d'en profiter par l'augmentation des chiffres d'affaires des banques, des visiteurs et du commerce en général.

Le Secteur Informel

Bien qu'il soit impossible de le chiffrer précisément (de par sa nature même), des études réalisées sur le secteur informel ont démontrée que son poids variait entre le quart et les deux tiers de l'économie des pays d'Afrique subsaharienne.

Le secteur informel présente quatre caractéristiques essentielles qui sont :

- Un poids important dans l'économie
- Sa présence dans les secteurs modernes
- Ses relations avec les pouvoirs publics
- Son dynamisme interne dans un environnement économique difficile

Dans une étude faite sur financement du PNUD, il est relevé que le secteur informel dont l'artisanat mais également le commerce représente 82% de l'emploi en milieu urbain en Guinée. Ce même document informe que le secteur informel a contribué à hauteur de 54% au PIB en 1994 et qu'il est le second pourvoyeur d'emploi après le secteur rural. Il procure 22% du revenu total disponible au niveau des ménages et presque 48% des ménages exercent une activité au niveau du secteur informel.

L'apprentissage et l'exercice d'un métier constituent chez les personnes confrontées à la rigueur du chômage un moyen pour s'affirmer socialement et économiquement.

L'artisanat

Suivant le code de l'artisanat adopté et promulgué par la loi L/98016/AN, et au sens donc de la loi, l'artisanat s'entend par toute activité d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation ou de prestation de services, essentiellement manuelle et exercée à titre principal dans une des branches ci dessous :

- Secteur des métaux
- Secteur du bois et fibres
- Secteur du textile
- Secteur du cuir
- Secteur du bâtiment
- Prestations de services
- Secteur de l'alimentation
- Autres activités (poterie, calligraphie, exploitations minières artisanales, instruments de musique, saponification etc.)

Potentialités et caractérisation du secteur de l'artisanat

Les secteurs et sous-secteurs ci-dessus mentionnés représentent une part essentielle des activités économiques, de manière que l'artisanat devient l'un des premiers domaines créateurs d'emplois et de richesses. Il participe ainsi fortement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et il favorise également le partage des fruits de cette croissance.

Pour mieux comprendre le secteur, des enquêtes et des études ont été menées en septembre - octobre 2000 à travers toute l'étendue de territoire national par le Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et l'Artisanat. Les résultats de ces études ont permis de mettre en évidence le profil sociodémographique du secteur.

En effet, il ressort que la grande majorité des artisans sont de sexe masculin (85%). Cependant cette proportion diminue dans le secteur du textile (67%) et s'inverse dans celui de certaines activités traditionnelles plus spécifiques telle la saponification, qui occupe environ 70% de représentation féminine. La moyenne d'âge se situe dans la tranche des 40 et 49 ans qui constitue à elle seule le tiers de la population enquêtée. Par contre, la tranche des moins de 40 ans constitue 35% de la population enquêtée (voir tableau ci dessous).

Tableau 26 : Répartition (%) des artisans selon l'âge par secteur d'activité

Groupe d'âge	Secteurs d'activité								Total
	métaux	bois et fibres	textiles	cuir	bâtiment	alimentation	services	divers	
Inf 30ans	6,2	9,7	15,14	18,2	8,0	6,1	6,5	13,0	10,2
30-39	30,8	21,0	23,1	21,2	36,0	18,2	32,3	17,4	25,0
40-49	29,2	32,3	38,5	30,3	16,0	30,3	41,8	39,2	32,4
50-59	27,6	17,7	11,5	12,1	20,0	27,3	9,7	8,7	17,9
60- et +	6,2	19,3	11,5	18,2	20,0	18,1	9,7	21,7	14,5

Source : LPD Art version finale mars 2003

Le métier d'artisan

Dans la pratique quotidienne, la tendance est de réduire la portée du secteur de l'artisanat à celui de l'artisanat d'art, consacré à la fabrication des biens destinés au tourisme et aux activités festives (ornements, présents, cérémonies, etc.). Mais dans la réalité, il couvre une plus large gamme d'activités, comme on le voit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Répartition (%) des artisans par secteur d'activité et par région

	Boké	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Conakry	Total
Métaux	28.6	25.0	29.6	18.5	17.8		8.2	18.0	17.9
Bois et fibres	17.1	12.6	22.2	29.6	13.3	10.3	29.7	19.0	19.2
Textiles		20.8	3.7	18.5	26.7	37.9	21.6	10.0	16.0
Cuir	14.3			3.7	20.0	20.7	2.7	11.0	10.2
Bâtiment			7.4	18.5	17.8			10.0	7.7
Alimentation	20.0	20.8	11.2	11.2	4.4	6.9	16.2	7.0	10.8
Services	14.3					24.2	10.8	15.0	9.6
Divers	5.7	20.8	25.9				10.8	10.0	8.6
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : LPD Art version finale mars 2003

Si l'on prend en compte l'artisanat utilitaire (production et services), le secteur de l'artisanat est en réalité beaucoup plus vaste et diversifié et touche à l'ensemble des besoins courants de la population et des secteurs industriel, agricole et des services. Mais devenir artisan n'est pas

toujours la réalisation d'un rêve ou d'une vocation, c'est surtout une stratégie de survie développée par des personnes en quête de sécurité monétaire et d'affirmation sociale.

Il ressort des enquêtes plus haut mentionnées que 50% des entreprises artisanales ont été créée au cours des dix dernières années. La quasi-totalité sont des entreprises à propriétaire unique exerçant dans un seul atelier. Les artisans gérant plus d'un atelier sont effectivement minoritaires avec moins de 10% de l'échantillon.

Le siège de l'atelier et la résidence de l'artisan sont souvent dans le même espace. Ce local est soit loué, soit la propriété de l'artisan et dans près de la moitié des cas le local abritant l'atelier est construit en dur, sinon l'artisan exerce son activité sous un abri (35%) ou en plein air (17%).

Environ 46% des ateliers sont branchés aux réseaux de la Société d'Électricité de Guinée (EDG) quoique des disparités régionales importantes existent selon le degré d'électrification des zones. Il en est de même pour l'approvisionnement en eau, où l'on constate que plus de 20% déclarent ne pas avoir accès à l'eau pour l'exercice de leur activité. Le choix de la localisation de l'atelier est avant tout guidé par la proximité des axes à forte densité de circulation (routes, gares routières et marchés).

Politique et stratégie de l'Administration en matière d'artisanat

Conscient du poids de l'artisanat dans la vie socio-économique nationale, l'Administration avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Bureau International du Travail (BIT) a élaboré une Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat (LPD Art), qui a été le résultat d'échanges entre partenaires et artisans.

Les objectifs de la Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat visent à :

- Améliorer la qualification professionnelle des artisans ;
- Faciliter l'accès des artisans aux crédits par la mise en place de systèmes de financement appropriés au secteur artisanal ;
- Faciliter la commercialisation des produits artisanaux par l'accès aux marchés publics, privés, et l'utilisation de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'établissement de relations commerciales au niveau sous régional et international, la participation aux foires expositions et la promotion de produits ;
- Contribuer à la promotion du statut économique et social des femmes à travers un accès équitable des femmes et des hommes aux appuis techniques et financiers et une meilleure connaissance de l'artisanat féminin.

Impact d'un APE sur l'artisanat

Il est attendu que la signature d'un APE entre la Guinée et l'Union Européenne ait beaucoup plus d'impact positif que négatif sur le secteur de l'artisanat. Entre autres, on peut citer les impacts suivants :

- L'accès aux marchés nationaux et internationaux ;
- La réduction des importations et la croissance de la production nationale dans plusieurs catégories de biens et services ;
- L'accroissement des investissements dans le secteur ;
- La formation et la valorisation des ressources humaines ;
- La stimulation de l'innovation et de l'esprit d'entreprise ;
- La stimulation du développement technologique et de la recherche ;
- La création et l'expansion d'activités rémunératrices et génératrices de richesse;
- La promotion d'un plein emploi productif et librement choisi ;
- La participation économique des groupes défavorisés;

Ces impacts seront démultipliés par le fait que le secteur de l'artisanat occupe une large proportion de la population dans toutes les régions de Guinée, aussi bien en milieu urbain que rural, et suscite une véritable dynamique endogène. Sa dynamisation et l'amélioration de sa productivité seront un puissant facteur d'intégration économique sous-régionale d'échanges et de redistribution de richesses.

Le secteur des travaux publics et des transports

Ce secteur (proprement dit, ces secteurs parce qu'après la restructuration du gouvernement de février 2004, l'ancien Ministère des Travaux Publics et des Transports a été scindé en deux Ministères chargés respectivement, l'un des Travaux Publics et l'autre des Transports) est très important pour le futur développement économique du pays.

Le secteur ne devrait pas être affecté directement par un APE, soit positivement ou soit négativement. Néanmoins, si l'un des buts d'un APE est d'encourager les flux commerciaux aux niveau régionale (entre les provinces de la Guinée et entre les nations de la CEDEAO), une infrastructure beaucoup plus forte sera nécessaire et il y a doré et déjà des aménagements en cours.

Les Aménagements Routiers

Le gouvernement, avec l'appui de la communauté des traditionnels bailleurs de fonds du secteur routier, est en train de conduire d'importants projets d'investissement routiers d'intérêt national et sous-régional (CEDEAO). Les principaux travaux en cours peuvent encourager le développement des échanges à l'échelon national et sous régional. Voir détail en Annexe 6.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Face au lancement des négociations d'un APE, la Guinée se trouve aujourd'hui à un carrefour : elle peut choisir d'y participer vivement et de profiter d'un APE par le moyen de mesures d'appui et d'assistance technique qui donnent la possibilité de mettre le pays sur un chemin vers le développement économique et social et vers la sortie de la pauvreté, si les mesures nécessaires sont pris ; ou elle peut décider de ne pas participer aux négociations et de continuer à dépendre à l'Union européenne en matière d'accès aux marchés sous la facilité TSA. En tout cas, les préférences commerciales accordés aux pays ACP et aux PMA dans le marché européen deviennent de plus en plus insignifiantes, ce qui implique une concurrence augmentée pour les exportations de ces pays. Le fait que la plupart des pays ACP n'ont pas profité des préférences dans les derniers 30 ans pour diversifier leurs économies et leurs exportations suggère que des mesures plus ciblées sont nécessaires.

La Guinée doit décider, au plus haut niveau, si elle est capable de relever le défi d'un APE. Afin de retirer les bénéfices d'un APE, la Guinée devra accepter de réaliser :

- Une modification de son régime de taxes et douanes
- Un engagement envers une politique de libéralisation économique et de transparence
- Des programmes d'investissements et de financements dans tous les secteurs de l'économie.

Il est clair que l'acceptation d'un APE dans l'espoir d'en retirer des bénéfices à long terme implique l'acceptation du besoin de changement et une volonté d'effectuer ces changements. Si la Guinée n'est pas prête à relever le défi, elle doit se résigner à rester dans le rang des pays les moins avancés pour toujours. Il ne fait aucun doute que cette décision est fondamentale.

Sachant que l'APE sera négocié par la Guinée dans le contexte de la CEDEAO (puisque'il en a déjà été décidé ainsi de la part de l'UE et de la CEDEAO), la Guinée doit entamer de sérieuses discussions avec la CEDEAO et ses Etats membres. En effet, ceux-ci doivent prendre conscience des besoins et des préoccupations spécifiques à la Guinée, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui ne sont pas communs aux autres pays de la CEDEAO. Bien entendu, il y aura un certain nombre de besoins et d'aspirations qui seront communs à tous les pays de la région, et ceux-ci seront bien défendus par la CEDEAO, mais la Guinée doit faire entendre sa voix quant à ses besoins particuliers pour qu'ils ne soient pas occultés.

Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME devrait établir de nombreux contacts avec les autres ministères concernés, le secteur privé et la société civile, afin de se mettre d'accord sur une position commune sur les points suivants :

- Le calendrier de mise en place des préférences commerciales réciproques avec l'UE à partir de 2007 : c'est-à-dire le calendrier pour la réduction des taxes et les produits auxquels elles s'appliqueront. Une décision doit être prise quant à la réduction progressive des taxes, sur la période 2008-2020, ou bien l'abolition pure et simple de

celles-ci. Selon nous, la première option est souhaitable car elle permet de faire des ajustements.

- La définition des produits prioritaires qui ont véritablement besoin d'une protection, en raison de leur poids dans le commerce international de la Guinée, ou de leur sensibilité particulière à la compétition des produits européens. Ces produits pourraient bénéficier d'une dérogation à la règle de réciprocité (les taxes devant être abolies pour la « quasi-totalité » des échanges, ce que nous pouvons interpréter en pratique comme 90% des échanges). En conséquence, et en tenant compte du fait que la protection sera probablement limitée à 10-15% des importations par valeurs, certaines filières prometteuses de l'agriculture ou de l'industrie pourront certainement continuer à bénéficier de protections indéfiniment, à condition qu'elles soient incluses dans la liste des dérogations que la CEDEAO négociera pour la Guinée. Selon notre étude, une telle dérogation devrait être appliquée aux pommes de terre et oignons, à la farine de blé et éventuellement au ciment. (Pour le riz, où une proportion assez restreinte est importée de l'UE, il est plus difficile de justifier une protection continue)
- Les taxes qui devront être augmentées, et quand, afin de compenser la perte de revenus due à l'abolition des taxes à l'importation sur les produits de l'UE
- Les priorités des différents ministères, du secteur privé et de la société civile en ce qui concerne leurs besoins en assistance technique et financière afin de rendre l'APE aussi bénéfique que possible. Un certain nombre de ces mesures sont décrites plus loin.

Les effets prévus d'un APE varieront selon le secteur de l'économie où ils tombent :

Dans la filière de l'agriculture et l'élevage, un APE implique une croissance de la concurrence de produits importés. Sans des programmes d'investissement dans la production et dans l'amélioration des infrastructures ce problème continuera à gêner le secteur. Pour le sous-secteur du riz, où seulement une petite proportion des importations vient de l'UE, l'effet le plus important d'un APE sera la possibilité de changements d'habitudes alimentaires de la part des consommateurs guinéens vers la farine de blé. Cela demande une étude sur la question de la sensibilité dans la consommation de ces produits de base. Le sous-secteur fruits et légumes ne souffre guère des importations, mais le marché pour les exportations devient de plus en plus concurrentiel et sujet aux règles et normes sanitaires et de qualité.

Le sous-secteur pomme de terre et oignon est particulièrement susceptible d'être menacé par des importations sous un APE. Il sera important pour l'Administration de chercher à négocier une protection continue ou saisonnière pour les producteurs guinéens dans l'encadrement des négociations par la CEDEAO avec l'UE. L'hévéa, le café et le cacao ne seront pas affectés directement par un APE et les prix et la compétitivité de ces produits sur les marchés d'exportation dépendront surtout de la tendance des prix internationaux. L'huile de palme fera face sur le marché domestique à la concurrence des importations de produits de substitution comme l'huile de maïs, l'huile de girasol, qui profitent des subventions de production dans l'UE. Pour le coton et l'élevage, les effets néfastes d'un APE seront ressentis dans toute de la région CEDEAO et non seulement par la Guinée : il faudra négocier avec l'UE une protection contre les importations subventionnées de produits laitiers et de viande.

Les effets directs d'un APE sur le secteur minier ne seront pas importants. Plutôt, un APE crée la possibilité de chercher l'investissement dans la transformation en aval des produits miniers, par exemple l'alumine, les joailleries en or et le polissage des diamants.

Le secteur industriel fera face à des importations européennes à des prix inférieurs, mais les effets directs dépendront des produits spécifiques. Selon les avis des propriétaires de certaines sociétés manufacturières, un APE donne la possibilité d'encouragement pour la création de joint-ventures, pour le sous traitement et pour la production d'articles intermédiaires (les pièces de meubles en bois, par exemple). Il est aussi à noter que plusieurs unes des sociétés dépendent de l'importation de la plupart de ces intrants, et un APE donnera l'opportunité de chercher des nouvelles sources. Des mesures pour pallier aux effets néfastes d'un APE sont proposées dans le plan d'actions ci-dessous. Une protection continue pour le ciment devrait être recherchée.

Le secteur de la pêche ne souffre pas des importations. Un APE offre la possibilité d'importer les équipements à des prix plus économiques et d'encourager l'investissement dans la transformation, activité sous-développé à présent en Guinée.

Le secteur du tourisme ne sera pas affecté directement par un APE. Cependant, les développements dans les autres secteurs (croissance du commerce et des nombres de visiteurs en Guinée) et le progrès vers l'intégration régionale donnent la possibilité d'effets positifs.

Quelques-uns de ces effets d'un APE sont positifs : pour les consommateurs et les sociétés de transformation par la baisse des prix des importations, par exemple, et dans la création potentiel d'emploi dans les joint-ventures et le tourisme.

Un APE ne doit pas impliquer la perte des droits de douane sur toutes les importations d'origine européenne. Un APE ne devra couvrir que la « quasi-totalité » des importations, mais pour ça il faudra aux négociants guinéens d'être munis d'arguments et de justifications pourquoi certains produits devraient continuer à confronter aux barrières douanières.

Certes, pour la Guinée un APE implique la perte d'une source importante de recettes budgétaires. Mais cela ne doit arriver qu'après un délai de 12 à 15 ans, période maximale pour l'introduction de la réciprocité. La période intermédiaire peut permettre l'introduction de nouvelles politiques et nouvelles mesures capables d'attirer l'investissement pour la valorisation des ressources du pays et pour créer de nouvelles sources de revenu. Tout cela suppose la stabilité dans la région et la création d'une atmosphère attrayante. Une étude devrait être envisagée sur la question des exonérations douanières et le potentiel d'augmenter les recettes fiscales (taxes sur les sociétés et les salaires, TVA...).

De la même façon que les effets fiscaux exigent des ajustements de politique fiscale, il y a de plus larges retombées sociales qui vont nécessiter de mesures d'adaptation ; tout particulièrement dans le domaine de l'éducation afin de mieux préparer la main d'œuvre aux changements à la fois techniques et structurels.

Les sections suivantes contiennent les recommandations de notre étude à trois niveaux :

- Au niveau politique : les décisions et les actions que nous considérons nécessaires ou souhaitables de la part de l'Administration pour profiter d'un APE et des autres développements dans le cadre régional et international. Nous avons tenu compte de

l'étude du cadre Intégré et de la Matrice d'Actions Prioritaires. De notre avis, plusieurs des décisions et des actions devraient être prises même à l'absence d'un APE si la Guinée va ressortir de sa situation économique précaire ;

- Au niveau sectoriel : les activités clés et la demande pour une protection continue sous un APE dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, etc. ;
- Au niveau social : les effets prévus d'un APE sur l'emploi, les effets environnementaux, etc., et ce que l'Administration devrait faire pour atténuer les conséquences.

Enfin, dans la section suivante, nous avons proposé un plan d'actions (en matière de sujets à négocier au niveau de la CEDAEO...et ensuite au niveau de l'UE...les besoins en études et en assistance technique).

Au niveau politique

- Comme fondation sur lequel tout autre développement va dépendre, il faut d'abord une Déclaration de Principes claire et publique de la part de l'Administration, à laquelle le secteur privé et la société civile devrait être invités à souscrire, confirmant la politique du Gouvernement sur la libéralisation du commerce, la transparence et l'efficacité dans l'administration, l'élimination de la tracasserie et la comptabilité de la fonction publique. Cette Déclaration devrait être renforcée par la nomination d'un ministre ou personnalité de l'Administration chargé de surveiller et assurer l'application des principes, munie si possible de l'autorité d'examiner et de faire poursuivre les infractions. Une telle Déclaration est, de notre avis, la fondation pour la création d'un atmosphère attrayant à l'investissement, sur lequel le développement et la valorisation des ressources du pays va dépendre.
- Une revue et une adaptation fondamentale des procédures et de la structure en permanence de la Direction Nationale des Douanes et de la Direction Nationale des Impôts. La première est justifiée par les larges divergences découvertes dans la conduite de l'étude entre les statistiques des importations fournies par la Douane et celles d'autres sources, ce qui suggère des lacunes dans les procédures de collecte des données et des recettes financières.
- Un programme de sensibilisation sur les APE, mais aussi sur la Déclaration de Principes : des séminaires ont déjà été lancés, mais le programme devrait inclure des débats sur la radio et la télévision, des programmes scolaires et universitaires, ... Pendant l'étude d'impact nous avons observé un niveau inquiétant de méconnaissance de la part de la fonction publique, du secteur privé, des ONG et de la société civile sur l'existence des APE et sur le programme d'intégration régionale que ça suppose. Un certain scepticisme a aussi été évident sur la volonté de l'Administration vers la transparence et le règle du droit dans les affaires commerciales. Il est à noter que la société civile en Guinée mène déjà quelques initiatives à cet égard.

- Une revue du marché des échanges du franc guinéen dans le contexte du ZMAO est recommandée. Le développement des exportations officielles et le rapatriement des devises dépendent de l'existence d'un marché à taux de change réaliste afin de décourager les exportations parallèles aux pays voisins.
- La possibilité pour les opérateurs économiques d'ouvrir des comptes bancaires en devises étrangères
- Dans l'encadrement de la création d'une atmosphère attrayant à l'investissement privé nous recommandons une revue du système de sécurisation foncière et des procédures pour la location de terrains, par exemple pour l'établissement de zones industrielles ou pour des projets soumis par les investisseurs. Plusieurs fois on nous a fait part de plaintes sur les problèmes y liés, par exemple la rétraction d'obligations de la part de propriétaires sur les loyers.
- Une revue des objectifs, des activités et programmes, et du personnel de l'Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP). La création d'une atmosphère attrayant à l'investissement doit être appuyé par une augmentation de l'activité et du financement de l'OPIP pour anticiper et répondre aux besoins des investisseurs. Une revue semblable peut aussi être considérée pour les offices responsables pour la promotion des exportations.
- L'Administration devrait chercher à utiliser autant que possible les facilités offertes par les bailleurs de fonds pour le développement de ses politiques et pour le renforcement de ses capacités, par exemple dans les domaines de négociation et d'information. On donne comme exemple le nouveau facilité Trade.Com, financée par l'UE, qui doit démarrer en septembre 2004. Cela suppose une résolution des problèmes de suspension des activités de certains bailleurs de fonds à cause de la performance budgétaire du Gouvernement.

Au niveau sectoriel

L'étude d'impact a identifié la nécessité de certaines actions et d'une protection pour certaines filières sensibles à la concurrence des importations.

Agriculture

- Pour le riz: Négociation avec les pays membres de la CEDEAO pour une protection partielle du secteur au niveau de la CEDEAO, accompagnée de mesure pour l'augmentation de la production domestique en Guinée et pour l'assurance de la sécurité alimentaire.
- Pour les fruits et légumes: Élaboration de programmes et de projets d'investissement et de joint-venture dans la filière ciblés vers les exportations de produits à valeur ajoutée. L'Administration devrait aussi s'attaquer au besoin d'améliorer la disponibilité des services de transport, d'emballage et de contrôle sanitaire.

- Pour la pomme de terre: Élaboration d'études et de dossiers de négociation pour assurer la protection continue de cette filière en Guinée. Cela pourrait aussi être appliqué à la filière oignons.
- Élevage: Il faudra que l'Administration donne son appui aux négociateurs (au niveau de la CEDEAO ou même des pays ACP) pour une diminution des subventions sur les exportations de l'UE vers la région en retour de l'abolition des droits de douane sur les importations en Guinée.

Pêche

- L'Administration devrait chercher des financements extérieurs pour l'amélioration des infrastructures: les ports de pêche, les facilités pour la congélation, ...
- Il est recommandé à l'Administration de chercher à développer (ou à soutenir le développement de) la flotte nationale d'armateurs, pour transformer le secteur à caractère surtout artisanal vers des activités plus industrialisées capables d'ajouter de la valeur aux ressources halieutiques.
- Un programme d'encouragement de l'investissement et de la création de joint-ventures est recommandé.

Industrie

- Il est recommandé à l'Administration de lancer des études sous sectorielles sur les effets d'un APE sur les industries sensibles, telles que le ciment, la fabrication de farine de blé et la production d'articles en métal, afin de fournir à l'équipe chargée des négociations les informations nécessaires pour chercher à obtenir une protection partielle sous un APE.
- En même temps, l'Administration devrait lancer des activités pour l'attraction de l'investissement étranger dans le secteur industriel, y compris des études de faisabilité sur la transformation de produits qui sont importés mais dont les matériaux bruts sont disponibles en Guinée.
- Les programmes et les projets de l'Administration pour la création de zones industrielles hors Conakry devraient continuer avec l'appui de financement extérieur.

Tourisme

- Le Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme devrait être mis à jour et relancé, accompagné par des mesures pour la facilitation du tourisme tels que la simplification des procédures d'obtention des visas pour les touristes. (ou bien l'abolition des visas)

- Des projets pour le développement de sites touristiques (déjà identifiés) et pour l'attraction de l'investissement devraient être lancés.

Transport et travaux publics

- Pour soutenir le processus de développement sectoriel, l'Administration doit lancer et/ou de continuer un programme de renouvellement et de reconstruction de l'infrastructure routière et portuaire.

Au niveau social

- Les organismes chargés de dispenser l'éducation et la formation (les lycées, les universités, les collèges privés) devront être prêts à répondre aux besoins changeants de la demande pour les compétences liées au commerce. Déjà l'ENAM offre des cours techniques ; il y aura aussi des besoins de formation en comptabilité, marketing, langues étrangères, ...
- Tout développement économique aura un effet potentiel environnemental, par exemple dans la création de pollution, la circulation routière, la demande pour l'eau et l'électricité. L'Administration devra surveiller les tendances et être prête à renforcer les réglementations applicables, par exemple en planification urbaine, en émissions, en transport public, ...

Plan d'actions

Dans les tableaux suivants nous proposons un plan d'action à deux niveaux :

- Actions ciblées directement à la négociation d'un APE
- Mesures permettant à un APE d'être pleinement efficace mais qui ne sont pas une condition immédiate de réalisation de l'APE.

En bref, **dans le cadre des négociations**, nous recommandons **que l'Administration se concentre sur les points et les actions suivants** :

Encadré 2

POINTS PRIORITAIRES DE CONCENTRATION POUR LA GUINEE DANS LA NEGOCIATION D'UN APE

Négociation de protection continue

- * Pomme de terre et oignon
 - * Farine de blé (question de substitution pour le riz)
 - * Ciment
 - * Coton
 - * Produits laitiers
 - * Huiles végétales
 - * Viande de boeuf
- } au niveau de la CEDEAO

Etudes spécialisées pour informer les négociateurs

- * Etude sous-sectorielle pour les produits à protéger sous un APE : coûts et tendance de production, marchés, compétitivité, sensibilité aux importations, besoins en investissement et assistance technique...(par exemple comme certaines études menées dans le Ministère de l'Agriculture).
- * Recherches détaillées (élaboration de statistiques et données) sur les effets de réduction de tarifs douaniers sur la demande et les sources de produits sensibles (création et détournement de trafic)
- * Etudes fiscales et administratives sur la substitution de taxes sociales, taxes sur les salaires, TVA etc., pour les recettes douanières, mesures d'accompagnement, exonérations...

Pour chacune nous avons essayé d'indiquer les besoins en études ou en assistance technique ou financière, aussi le délai souhaitable. Les actions qui devraient être prises dans la prochaine année sont classées comme à « court terme » ; celles qui pourraient être lancées dans les années 2005 et 2006 sont classées comme à « moyen terme » ; et ceux capables d'être lancées avant 2008 sont classées comme à « long terme ».

**Table 2 : NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE
PLAN D' ACTIONS**

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
1. ACTIONS CIBLEES DIRECTEMENT À LA NEGOCIATION D'UN APE			
Agriculture	Négociation de protection partielle pour le riz	Étude et élaboration de dossiers de négociation : analyse de compétitivité	Moyen
Agriculture	Renforcement et amélioration de contrôle sanitaire	Assistance technique dans l'élaboration de propositions pour soumission aux bailleurs de fonds : marge de compétitivité, facteurs saisonniers, réponses aux subventions PAC...	Moyen
Agriculture	Négociation de protection pour les filières pomme de terre et oignons	Étude et élaboration de dossiers de négociation	Moyen
Agriculture	Négociation (au niveau de la CEDEAO) sur la question des subventions des exportations des produits de l'élevage et laitiers de l'UE sous la PAC et sur la protection pour le coton et les huiles végétales	Étude et élaboration de dossiers de négociation, afin de protéger les productions guinéennes contre les exportations subventionnées de l'UE.	Moyen
Industrie	Négociation de protection partielle pour les industries sensibles	Études sous sectorielles (avec la coopération des industries et sociétés impliquées), par exemple farine de blé, ciment, produits en métal...	Moyen
Politique	Renforcement des capacités de négociation des accords commerciaux	Lancement de demandes vers l'UGP ou vers la Facilité Trade.Com. Pourrait inclure la provision d'experts auprès des fonctionnaires pour préparer la négociation (mission de 12 à 24 mois)	Court

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
Politique	Renforcement des capacités en collecte et diffusion de l'information commerciale	Lancement de demandes vers l'UGP ou vers la Facilité Trade.Com. (Le Cadre Intégré, Guichet II a déjà offert de l'appui pratique.)	Court
Politique	Mesures et législation pour la suppression progressive du système de collecte de recettes douanières sur les importations de l'UE et son remplacement par un système de taxes sur les sociétés et les individus	Études sur les mesures nécessaires pour assurer une transition efficace et la minimisation de pertes fiscales (source potentielle : FMI) Assistance dans l'élaboration d'un calendrier, de la législation et des procédures, y compris la formation du personnel	Long
Politique économique et commerciale	Élaboration et publication d'une Déclaration de Principes sur la politique du Gouvernement envers le commerce et la transparence		Court
Politique économique et commerciale	Programme de sensibilisation nationale sur les APE et sur la Déclaration de Principes		Court
Politique économique et commerciale	Révision des procédures et de la structure permanente de la Direction Nationale des Douanes	Assistance technique pour la révision des structures et procédures Étude de faisabilité pour mesures visant à impliquer le secteur privé dans les activités de la DND	Moyen
Politique économique et commerciale	Révision des procédures et de la structure permanente de la Direction Nationale des Impôts	Assistance technique pour la révision des structures et procédures Étude de faisabilité pour mesures visant à impliquer le secteur privé dans les activités de la DNI	Moyen

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
2. ACTIONS PERMETTANT À UN APE D'ÊTRE EFFICACE			
Agriculture	Élaboration de programmes et de projets dans la filière des fruits et légumes afin d'attirer l'investissement ou la création de joint-ventures	Assistance technique pour l'élaboration des plans, études de faisabilité, besoins en termes de normes techniques...	Moyen
Agriculture	Renforcement et amélioration de services de transport, et emballage	Assistance technique dans l'élaboration de propositions pour soumission aux bailleurs de fonds : marge de compétitivité, facteurs saisonniers, réponses aux subventions PAC...	Moyen
Industrie	Promotion de la production et/ou de la transformation de produits qui sont à présent importés mais dont les matériaux bruts sont disponibles en Guinée (ex. articles métalliques, en bois, en caoutchouc)	Études de faisabilité au niveau sous sectoriel ou de l'entreprise Assistance à la création de joint-ventures ou à la diffusion (par l'OPIP) des dossiers d'investissement	Moyen
Industrie	Élaboration de programmes et de projets dans la filière de l'industrie afin d'attirer l'investissement ou la création de joint-ventures	Assistance technique pour l'élaboration	Moyen
Industrie	Elaboration et continuation de programmes pour la création de zones industrielles	Assistance technique dans l'élaboration de demandes aux bailleurs de fonds Assistance technique pour la gestion des zones	Moyen
Industrie	Développement d'un réseau d'information commerciale et production et diffusion de documentation	Assistance technique, formation et équipements. (pour compléter les actions sous le Programme du Cadre Intégré)	Moyen
Industrie	Création d'un centre d'information commerciale pour les PME : accès à l'Internet, bibliothèque, petit centre d'expositions...	Assistance technique, équipement, budget d'opérations de démarrage	Moyen
Pêche	Renforcement et amélioration de services d'infrastructure	Assistance technique pour l'élaboration, besoins en matériaux, équipements, formation...	Moyen

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
Pêche	Création d'une flotte d'armateurs	Étude et assistance technique dans l'élaboration de projets pour financement (a) privé (b) mixte	Moyen
Pêche	Élaboration de programmes et de projets dans la filière de la pêche afin d'attirer l'investissement ou la création de joint-ventures	Assistance technique pour l'élaboration de dossiers et leur promotion	Moyen
Politique	Révision des opérations de l'Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP)	Assistance technique pour sa révision avec l'objectif de renforcer les activités Assistance technique dans la mise en place des mesures d'accompagnement nécessaires : renforcement des capacités, équipement, formation des cadres... Assistance technique et financière pour un programme actif de promotion des investissements : publicité, missions... participation aux foires et expositions...	Moyen
Politique	Révision des opérations des offices de promotion des exportations (CAPEX et CAFIEX)	Assistance technique pour la révision Assistance technique dans la mise en place des mesures d'accompagnement (comme pour l'OPIP)	Moyen
Politique	Renforcement des capacités et des services de l'Institut National de Normalisation et de Métrologie	Assistance technique pour assurer la disponibilité d'équipements et services pour les exportateurs (normes phytosanitaires, etc.) pour satisfaire aux normes du marché UE.	Moyen

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
Politique	Révision des opérations et des facilités des banques commerciales capables d'encourager le développement du commerce extérieur : accès au crédit, assurance et documentation d'exportation, systèmes d'information commerciale...	Études et enquêtes auprès des banques commerciales Assistance dans l'élaboration de la législation et des procédures de surveillance des banques commerciales et de la BCRG (Source potentielle : FMI) Formation du personnel bancaire, par exemple en procédures d'évaluation de propositions et plans pour les exportations.	Moyen/long
Politique économique et commerciale	Révision du système fiscal d'initiatives pour les entreprises exportatrices ou créatrices de valeur ajoutée	Assistance technique pour la révision, avec l'objectif d'encourager l'investissement domestique et étranger dans les activités productives d'exportation	Moyen
Politique économique et commerciale	Révision du marché des changes du franc guinéen dans le contexte du ZMAO	Assistance technique pour sa révision. (Le FMI est une source potentielle)	Moyen
Politique économique et commerciale	Révision du système foncier	Assistance technique pour sa révision. (Le FMI est une source potentielle)	Moyen
Secteur Informel	Développement des services d'appui au secteur informel : formation en comptabilité, appui à l'accès au crédit, besoin de plans d'affaires et de dossiers de projet, information sur les marchés, information sur les normes de qualité, etc...	Etudes de besoins précis et de faisabilité : pourrait être combiné avec la création d'un centre d'informations commerciales pour les PME (voir ci-dessus)	Moyen
Social	Analyse du marché du travail et le potentiel pour la création d'emplois sous un APE	Études de besoin	Court
Social	Analyse du marché du travail et du potentiel pour la création d'emplois sous un APE	Etude de faisabilité d'actions prioritaires	Court

Secteur ou niveau	Action	Besoins en assistance extérieure	Terme
Social	Élaboration et/ou mise à jour des lois portant sur l'environnement, la circulation routière, la planification urbaine, etc.	Assistance technique	Moyen
Social	Création de nouvelles facilités d'éducation ou de formation liée au commerce	Études de besoin Financement extérieur pour la construction et le démarrage Assistance technique (formateurs, équipements)	Moyen
Tourisme	Mise à jour et lancement du Plan Stratégique pour le Développement du Tourisme		Court
Tourisme	Abolition de l'exigence de visas pour les touristes ; révision des conditions à l'aéroport de Conakry et aux autres ports d'entrée	Etude de faisabilité et de besoins financiers : installation de nouvelles procédures (aux ports et aéroports)	Court
Tourisme	Création d'une association d'organisations et d'investisseurs potentiels	Financement des coûts de création et appui pour des missions	Court
Tourisme	Renforcement du Ministère du Tourisme	Formation des cadres du Ministère à la gestion de projets de tourisme	Moyen
Tourisme	Développement du site de Bel-Air	Étude de faisabilité	Moyen
Transport et Travaux Publics	Aménagements routiers : continuation de projets d'investissement	Lancement et suivi de demandes chez les bailleurs de fonds	Court/moyen
Transport et Travaux Publics	Port Autonome de Conakry : mesure pour l'amélioration de l'administration et des facilités physiques (avec la possibilité de privatisation)	Études techniques et de gestion Financement de mesures Étude de faisabilité pour les mesures de privatisation	Moyen

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE

Marché de services établi à la suite d'une consultation restreinte

8 ACP TPS 110 « Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique » Projet # 062 - Guinée

ANNEXE A

TERMES DE REFERENCE

1. Introduction

Malgré l'abondance des nombreuses ressources minières (dont 25% des réserves mondiales connues de bauxite, d'or, de diamants et d'autres métaux) ainsi que certaines ressources agricoles, la Guinée reste pauvre, et sous développée. L'agriculture est la principale source d'emploi et fournit du travail à 80% de la population active.

Le gouvernement tient à affirmer sa détermination dans l'objectif d'éradication de la pauvreté en travaillant à l'amélioration des indicateurs macroéconomiques, fiscaux et commerciaux et en renforçant les capacités institutionnelles guinéennes. Il encourage d'ailleurs les investissements directs étrangers à travers un programme de privatisation réservant un rôle clef au secteur privé.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté de la Guinée a pour priorité l'accélération de la croissance, l'accès aux services de base, l'amélioration de la gouvernance, des capacités institutionnelles et humaines. La Guinée est éligible à l'initiative PPT. Les indicateurs socioéconomiques guinéens restent en deçà de ses voisins d'Afrique Subsaharienne bien que des progrès significatifs aient été faits dans le domaine de l'éducation primaire et de l'accès à l'eau.

L'insécurité au-delà des frontières guinéennes a beaucoup baissé mais la Guinée doit encore supporter l'afflux massif de réfugiés qui se sont sauvés des conflits en Sierra Leone et Libéria.

Ces dernières années, les bailleurs de fonds en Guinée se sont concentrés en grande partie sur la reconstruction et l'amélioration des infrastructures (et en particulier en ce qui concerne le développement rural) ainsi que sur l'amélioration de la capacité de gestion de l'administration publique. L'appui de l'Union Européenne sous le 9ème FED se concentre principalement sur l'amélioration des infrastructures, (et en particulier de l'eau), mais aussi de la santé, de l'éducation et du développement rural. D'autres donateurs sont également présents : la banque de développement africaine, le PNUD, les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, le Japon...

2. Justification du Projet

Les nouveaux Accords ACP-UE ont pour objectif de favoriser un développement durable des pays en développement en général et des pays africains en particulier grâce à une meilleure intégration dans l'économie mondiale. Les Accords de Cotonou ont introduit de profonds changements dans l'architecture de la Coopération économique et commerciale entre l'Union Européenne et les pays ACP. Ils se distinguent très nettement des Accords successifs de Lomé, dans la mesure où ils sont en réalité des Accords de Libre Echange (ALE), visant à instaurer entre les pays ACP et l'Union Européenne, un Partenariat Economique basé sur la réciprocité des préférences commerciales. A cet égard, les Accords de Cotonou pourraient apporter de grands avantages aux pays ACP, tant sur le plan commercial que dans le domaine des investissements privés étrangers.

En particulier, ces accords ouvriraient en Guinée des possibilités considérables de diversifier ses exportations. La contribution du Commerce extérieur à l'économie nationale reste relativement faible, environ 28% du PIB. Au surplus, la part des industries manufacturières est quasi nulle dans les

exportations guinéennes, qui sont largement dominées par les produits miniers. Par ailleurs les Accords de Lomé pourraient permettre à la Guinée de bénéficier d'un flux plus important d'investissements privés étrangers. Est-il besoin de rappeler que les investissements privés étrangers en Guinée représentent environ 25 à 30 millions de Dollars US par an, alors que des pays voisins comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana reçoivent dans le même temps près de 150 à 200 millions de Dollars US d'investissements privés étrangers.

Cependant il convient de souligner que les négociations des Accords ACP-Union Européenne présentent encore de nombreuses incertitudes à la fois sur leur contenu et leurs modalités. Par exemple, le problème du protectionnisme et des subventions en vigueur dans de nombreux pays développés est loin d'être résolu. Par ailleurs les accords avec l'Union Européenne sont bâtis sur le principe de l'ouverture des marchés et la réciprocité des traitements, sans que l'on ait une idée exacte des coûts et de l'impact de la libéralisation du commerce sur les économies des pays Africains. Les Accords avec l'Union Européenne proposent également aux pays ACP de conduire les négociations dans le cadre de regroupements régionaux, perdant de vue la grande diversité des situations et intérêts au sein de ces regroupements au moins en Afrique Sub-Saharienne.

D'où la nécessité pour la Guinée de se doter des moyens lui permettant d'aborder les négociations ACP-UE avec une vision claire des enjeux, et de participer aux négociations avec le maximum d'efficacité. En particulier la Guinée se doit de renforcer la Direction Nationale de l'Intégration Economique, si elle souhaite se lancer dans les négociations avec l'Union Européenne en tant que membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), comme le recommandent les partenaires Européens. La création de la Direction Nationale de l'Intégration Economique (DNIE) marque la volonté du Gouvernement guinéen de faire de l'intégration régionale, un axe essentiel de sa vision du développement. Cependant la DNIE est encore une structure jeune, qui ne dispose pas des capacités humaines et institutionnelles requises par les profondes mutations qui se manifestent dans la sous région, et sur la scène internationale.

En dehors de la DNIE, la Guinée a également besoin de renforcer les capacités des autres structures concernées par les relations économiques et commerciales internationales. Malgré les progrès considérables réalisés depuis le lancement du Programme d'ajustement Structurel, la Guinée a encore un grand besoin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles tant dans l'administration, que dans le secteur privé. Il est vrai aussi que la conduite des relations commerciales internationales est dispersée entre plusieurs branches de l'administration (Ministère des Finances, Ministère du Commerce, Secrétariat d'Etat à la Coopération, et autres Ministères techniques), qui disposent de moyens matériels et humains très limités, et qui se concertent très peu.

Cette première requête doit permettre à la Guinée de mettre en place rapidement un premier séminaire d'information sur les APE de façon à présenter à toutes les administrations concernées mais aussi au secteur privé et à certains membres de la société civile, l'état d'avancement des négociations à Bruxelles et à Genève et à la CEDEAO ainsi que les enjeux et les difficultés émanant de ces négociations. Suite à ce séminaire, une étude sera effectuée de façon à évaluer et à analyser l'impact d'un APE au niveau fiscal, économique et social en Guinée. Ainsi les différentes administrations (et en particulier la DNIE), la société civile et le secteur privé pourront prendre de meilleures décisions quant à l'établissement d'une stratégie nationale de négociation. Un deuxième séminaire est prévu pour harmoniser les points de vue des différents acteurs en prenant en compte les contraintes et les intérêts de chacun, pour définir les besoins futurs de la Guinée en termes de renforcement des capacités et pour décider des actions futures à mener.

3. Objectifs

L'objectif principal de cette requête est de permettre à tous les acteurs concernés par les APE de prendre conscience de l'importance des enjeux que représentent ces négociations et de créer une dynamique dans le développement de positions et de stratégies adaptées.

L'objectif du premier séminaire est de permettre entre autres, aux différents acteurs, à travers une réflexion collective, à l'identification et à la compréhension des enjeux des APE ainsi qu'à l'identification de positions offensives et défensives de négociations. Les discussions porteront aussi sur le rôle que tiennent le commerce et l'expansion commerciale dans l'objectif de réduction de la pauvreté et d'accomplissement d'un développement durable. (Ce premier séminaire n'est pas couvert par la consultation restreinte et est financé par un contrat de subvention)

L'objectif de l'étude est d'évaluer et d'analyser l'impact de la mise en place d'un APE sur l'économie guinéenne mais aussi sur son environnement social et fiscal. Il est nécessaire également d'étudier la compatibilité des politiques commerciales existantes en Guinée avec un programme de libéralisation commercial répondant aux objectifs des APE et de l'OMC.

Cette étude devrait prêter une attention particulière à la situation économique de la Guinée, à sa dépendance par rapport aux produits primaires, à sa position au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, à l'importance de ce marché comme possible générateur de revenus, d'emplois et de devises étrangères. Une attention particulière devrait être prêtée au statut de la Guinée qui fait parti des PMA, et qui, par conséquent, a droit à un accès préférentiel au marché Européen étant bénéficiaire de l'initiative « Tout Sauf les Armes » (TSA). Cette étude doit donc permettre au gouvernement de pouvoir évaluer les différents scénarios possibles sur la mise en place d'un APE et de pouvoir formuler sa position avant et pendant les négociations avec l'UE.

L'objectif du deuxième séminaire qui s'effectuera en groupe plus restreint est de permettre au gouvernement et à certains représentants de la société civile d'échanger leur point de vue sur les APE, de travailler à l'identification des activités futures à entreprendre (tels le développement de capacités institutionnelles et humaines au sein du secteur public et privé), et d'avancer dans l'élaboration de la stratégie de négociation avec ses différents partenaires commerciaux.

L'organisation de ces séminaires ne représente qu'une première étape dans l'élaboration d'une stratégie globale de négociation du pays. Pour faire avancer la réflexion collective et à se préparer au mieux, d'autres activités portant sur des thèmes plus spécifiques et plus techniques devront être organisées par la suite. Les séminaires permettront cependant, dans un premier temps, d'informer tous les acteurs puis, dans un deuxième temps, de procéder à une hiérarchisation des activités préparatoires (ateliers, études, formation, assistance technique...) tout en favorisant le dialogue entre les différents acteurs concernés.

4. Résultats attendus

Résultats attendus du premier séminaire:

- Les grandes lignes des accords de Cotonou, les principes régissant cet accord, les enjeux et les bénéfices que le gouvernement et la société civile de la Guinée peuvent en retirer ont été explicité ;
- Le rôle que tiennent le commerce et l'expansion commerciale dans l'objectif de réduction de la pauvreté et d'accomplissement d'un développement durable est débattu ;
- Les participants ont pris conscience de l'imminence des négociations sur les APE et de l'importance des ces possibles effets sur l'économie guinéenne ;
- L'avancée des négociations à Bruxelles et à Genève et à la CEDEAO est présentée ;
- Un comité de suivi des négociations est mis en place.

- Rédaction d'un document par un expert qui reprendra les éléments clés du dialogue et les différents points de vue exprimés durant le séminaire. Cet expert sera aussi appuyé pour cette tâche, par les intervenants extérieurs invités en fonction de leur expertise dans les thèmes identifiés. Ce document devra être diffusé de la façon la plus large possible au travers les réseaux existants de la société civile et du secteur privé. Ainsi même si le nombre de participants est limité, les résultats de ce séminaire seront largement diffusés et débattus ce qui permettra un premier pas vers l'appropriation de ces négociations par tous les acteurs concernés.

Résultats attendus de l'étude d'impact :

- L'étude a permis d'évaluer les coûts et les bénéfices que pourrait avoir la mise en place d'un APE au niveau fiscal et dans les différents secteurs économiques et sociaux ;
- L'étude a aussi permis d'évaluer les ajustements qui devront être effectués pour permettre aux relations commerciales entre la Guinée et l'UE d'être conforme aux objectifs des APE et à ceux de l'OMC ;
- L'étude a identifié les secteurs qui devront être développés et les ajustements qui devront être entrepris secteur par secteur ;
- L'étude a évalué les besoins en termes de développement, de ressource humaine, d'intensification de la compétitivité et de la productivité, d'acquisition de nouvelles technologies, de façon à maximiser l'utilisation des ressources nationales et de celles venant de l'extérieur.

Résultats attendus du deuxième séminaire :

- Les résultats de l'étude d'impact ont été présentés ;
- La nécessaire compatibilité du futur régime commercial avec les règles de l'OMC et les enjeux qui en sont issus est discutée ;
- Les mesures d'accompagnement et les alternatives à la mise en place d'un APE sont discutées ;
- Une plate-forme de dialogue entre le secteur privé, la société civile et les différents organes d'Etats a été mise en place afin de renforcer les positions de négociations nationales ;
- Les positions à prendre par les autorités de la République de Guinée au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ont été discutées ;
- Un premier calendrier définissant les actions à mettre en place pour finaliser la stratégie de négociation est défini.
- Un document est rédigé par un expert qui reprendra les éléments clés du dialogue et les différents points de vue exprimés durant le séminaire. Cet expert sera aussi appuyé pour cette tâche, par les intervenants extérieurs invités en fonction de leur expertise dans les thèmes identifiés.

5. Description des bénéficiaires

Les cadres de l'Administration le secteur privé et de la société civile qui doivent s'impliquer dans les négociations des APE et dont le rôle est de plus en plus confirmé comme moteur du développement économique et social seront les principaux bénéficiaires de ces séminaires.

6. Tâches des Consultants pour l'étude d'impact

- Entreprendre une évaluation analytique sectorielle détaillée des conséquences que pourrait avoir un APE en Guinée en termes d'opportunités et de coûts. C'est dans ce contexte que les consultants devront quantifier les éventuelles pertes fiscales, les coûts et les avantages économiques d'un APE dans une situation dynamique ;
- Examiner les effets d'un APE sur le taux nominal et réel de protection des secteurs clés en Guinée en mettant un accent particulier sur le secteur industriel ;
- Evaluer la compatibilité et la concordance possible entre la politique commerciale nationale, les politiques commerciales régionales et les politiques mises en place par la Banque Mondiale et le FMI ;
- Faire une analyse comparative des mesures d'ajustements nécessaire suite à la mise en place d'un APE en Guinée ;
- Evaluer la position de la Guinée au sein de la CEDEAO par rapport à la phase de négociation régionale des APE ;
- Evaluer les structures de production existantes en Guinée secteur par secteur en termes d'infrastructure, de production, de niveau de productivité, de compétitivité, de niveau de développement, de ressources humaines, etc. et évaluer comment ceux-ci s'intègrent dans le programme de développement national ;
- Examiner les ajustements (en termes d'emploi, de salaires, de prix, etc...) qui devrait être envisagés dans la politique économique et commerciale actuelle en vue de conclure et de mettre en place un APE avec l'UE (tout en prenant en compte la croissance de la compétitivité de l'UE et des pays membres de la CEDEAO).
- Effectuer une comparaison entre les préférences commerciales existantes (Cotonou/TSA) et un futur APE ;
- Fournir une vue d'ensemble sur les liens existants entre les négociations des APE et les négociations multilatérales dans le cadre du programme de travail de Doha (agriculture, services, droit de propriété intellectuelle, concurrence, règles d'origines etc.)
- Emettre des recommandations sur chaque point mentionné ci-dessus ;
- Présenter les résultats de cette étude lors du deuxième séminaire.

7. Organisation des séminaires

(Le premier séminaire n'est pas couvert par la consultation restreinte et est financé par un contrat de subvention)

Pour chaque séminaire, la DNIE sera en charge de l'organisation administrative et devra par conséquent s'occuper des tâches suivantes : invitation des participants, impression des documents de travail, organisation des salles et de tous autres aspects techniques et logistiques nécessaire au bon déroulement de ce séminaire ;

La DNIE sera en charge du contenu des séminaires avec le soutien et l'appui des experts pour le deuxième séminaire. Il devra définir précisément l'agenda de travail, sélectionner les thèmes, sélectionner les intervenants, sélectionner les modérateurs et les discutants;

Pour chaque séminaire, l'agenda précis, la liste des intervenants et des organisations participantes devra être présentée à l'Unité de Gestion de Projet au plus tard dans la semaine qui précède le séminaire ;

Les intervenants devront soumettre leur présentation sur support écrit dans la semaine précédant le séminaire ;

La DNIE aura la responsabilité de la gestion financière du premier séminaire (ce qui implique une comptabilité et une administration des dépenses selon les règles du Fond Européen de Développement) ;

Pour chaque séminaire, la DNIE sera chargé de rédiger un document de synthèse avec l'appui du ministère du commerce qui devra être validé par les participants du séminaire. DNIE sera aussi appuyé dans cette tâche, par les intervenants extérieurs invités en fonction de leur expertise dans les thèmes identifiés. Le document de synthèse devra être présenté à l'Unité de Gestion de Projet dans les 30 jours qui suivent le séminaire ;

8.Principaux intervenants

Les interventions proposées seront assurées par une variété d'acteurs, qui pourront comprendre des représentants des différents Ministères (Commerce, Finance, Plan, Affaires Etrangères...), des représentants de la CEDEAO, de l'OMC de la CNUCED de la Commission Européenne et du Secrétariat des ACP, de l'ambassade de Bruxelles, des experts locaux et internationaux, des hommes d'affaires, des représentants des régions, des Chambres de commerce, et de la société civile (y compris le milieu universitaire).

9 Exécution du projet

Le chef de projet qui sera un expert en commerce international aura la responsabilité de préparer chaque séminaire avec la DNIE et de rédiger le document de synthèse. Le chef de projet sera aussi en charge de rédiger le document de synthèse. Il disposera de cinq (5) jours/homme par séminaire pour effectuer ce travail.

L'étude sera entreprise dès la signature des contrats avec les différents experts. Cette étude nécessitera un total de six (06) mois/homme pour trois experts. Le travail à effectuer devrait être réparti sur quatre mois civils. L'équipe d'experts comportera un spécialiste en affaire fiscale, un économiste du développement et un expert en commerce international (chef de projet).

Profils des experts

Chef de projet/Expert en commerce international

Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 5 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique, de préférence dans la région de la CEDEAO ;

Une bonne connaissance des problèmes liés à l'accès au marché et aux barrières non tarifaires, (règles d'origine, mesure SPS...);

Une bonne connaissance du système commercial multilatéral; des processus de négociation en cours dans lesquels la Guinée est impliqué (OMC, négociations régionales CEDEAO, accord de Cotonou, TSA...);
Une large compréhension des politiques économiques et commerciales de l'UE ;
Au moins un diplôme universitaire dans le domaine approprié.

Durée: deux (2) mois/homme

Expert en affaire fiscale

Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 5 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique, de préférence dans la région de la CEDEAO;
Une bonne connaissance du système fiscal guinéen et de ces politiques macro-économiques ;
Une bonne connaissance des politiques fiscales et budgétaires en Guinée ;
Le consultant devra également posséder une expertise sur les possibilités existantes de substitution des recettes douanières par d'autres sources de revenu ;
Une connaissance des programmes des principaux bailleurs de fond et des donateurs (réduction de la dette, assistance technique, aide budgétaire...) Ceci est d'une importance cruciale pour le Guinée puisqu'une grande partie de son budget provient de l'aide extérieur ;
Une large compréhension des politiques économiques et commerciales de l'UE ;
Au moins un diplôme universitaire dans le domaine approprié.

Durée: deux (2) mois/homme

Économiste du Développement

Une expérience professionnelle reconnue dans son domaine d'expertise, avec au moins 5 ans d'expérience dans le commerce international et l'intégration économique, de préférence dans la région de l'CEDEAO;
Une bonne connaissance des politiques agricoles des politiques macro-économiques et de développement rurales ;
Une bonne connaissance du secteur industriel ;
Le consultant devra également posséder une expertise sur les possibilités existantes de substitution des recettes douanières par d'autres sources de revenu ;
Une connaissance des programmes des principaux bailleurs de fond et des donateurs (réduction de la dette, assistance technique, aide budgétaire...) ;
Une large compréhension des politiques économiques et commerciales de l'UE ;
Au moins un diplôme universitaire dans le domaine approprié.

Durée: deux (2) mois/homme

10) Lieu, Durée et Calendrier

Les deux séminaires sont prévus pour durer deux (2) jours chacun et se tiendront à Conakry le plus tôt possible. La réalisation de l'étude d'impact aura lieu entre les deux séminaires. Les consultants passeront la plus grande partie cette période dans le pays, pour entreprendre les travaux de terrain : collecte de données, rencontre avec les acteurs des secteurs publics et privés de la société civile...et pour présenter enfin les résultats de leur étude lors du deuxième séminaire.

11) Rapport à fournir lors de l'étude

Les experts soumettront aux autorités nationales :

Un rapport préliminaire couvrant le travail effectué lors des deux semaines suivant le début de l'étude. Celui-ci décrira l'approche utilisée, la méthodologie, les premières propositions et les consultations qui ont été faites. Une attention particulière devra être prêté quant à la cohérence et la coordination du travail avec les autres consultants.

Un rapport décrivant les premiers résultats et la progression des travaux après les deux premiers mois. Celui-ci devra être présenté aux principaux acteurs : gouvernement, secteur privé et société civile de façon à recueillir leurs commentaires et les inclure dans le rapport si nécessaire.

Une ébauche du rapport final à présenter à tous les acteurs dans un délai de trois mois suivant le début de l'étude pour que celui-ci soit commenté.

Un rapport final à remettre à toutes les parties dans les quatre mois civils qui suivent le début de l'étude.

Les rapports seront produits en français.

ANNEXE 2

LISTE DES ORGANISATIONS ET DES PERSONNES CONSULTÉES

LISTE DES ORGANISATIONS ET DES PERSONNES CONSULTÉES

Organisation	Nom et position	Adresse	Téléphone/fax	Email
Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME	Mme. Hadja Mariama Déo Baldé (Ministre)	B.P 468, Conakry		
	M. Mohamed Saïd Fofana (Directeur National du Commerce et de la Concurrence)		45 37 37	
	M. Yeké Goumou (Directeur National du Développement Industriel)		45 34 50 41 39 90	ygoumou@yahoo.fr
	M. Ansoumane Béréte (Chef de Division, Politiques et Accords Commerciaux)		45 37 37 41 39 90	ansoumane@yahoo.fr bansoumane@afribone.net.gn
M. Falliou Barry (Secrétaire Général)				
Direction Nationale de l'Intégration Économique	M. N'Faly Sanoh (Directeur National de Coopération Internationale)		25 24 28	
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	M. Touré Abdoul Salam (Directeur Général, Bureau Central des Études et de la Planification Agricole)	B.P. 576, Conakry	41 10 02 45 11 81	bcepe@sotelgui.net.gn
	M. Sissoko Ibrahima Kalil		29 32 21	
	M. Yves Gueymard (Conseiller Technique Principal)		45 33 42	pasal-gueymard@biasy.net
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture	M. Mody Hady Diallo (Directeur Général Adjoint)	B.P. 307, Conakry	45 42 58 41 35 23	modyhady@yahoo.fr

Ministère du Plan	M. Abdoulaye Touré (Directeur, Direction Nationale du Plan)	B.P. 221, Conakry	41 37 15	
Ministère de l'Économie et des Finances	Mme. Condé Nagnouma Faro (Directeur Nationale)	B.P. 579, Conakry	43 36 87 25 21 74	moyoula@sotelgui.net.gn
	M. Sylla Ben Yalla (Chef de Cabinet)		41 30 00	
	M. Mohamed Youla (Directeur National Adjoint, ISFC)		25 58 79	
	M. Diallo Mamadou Saliou (Directeur national Adjoint)			
Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement	M. Cécé Noramou (Conseiller Technique du Ministre Chargé des questions minières)	B.P. 295, Conakry	33 00 81	cecenoramou@yahoo.fr
Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP)	M. Dianka Koevogui (Directeur Général)		45 18 30 41 39 90	dkoevogui@yahoo.com
Banque Centrale de la République de Guinée	M. Daouda Touré (Conseiller)	B.P. 692, Conakry	41 18 76	dmoreatoure@yahoo.fr
	M. Sidiki Kaba (Économiste)		21 59 77	
Direction Nationale des Douanes	M. Mamadi Askia Camara	B.P. 580, Conakry	45 43 60	
	Mme. Olga Syradin (Directrice National de Douanes)			
Direction Nationale des Impôts	Elhadj Ibrahima Baldé	B.P. 599, Conakry	21 11 44	
Institut National de Normalisation et de Métrologie	Mme. Hadja Minté Cissé (Directrice Générale)	B.P. 1639, Conakry	29 95 39 41 39 90	inm@sotelgui.net.gn
École Nationale des Arts et Métiers (ENAM)	M. Ibrahima Camara (Directeur Général)	B.P. 240, Conakry	46 25 62	enam@sotelgui.net.gn
	Prof. Dr. Theodor Johannsen			
Délégation de la Commission européenne	M. Dominique David (Chef de Délégation)	B.P. 730, Conakry	25 37 13	dominique.david@cec.eu.int
	Mme. Naïmi Pages (Conseiller Économique)			

Ambassade de la Grande Bretagne	Mme. Helen Horn (Ambassadeur)	B.P. 6729, Conakry	45 58 07 45 60 20	britcon.hmh@biasy.net
Ambassade de l'Allemagne	M. Uwe Baumgärtner (Conseiller Économique)	Conakry		
Fonds Monétaire Internationale	M. Dennis Jones (Représentant Résident)		45 51 76	djones1@imf.org
Banque Mondiale	M. Issa Sanogo (Économiste)	B.P. 1420, Conakry	41 27 70 41 50 94	isanogo@worldbank.org
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Mme. Diallo Aïssatou Bah (Économiste)	Conakry	41 15 58 41 24 85	aissatou.bah@undp.org
SGS	Mme.Mansaré Marie Christine Sorry (Responsable GTS)	B.P. 1335, Conakry	21 53 15	
Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE)	M. Bakary Fofana (Directeur)	B.P. 3768, Conakry	40 45 99 40 93 49	cecidegn@yahoo.fr
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée	Elhadj Boubacar Fofana (Vice-Président) Dr. Lansana Fofana (Directeur de la Promotion)	B.P. 545, Conakry	45 42 16	cciag@sotelgui.net.gn
Chambre d'Agriculture de Guinée	El Hadj Nouhou Cissé (3 ^{ème} Vice-Président)	B.P. 3144, Conakry	25 54 03	cnag@biasy.net
Agence de Commercialisation Agricole	Mme. Nabé	Conakry		
Centre National du Secteur Privé	Dr Moussa Soumah (Secrétaire Général Adjoint) M. Mamadou Saliou Diallo (Directeur du Développement Rural) M.Mamadou Bano Bah (Direction de la Communication) M. Alpha Ibrahima Souaré (Directeur de la Promotion des PME/PMI)	B.P. 3972, Conakry	26 17 62 40 90 26	Cnspg2@yahoo.fr
Compagnie des Eaux de Guinée	M. Patrice Guillaume (Directeur d'Exploitation)	B.P. 3023, Conakry	21 81 01 40 91 96	Ceg.coyah@leland-gn.org

Société Développement de Fer d'Afrique (SODEFA)	M. Sylla (Administration) M. Henry Thea (Chef Comptable)	B.P. 1661, Conakry	21 34 85	
BONAGUI S.A.	M Emmanuel Esmel Essis (Directeur Général)	B.P. 3009, Conakry	22 90 81 40 34 53	eessis@afr.ko.com
ECOBANK	M. Ahmadou Ly (Économiste)	B.P. 5687, Conakry	45 58 76 45 42 41	
Grands Moulins de Guinée	M. M.A. Zakar (Directeur Général) M. Billy Rebong (Chef Comptable)	B.P. 2225, Conakry	46 50 99 46 15 63	mkz@usan.gn.net
Équipements et techniques Informatiques (ETI)	M. Martial Bonvallet (Département Commercial)	B.P. 5675, Conakry	40 47 89 41 46 19	mbonvallet@eti.net.gn
SOBRAGUI	M. Jean Paul Puijanne (Directeur Général)	B.P. 345, Conakry	46 27 04 40 92 84	jpp@sobragui.com.gn
Futur Industries	M. Rachid Touré (Directeur Général)	B.P. 3972, Conakry	35 13 36	rachid_toure@yahoo.fr
Guinéenne d'Industrie de Boisson (GIB)	M. Jean Khazaal (Directeur) M. Fofana (Directeur Général Adjoint)	B.P. 1940, Conakry	66.32.69	jjk@biasy.net
Savonnerie Alpha	M. Mamadou Alimou Barry (Directeur Général)	Conakry		

ANNEXE 3

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Documents portant sur la Guinée

Guinée : Cadre Intégré : Étude Diagnostique de l'Intégration Commercial (2 tomes). Juillet 2003

Guinea : Selected Issues and Statistical Appendix (IMF Country Report 03/251). August 2003

Guinea : 2003 Article IV Consultation – Staff Report ; and Public Information Notice on the Executive Board Discussion. IMF. August 2003

Atlas Économique de la Guinée. GTZ (ND)

Guinée – Communauté européenne : Stratégie de Coopération et Programme Indicatif 2002 – 2007

Afrique de l'Ouest – Communauté européenne : Document de stratégie de coopération régionale et Programme Indicatif pour la période 2002 - 2007

Investir en Guinée (ONUDI)

Guinée : Vers la Mise en Application du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. FMI, Washington. Septembre 2002.

Réflexions sur les Problèmes de Développement de la République de Guinée

Guinea : Trade Policy Review (WTO). February 1999

Guinée : Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre Intégré – Guichet II : 3 projets prioritaires. (À consulter sur le site web du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME : www.afribone.net.gn/commerce)

Chambre du Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée : Projet d'appui institutionnel au réseau guinéen des opérateurs économiques du secteur agroalimentaire. REGOSA, septembre 2003

Guinea : statistiques d'importations et d'exportations 2002 et 2003 établis par les autorités de douane

République de Guinée : Ministère de l'Économie et des Finances : Tableaux de Bord de l'Économie Guinéenne trimestriels

Documents portant sur les APE

ACP – EU Partnership Agreement signed in Cotonou on 23 June 2000. Special issue of *The Courier*. September 2000

The Future of ACP – EU Trade Relations : an Overview of the Forthcoming Negotiations. ECDPM-ODI Discussion Paper No. 1. February 2002

Beyond Lomé IV : Exploring Options for Future ACP – EU Cooperation. ECDPM Policy Management Report No. 6. October 1996

Preparing for the Negotiation of Preferential Trade Arrangements with the EU : Preliminary lessons from some developing countries. ECDPM. May 2003

ACP – EU Negotiations of Economic Partnership Agreements : Joint Report on the Dedicated Session on the Development Dimension of EPAs in the Rea of Services. 25 June 2003

ACP – EU Negotiations on Economic Partnership Agreements : 6th all-ACP – EC Ambassadorial level meeting, 4 July 2003

ACP – EC EPA Negotiations : Draft Joint Report on the all-ACP – EC phase of negotiations. Brussels, October 2003

Impacts of Trade and Investment : Liberalisation in ACP Countries. Documentation of a workshop held on 5 December 2001. WEED/Terre des Hommes

Regional Implications for the ACP – EU : Partnership Agreements. African Studies Association of Australasia and the Pacific, 2003 Conference Proceedings

EU – ACP Economic Partnership Agreements : Training Workshop, Mbabane, 23-24 October 2003. IDS, University of Sussex/Botswana Institute for Development Policy Analysis

Accords de Partenariat Économique : une nouvelle approche dans les relations entre l'Union européenne et les pays ACP. Commission européenne, 2002

Assessing the Impact of EU/ACP Economic Partnership Agreements on Selected West African Countries. Hamburg Institute of International Economics. September 2003

Étude sur l'accès au marché dans les négociations entre la CEDEAO et l'UE dans le cadre des APE. CFTC, référence CFTC/EAD/BCWG/109. (2003)

Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Préparation des Négociations Commerciales Afrique de l'Ouest – Union Européenne : Étude sur les questions liées au commerce. Cellule d'Analyse de Politique Économique, Cotonou. Juillet 2003 (Rapport provisoire)

Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Préparation des Négociations Commerciales Afrique de l'Ouest – Union Européenne : Étude sur l'agriculture. Cellule d'Analyse de Politique Économique, Cotonou. Juillet 2003 (Rapport provisoire)

Bonet, A: Casuistic methods of impact evaluation for international trade negotiations. Intat-ITD-STA, September 2002

ANNEXE 4

IMPORTATIONS DE LA GUINEE EN PROVENANCE DE L'UE 2002, 2003

GUINEE

**IMPORTATIONS EN PROVENANCE
(Principaux Produits)**

DE L'UE 2002

en GNF

valeur d'importation	tarif	description	droits de douane	taux de droit moyen %
91,452,027,641	230990	Produits alimentaires	26,714,435,657	29
49,190,210,220	890790	voitures, bateaux, pièces détachées	13,568,871,093	28
47,208,454,611	760692	ouvrages en fer ou d'acier	3,454,360,535	7
34,089,348,580	271500	produits petrolier	3,094,352,945	9
19,717,758,659	843119	machines de sondage et de forage	1,055,246,397	5
19,415,943,820	240310	Tabacs	8,701,375,328	45
17,049,528,205	640699	vêtements,chaussures	4,837,829,731	28
17,049,528,205	640699	vêtements,chaussures	4,837,829,731	28
15,063,141,681	391710	produits chimiques de nettoyage	4,188,251,508	28
13,326,886,293	848590	pièces détachées moteur	213,713,604	2
12,030,818,766	854690	appareils de communication	721,928,242	6
8,929,310,926	321590	produits chimiques	2,889,871,832	32
8,446,966,919	401700	produits en caoutchouc	1,425,204,575	17
8,440,310,255	851719	machines electro thermiques	854,296,585	10
8,065,675,665	847990	machines traitement d'information, machines de bureau	991,546,095	12
7,894,398,303	491199	papiers	1,896,719,187	24
7,371,463,739	261800	materiaux de construction	1,097,228,093	15
7,226,657,237	842959	elevateurs, chargeurs	529,980,144	7
6,922,861,046	691490	produits, sanitaires, abrasifs, matériaux isolantes	1,795,773,242	26
5,542,947,496	392690	Produits en polymeres PVC, PE,céramiques	726,785,935	13
4,995,152,114	903300	Instruments, appareils médicales	305,964,176	6
4,961,914,034	841420	pompes	424,407,333	9
4,498,387,422	841990	réfrigérateurs, congelateurs, stérilisateur	886,800,041	20
4,241,432,173	840682	machines et appareils électriques	704,840,294	17
2,999,084,849	761699	produits en Aluminium	807,144,134	27
2,510,710,709	701990	Verrerie de laboratoire..et autres	711,909,086	28
2,042,242,887	841290	Moteurs à explosion	274,272,909	13
2,014,372,779	930629	instruments de musique	669,134,023	33
1,505,044,676	844833	machines de production alimentaires	75,286,719	5
842,759,912	940490	meubles en bois	204,240,178	24
751,318,377	842199	appareils de filtration	165,832,028	22
672,348,296	846890	machines, outils mécaniques, appareils outils	102,707,798	15
666,160,567	420690	produits en cuir,maroquinerie	242,313,260	36
599,531,729	843780	machines agricoles	9,018,861	2
506,064,251	901049	Appareils optiques	80,242,407	16
455,482,634	940591	lampes et lustres	171,761,012	38

340,619,369	940180 meubles métalliques	109,874,720	32
332,224,108	845699 machines à laver, machines à coudre	18,611,337	6
244,629,897	441099 bois de recyclage	86,368,267	35
244,629,897	441099 bois de recyclage	86,368,267	35
201,375,310	970190 Jouets a roues pour enfants;landaus et poussettes pour poupees	77,755,008	39
193,009,335	842290 Machines et appareils a emballer les marchandises	72,866,879	38
185,546,279	842519 Extincteurs	51,239,812	28
184,921,688	960719 produits de santé	38,927,162	21
138,848,268	842230 machines de cuisine	35,816,717	26
115,766,834	842390 Pese-personnes y.c. pese bebes; balances de menage	30,303,831	26
77,497,307	940290 meubles médicales	1,573,828	2
61,058,390	670490 Parapluies,ombrelles et articlees similaires,a mat ou manche telescopique	22,575,071	37
35,031,094	961220 Matériaux d'éducation	9,994,430	29
34,648,392	650699 coiffures artificielles	7,629,317	22

441,086,051,844	SOUS-TOTAL	90,081,379,364	20
------------------------	-------------------	-----------------------	-----------

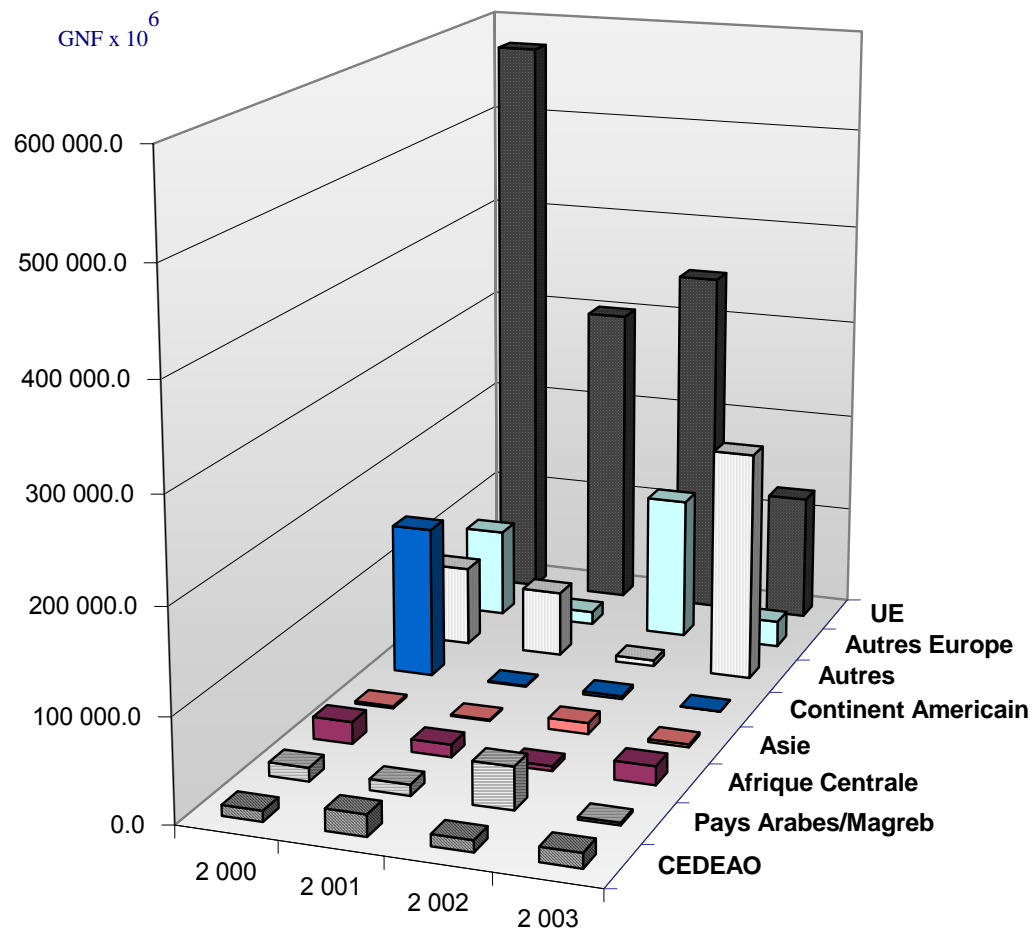
GUINEE	IMPORTATIONS EN PROVENANCE (Principaux Produits)		DE L'UE 2003	en GNF
valeur d'importation	tarif	description	droits de douane	taux de droit moyen %
118,816,981,169	230990	produits alimentaires total	32,319,453,389	27.201039
53,308,970,982	491199	papiers et imprimés	2,518,785,760	4.724881598
41,647,789,839	880330	véhicules, bateaux et leurs parties et pieces de rechange	10,923,322,392	26.22785611
29,656,344,707	846799	outils pneumatiques rotatifs (meme a percussion) pour emploi a la main	2,318,231,852	7.816984443
26,202,506,820	240310	produits tabacs soumises a la tax de consommation	11,262,456,217	42.98236155
25,731,928,422	851679	appareils electriques de menage et autres	2,342,223,117	9.10240025
24,392,657,882	271500	produits petroliers et bitumineux	14,618,685,617	59.9306795
21,643,623,276	760692	ouvrages en fil de fer ou d'acier	4,189,551,479	19.35697838
19,024,464,884	391710	produits chimiques primaires et de nettoyage	5,417,203,400	28.47493179
14,211,063,861	640699	vêtements et chaussures	4,427,369,053	31.15438152
12,933,847,093	261800	matériaux de construction	3,382,952,965	26.15581382
12,671,530,170	854690	appareils de commutation pour la telephonie ou la telegraphie, TV	1,471,305,112	11.61110846
10,637,413,335	401699	produits en caoutchouc	1,737,391,941	16.33284226
9,541,975,508	847990	machines de bureau, ordinateurs	951,082,877	9.967358187
8,461,087,340	321590	produits chimiques	1,844,468,567	21.79942711
7,895,913,393	841231	moteurs	637,857,347	8.078322485
7,464,595,635	691490	produits ceramiques et sanitaires	1,957,274,293	26.22076786
5,766,010,061	840490	appareils, outils, pièces détachés,	1,208,221,918	20.95421106
5,690,656,078	841420	pompes, pieces detaches voiture+B3343	347,191,694	6.101083763
4,899,568,006	392690	produits chimiques polyvinyle et polypropylène	1,031,681,211	21.05657498
4,884,764,975	841990	refrigerateurs, congelateurs, ecremeuses, sterilisateurs	1,003,682,824	20.54720809
4,005,235,043	761699	produits en aluminium	1,105,240,975	27.59490924
2,729,562,815	940600	meubles et lampes	307,262,179	11.25682755
1,801,020,954	701990	verrerie	534,803,392	29.69445696
1,311,873,508	860900	parties des véhicules	41,013,854	3.126357362
1,262,895,618	460290	plastiques dur et cadres fenêtres en plastiques	314,796,915	24.92659809
807,458,516	420690	valises, malles sacs a main en plastique, textile ou en cuir	288,582,393	35.73959371
647,752,665	970190	jouets, stylos, crayons, tableaux, briquets a gaz	97,703,436	15.08344794
318,592,800	901090	appareils optique et cinematiques	63,503,207	19.93240494
294,107,985	441019	bois de recyclage pour fabrication des meubles	48,008,956	16.32358129
27,873,865	650699	coiffures artificielles	4,314,419	15.47836656
5,420,524	940290	meubles et instruments medicaux	135,513	2.499998155
478,695,487,729	SOUS - TOTAL		108,715,758,264	22.71083832

Source: Direction Nationale des Douanes

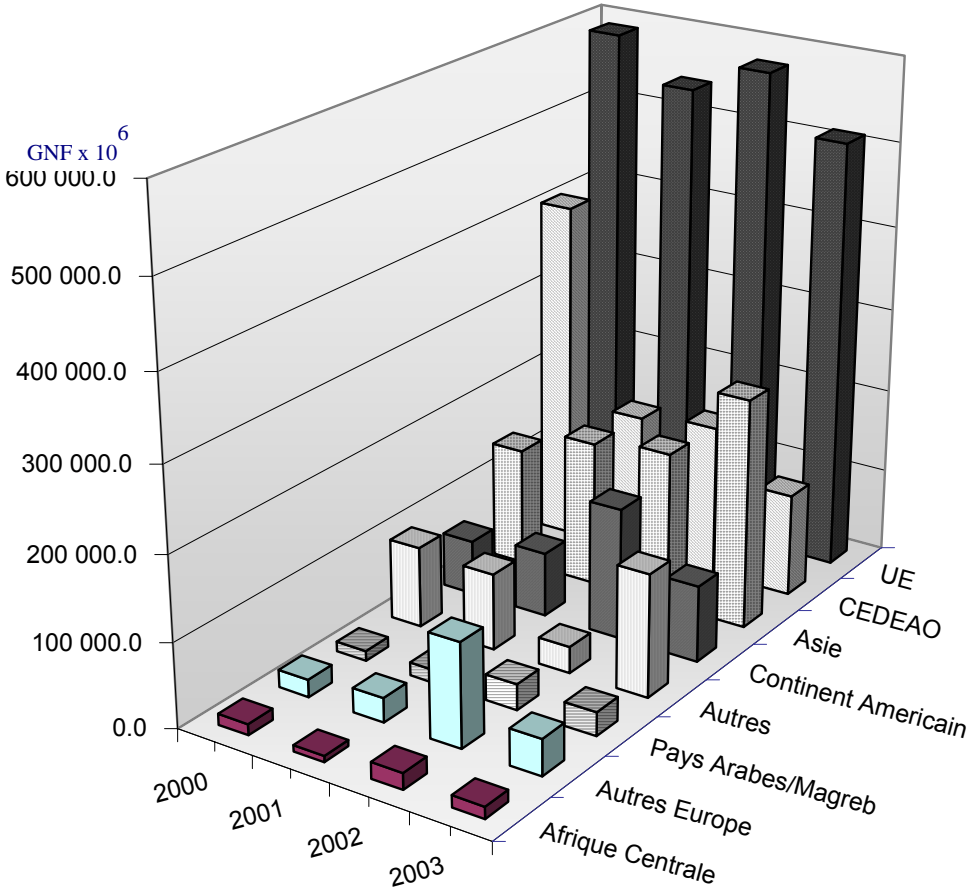
ANNEXE 5

AUTRES STATISTIQUES DE COMMERCE INTERNATIONAL

Exportations Guinéennes Valeur par Région



Importations Guinéennes Valeur par Region



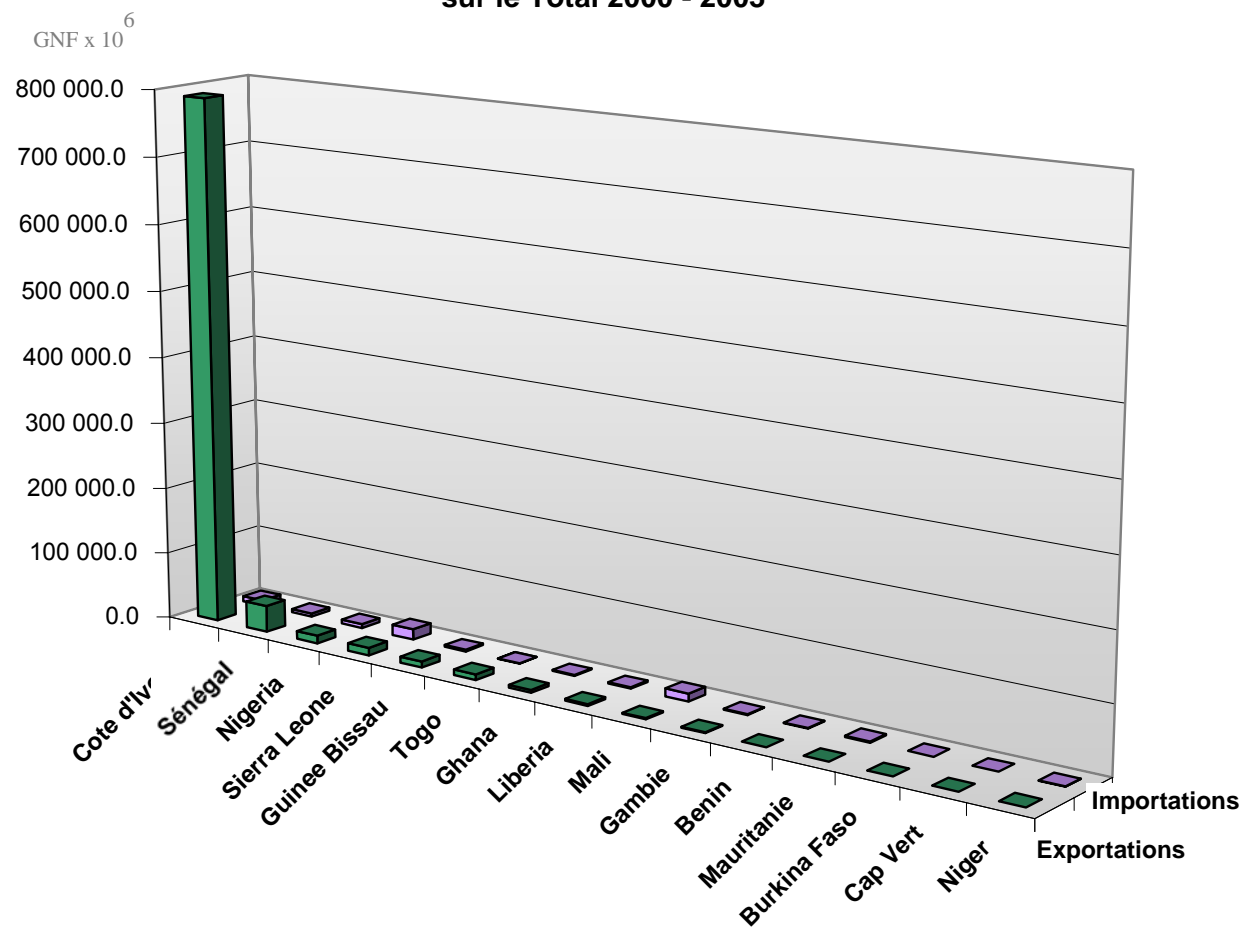
Source: Direction Nationale des Douanes

- 1.1
1.2
1.3 *Commerce Guinéen avec l'Europe*

Total cumulé 2000-2003

Etat Membre	Exportations Guinéennes	Importation Guinéennes
France	791 075.2	756 656.3
Grande-Bretagne	217 219.7	246 483.3
Espagne	95 104.3	124 094.4
Portugal	84 206.7	3 513.4
Allemagne	62 829.4	144 056.2
Hollande	46 339.1	148 958.5
Belgique	42 017.2	541 500.1
Italie	9 551.2	176 083.4
Luxembourg	1 173.6	14 754.3
Grece	729.8	20 207.8
Danemark	168.5	36 299.2
Irlande	0.0	2 364.9
Autriche	0.0	675.9
TOTAL	1 350 414.4	2 215 647.7

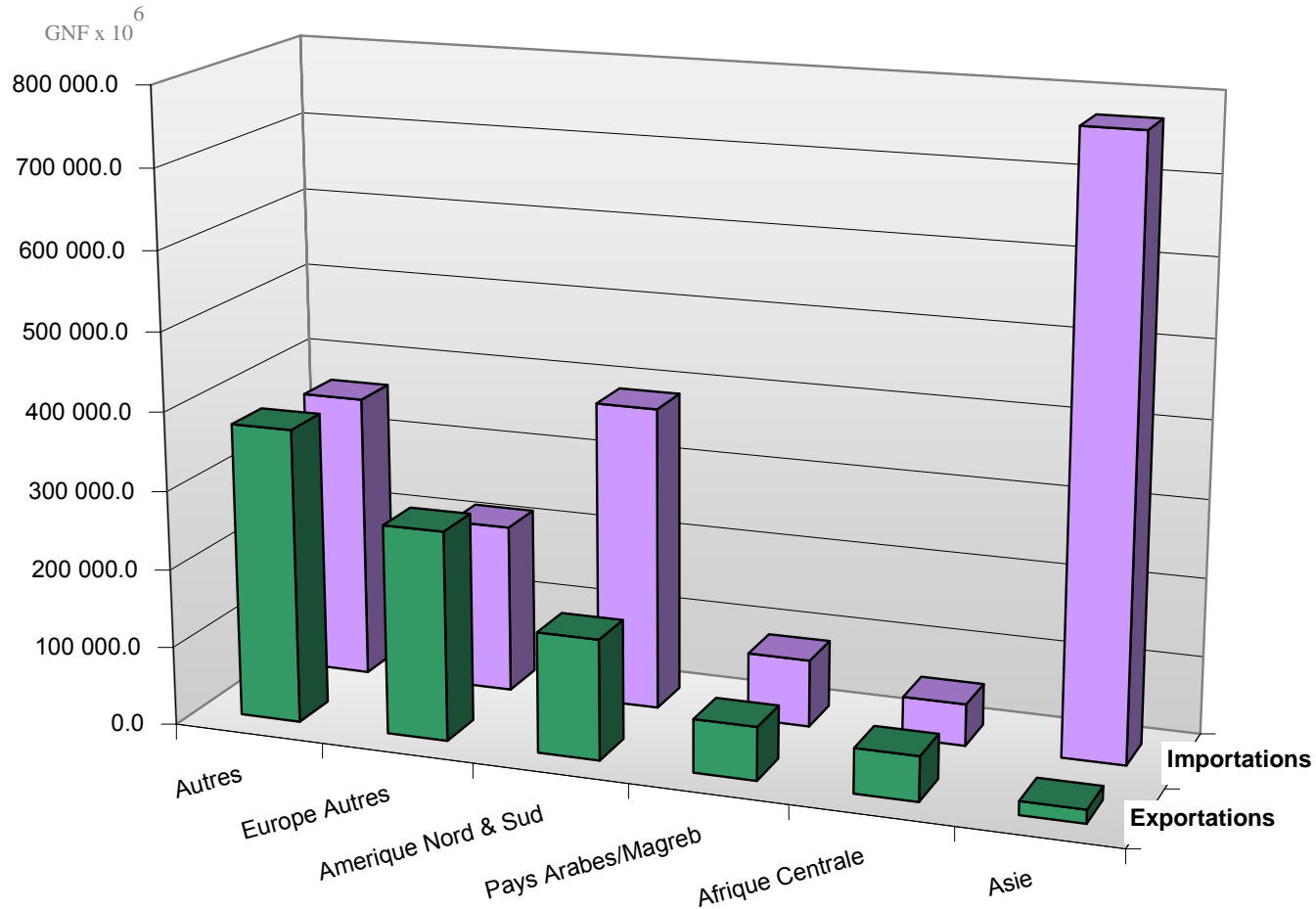
Balance des Echanges Guinéens avec la CEDEAO sur le Total 2000 - 2003



	Côte d'Ivoire	Sénégal	Nigeria	Sierra Leone	Guinée Bissau	Togo	Ghana	Libéria	Mali	Gambie	Bénin	Mauritanie	Burkina Faso	Cap Vert	Niger
Importations	789 469.1	39 710.3	11 865.6	11 430.9	9 168.7	8 422.4	4 219.5	2 686.1	1 739.7	1 346.4	245.0	138.7	134.4	130.1	82.2
Exportations	8 197.2	4 868.8	5 990.9	15 634.3	2 443.2	157.1	1 364.5	1 949.5	11 723.5	1 152.2	741.0	1 699.8	324.4	18.4	365.7

Source: Direction Nationale des Douanes

Balance Guinéenne des Echanges avec les Autres Régions du Monde
Total 2000 - 2003



	Autres	Europe Autres	Amerique Nord & Sud	Pays Arabes/Magreb	Afrique Centrale	Asie
■ Exportations	375 475.5	267 160.5	153 202.9	67 801.4	56 813.1	17 297.9
■ Importations	363 966.1	215 448.0	387 742.9	85 848.1	53 279.6	772 588.8

ANNEXE 6

AMENAGEMENTS ROUTIERS

Les Aménagements Routiers

Le gouvernement, avec l'appui de la communauté des traditionnels bailleurs de fonds du secteur routier, est en train de conduire d'importants projets d'investissement routiers d'intérêt national et sous-régional (CEDEAO). Les principaux travaux en cours peuvent encourager le développement des échanges à l'échelon national et sous régional.

Le projet de mise en gabarit des ponts entre Coyah et Forécariah (vers la Sierra Léone)

Ce projet financé par l'Union Européenne est exécuté par l'entreprise Satom-Sogea pour un montant d'environ 6 300 milliards de FG pour un délai d'exécution de 16 mois. Entre temps, le pont métallique de Forécariah s'étant effondré, sa reconstruction a fait l'objet d'un avenant entre le gouvernement et la même entreprise.

Le projet de construction du pont sur la Fatala et ses accès (vers le Sénégal et Guinée Bissau)

Les travaux consistent en la construction d'un pont sur la rivière Fatala pour une portée de 325 ml et d'un autre pont sur la rivière Tibola, sur une portée de 106,50 ml. Le projet intègre aussi la construction et le bitumage de la route d'accès (dans la région de Boffa). Ce projet est également financé par l'Union Européenne et exécuté par l'entreprise ASTALDI pour un montant de 51 milliards de FG. Le contrôle est assuré par le groupement Louis Berger /Bonifica/Progetti pour un montant de 2,64 milliards de FG. Le délai d'exécution est de 32 mois. Les derniers rapports d'avancement indiquent que les travaux sont très avancés et que la fin est prévue pour le mois de mai 2004.

l'Aménagement de la route 2x2 TOMBO-GBESSIA

Les travaux consistent en l'aménagement et le bitumage de l'axe indiqué sur une longueur de 10 725 km subdivisé en 5 lots avec le déplacement des réseaux divers (eau, électricité téléphone et chemin de fer).

Lot 1 : Tombo Moussoudougou .

- Financement assuré par la BAD, l'AFD et le Gouvernement guinéen .
- Coût estimé des travaux 19 millions de USD.
- Etat d'avancement : les études techniques sont terminées et l'actualisation du DAO se fera au courant du premier semestre 2004.

Lots 2 et 3 :Moussoudougou-Madina-Sig et Madina-Sig-Kénien

- financés par des fonds arabes (FKD, BADEA, OPEP, FSD) et le Gouvernement
- Les travaux sont exécutés par l'Entreprise chinoise HENAN CHINE.
- Les travaux sont actuellement en cours. Dates de termination prévues debut 2005 pour le Lot 2, debut 2006 pour le Lot 3.

Lots 4 et 5 Kénien Transversale (T1) et (T2)

- Financement des fonds arabes (FKD, BADEA, OPEP, FSD).
- Les délais de réalisation sont de 16 mois et la notification est également intervenue en septembre 2003.

Le contrôle des travaux est financé par le Fonds Koweïtien de Développement(FKD) et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique(BADEA).

Aménagement des équipements marchands à Conakry

Ce projet porte sur le déplacement de la gare routière de Madina et son transfert à Yimbayah. L'AFD a approuvé l'Etude d'Avant Projet Sommaire en janvier 2002. La BAD se propose de financer la nouvelle gare routière à Yimbayah.

Le projet de bitumage de la route Kankan-Kourémalé-Bamako (Mali)

Les travaux portent sur la construction et le bitumage de cette route d'importance internationale sur une longueur de 327 km subdivisés en 6 lots dont quatre en Guinée et deux au Mali.

Le lot 1 est financé par l'Union Européenne et concerne 84 Km et les travaux réalisés par l'entreprise ASTALDI pour un montant de plus de 45 milliards de FG. Ce lot concerne le tronçon Kankan-Djélibakoro.

Le lot 2 porte sur la construction de ponts sur le Niger et le Tinkisso, longs respectivement de 495 ml et 245 ml. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Henan Chine.

Le lot 3 couvre le tronçon Niandakoro-Doko sur 84, 6 km. Le financement est assuré par les fonds arabes (FKD, BADEA,BID) et les travaux exécutés par Henan Chine.

Le lot 4 porte sur le tronçon Doko – Kourémalé sur 43 km financés par l'Union Européenne.

L'assainissement et le drainage de la zone aéroportuaire

Ce projet vise à la récupération des eaux de ruissellement du bassin versant Nord de Gbéssia et leur drainage à la mer par la construction de bassins de récupération et d'un canal de drainage en béton armé. Le financement est assuré par l'AFD et les travaux adjugés à l'entreprise Fougerolles-Cablé, et le contrôle à Louis Berger SA.

Le bitumage de la route Boké-Sangarédi

Les travaux de bitumage sont exécutés par l'entreprise IMPEX SERICOM et les travaux sont exécutés à 30 % sur financement BND.

La réhabilitation et le renforcement de la route Kissidougou-Guékédou-Macenta-Sérédou pour un total de 211 km

Le Dossier d'appel d'offres est disponible et le lancement de la consultation des entreprises reste subordonné à la signature de la convention du 9ème FED.

Autres

De nombreux autres projets d'intérêt localisé sur Conakry et sa banlieue sont également en cours d'exécution. A ce titre, on peut retenir l'aménagement des voies express (Enco 5-carrefour T7, T7 – Kabgelen), les travaux de conformation de Rogbéré -Pamelap , la route Lambandji-Sonfonia, le bitumage de la voirie de Kindia, de N'zérékoré, le bitumage de la route Tanéné –Fria longue de 62 km et les travaux sont exécutés à 90 % sur financement du BND par l'entreprise IMPEX SERICOM. Egalement, la route Tanéné-Koba est exécutée sur financement de la BND et les travaux réalisés à 70%.

Etudes en cours

De nombreuses études sont en cours sur des axes d'intérêt sous régional (CEDEAO). Il s'agit entre autres de :

- L'étude de faisabilité de l'axe Labé-Madina Gounasse (367 km). Le financement est assuré par la Banque Islamique et les gouvernements guinéen et sénégalais ;
- Le projet de construction de la route Boké – Kébo (Guinée Bissau) (112 Km + pont sur le fleuve Cogon.) Les travaux d'actualisation des études de faisabilité, des études techniques, et l'élaboration des DAO sont en cours. Le financement est conjointement assuré par la BAD, et les gouvernements de Guinée Conakry et de Guinée Bissau ;
- Etude APD de la route Labé-Mali-Kédougou. L'appel d'offre pour la réalisation du DAO à été lancé par la partie sénégalaise qui coordonne la mise en œuvre du projet ;
- L'amélioration de la fluidité à Conakry etc.

